

DÉLIBÉRATION N° CA 22-05 DU 15 MARS 2022

portant arrêté du compte financier 2021

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2022.

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 360,53 ETPT sous plafond et 0,95 ETPT hors plafond
- 850 598 558,26 € de consommation d'autorisations d'engagement
- 761 560 325,08 € de consommation de crédits de paiement
- 713 990 010,55 € d'encaissement de recettes
- - 47 570 314,53 € de solde budgétaire
- 11 865 221,11 € d'augmentation de la trésorerie
- 19 939 548,29 € de résultat patrimonial
- 71 542 843,11 € de capacité d'autofinancement
- 134 804 803,85 € d'augmentation du fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 19 939 548,29 € en réserves.

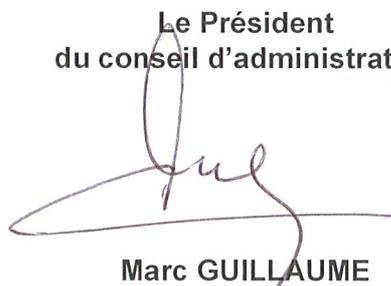
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale
de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Président
du conseil d'administration



Marc GUILLAUME



Compte financier 2021

Agence de l'eau Seine-Normandie

RAPPORT DE GESTION

Conseil d'administration du 15 mars 2022

Table des matières

RAPPEL : LA COMPTABILISATION DES DEPENSES ET RECETTES EN MODE GBCP	4
1 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021	5
1.1 LES DEPENSES 2021	6
1.1.1 Les dépenses d'intervention	6
1.1.2 Les dépenses de personnel et les effectifs	13
1.1.3 Les dépenses de fonctionnement	15
1.1.4 Les dépenses d'investissement	17
1.1.5 Les flux financiers de la DSIUN	18
1.2 LA MUTUALISATION INTER-AGENCES	21
1.3 LES RECETTES 2021	22
2 L'EQUILIBRE FINANCIER	25
3 ANALYSE BUDGETAIRE ET COMPTABLE	26
3.1 Autorisations d'emploi (tableau 1)	27
3.2 Autorisations budgétaires (tableau 2) : le solde budgétaire	27
3.3 Dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3)	28
3.4 Equilibre financier (tableau 4)	28
3.5 Opération pour le compte de tiers (tableau 5)	28
3.6 Situation patrimoniale (tableau 6) : résultat, CAF, fonds de roulement et trésorerie	28
3.7 Plan de trésorerie (tableau 7)	29
3.8 Opération liées aux recettes fléchées (tableau 8)	29
3.9 Opérations pluriannuelles (tableau 9)	29
3.10 Synthèse budgétaire et comptable (tableau 10) : les restes à payer	29
4 SUIVI DE L'EXECUTION DU 11 ^{ème} PROGRAMME	30
4.1 Suivi du plafond pluriannuel des dépenses en euros (« tableau 2 »)	30
4.2 Suivi annuel du plafond de redevances en euros (« tableau 3 »)	31
4.3 Suivi de l'équilibre financier pluriannuel en euros (« tableau 4 »)	31
4.4 Suivi des engagements et des paiements du programme en cours et synthèse des paiements des programmes antérieurs en euros (« tableaux 5-1 et 5-2 »)	32
4.5 Plan de trésorerie en euros (« tableau 6 »)	32
4.6 Suivi des actions « plan biodiversité » et « Assises de l'eau » (« tableau 7 »)	32
4.7 Aides accordées dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (« Tableau 8 »)	33
5 ANNEXES	34
5.1 Synthèse et états budgétaires	34
5.1.1 TABLEAU 1 – AUTORISATIONS D'EMPLOIS	34
5.1.2 TABLEAU 2 – AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES	36
5.1.3 TABLEAU 3 – DÉPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE	37

5.1.4	TABLEAU 4 – ÉQUILIBRE FINANCIER	38
5.1.5	TABLEAU 5 – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	39
5.1.6	TABLEAU 6 – SITUATION PATRIMONIALE	40
5.1.7	TABLEAU 7 - PLAN DE TRÉSORERIE	40
5.1.8	TABLEAU 8 – OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES	42
5.1.9	TABLEAU 9 – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES – RÉALISATIONS	43
5.1.10	TABLEAU 10 – SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	44
5.2	Tableaux annexés à l’instruction de programme	46

La **comptabilité budgétaire des dépenses** en mode GBCP comporte une comptabilité des autorisations d'engagement (AE) et une comptabilité des crédits de paiement (CP).

- Les **autorisations d'engagement** déterminent la capacité à engager juridiquement l'agence de l'eau et constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice. Elles sont annuelles mais génèrent potentiellement des décaissements pluriannuels.
- Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice.

La **budgetisation des AE et CP** s'appuie sur leurs règles de consommation :

- le fait générateur de la consommation des AE est l'engagement ferme de l'agence vis-à-vis d'un tiers pour un montant déterminé ;
- le fait générateur de la consommation des CP est le décaissement sur l'exercice, compte tenu du rythme de réalisation des engagements (exercice en cours ou années antérieures).

Les **versements des avances sur travaux** constituent des opérations non budgétaires, qui ne donnent donc pas lieu à comptabilisation en autorisations d'engagement, mais sont présentées en opérations de trésorerie dans l'équilibre financier.

Les domaines

La nomenclature nationale des dépenses des agences de l'eau définit, par objectif de la politique de l'eau, la répartition des aides en différents domaines :

- Domaine 0 : Dépenses propres des agences de l'eau relatives à leur fonctionnement, au personnel et à leurs investissements.
- Domaine 1 : Actions de connaissance, de planification et de gouvernance qui rassemblent l'acquisition des données, la surveillance, la prospective, la communication et le soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau et de la biodiversité, y compris les dépenses liées aux redevances et aux interventions.
- Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement) qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs aux équipements en infrastructures (petit cycle) dans une logique de solidarité envers les territoires.
- Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité qui regroupent l'ensemble des investissements relatifs à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et restauration des milieux aquatiques, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.
- Hors Domaine : dépenses hors plafond (primes avec plafond spécifique, contributions à l'OFB, charges de régularisation).

La **comptabilité budgétaire des recettes**, en particulier des redevances, repose sur la notion d'encaissement (et non d'émission).

De plus, il existe des opérations spécifiques à la comptabilité générale comme les écritures d'ordre relatives à la réémission de titres suite à annulation, les produits à recevoir, les flux en retour d'avances,... qui n'ont pas d'impact en comptabilité budgétaire.

1 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021

Le tableau ci-dessous retrace en synthèse les grandes masses de l'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2021 (en €).

	CF 2020		BI 2021		BR 2021		CF 2021		Taux d'exécution CF/BR21	
	Autorisation d'engagement	Encaissements /Crédits de Paiement	Autorisation d'engagement	Encaissements/ Crédits de Paiement	Autorisation d'engagement	Encaissements /Crédits de Paiement	Autorisation d'engagement	Encaissements /Crédits de Paiement	Autorisation d'engagement	Encaissements/ Crédits de Paiement
Budget - Recettes	-	682 518 712,65	-	682 996 636,00	-	704 466 600,00	-	713 990 010,55	-	101,4%
Redevances et majorations pour paiement tardif	-	679 935 287,56	-	662 053 000,00	-	683 653 000,00	-	693 674 637,67	-	101,5%
Recettes fléchées				16 943 636,00		16 813 600,00		16 813 600,00		
Autres produits	-	2 583 425,09	-	4 000 000,00	-	4 000 000,00	-	3 501 772,88	-	87,5%
Budget - Dépenses	785 478 558,31	733 783 746,16	923 773 596,08	775 755 357,70	876 529 931,08	762 043 856,70	850 598 558,26	761 560 325,08	97,0%	99,9%
Dépenses de personnel	29 757 957,25	29 660 196,92	30 580 460,43	30 580 460,43	30 580 460,43	30 580 460,43	29 291 764,54	29 226 732,87	95,8%	95,6%
Dépenses de fonctionnement	19 392 447,25	17 047 009,02	21 772 065,65	21 676 827,27	22 346 951,65	21 766 827,27	18 936 256,69	16 064 441,51	84,7%	73,8%
Dépenses d'intervention	730 668 393,40	681 453 575,14	807 773 420,00	689 760 420,00	812 760 869,00	698 764 919,00	792 876 796,68	707 010 003,22	97,6%	101,2%
Dépenses d'investissement	5 659 760,41	5 622 965,08	63 647 650,00	33 737 650,00	10 841 650,00	10 931 650,00	9 493 740,35	9 259 147,48	87,6%	84,7%
Solde budgétaire	-	-51 265 033,51	-	-92 758 721,70	-	-57 577 256,70	-	-47 570 314,53	-	82,6%
Equilibre financier -Financement		152 472 044,08		142 967 748,00		142 967 748,00		140 927 025,49		98,6%
Flux en retour des avances		141 805 346,81		137 500 000,00		137 500 000,00		136 982 358,86		
Remboursement - prêts au personnel et dépôts		5 426,30		5 000,00		5 000,00		12 968,54		
Opérations pour compte de tiers		1 079 123,44		5 462 748,00		5 462 748,00		3 492 638,57		
Décalage temporaire opérations de trésorerie		9 582 147,53						439 059,52		
Equilibre financier - Besoins	-	77 623 265,00	-	91 980 772,00	-	91 980 772,00	-	81 491 489,85	-	88,6%
Versement des avances	-	77 623 265,00	-	83 719 000,00	-	83 719 000,00	-	78 455 681,00	-	
Opérations pour compte de tiers				8 261 772,00		8 261 772,00		3 035 808,85		
Décalage temporaire opérations de trésorerie										
Abondement de trésorerie	-	23 583 745,57	-	-41 771 745,70	-	-6 590 280,70	-	11 865 221,11	-	

EN SYNTHÈSE

- En dépenses,

- Les autorisations d'engagements (AE) enregistrent une nouvelle hausse en 2021 par rapport à 2020 de 65,120 M€, sous l'effet de la progression des engagements de subventions (+ 63,015 M€ par rapport à 2020).
- Les décaissements 2021 (CP) présentent globalement une augmentation par rapport à ceux réalisés en 2020 (+ 27,776 M€).

S'agissant des décaissements au titre des interventions, la progression enregistrée s'explique par la hausse de la contribution à l'Office français de la biodiversité (+15,567 M€) et par le niveau soutenu de paiement des primes (+16,542 M€) alors que l'on constate un niveau des décaissements de subventions en léger repli par rapport à 2020 (-6,509 M€) même si ce dernier reste supérieur à celui projeté dans le BR 2021 (+18,488 M€).

- Le montant des avances versées (78,456 M€) est proche à celui exécuté en 2020 (77,623 M€) mais présente un niveau inférieur à celui projeté au BI/BR 2021 (- 5,263 M€).
- *In fine*, les enveloppes d'AE et de de CP d'intervention prévues au BR ont été consommées intégralement, l'agence ayant pleinement mis en œuvre les possibilités de fongibilité entre lignes budgétaires.

- En recettes,

- Les encaissements de redevances au titre de l'exercice sont, comme anticipé, supérieurs à ceux constatés en 2020, de 13,739 M€ (+ 2,02%), l'agence percevant désormais l'ensemble de la redevance pour pollution diffuse collectée sur son bassin. Ils sont globalement en ligne (+1,46%) avec le budget rectificatif (BR), qui intégrait principalement la progression du produit attendu au titre de la redevance pour pollution diffuse.
- Les flux en retour d'avances (136,982 M€) sont légèrement inférieurs à la réalisation 2020 (141,805 M€) et en ligne avec la prévision du BI/BR 2021 (137,500 M€).

Ces niveaux d'exécution aboutissent à la constitution d'un solde budgétaire de – 47,570 M€, légèrement bonifié par rapport à celui de l'exercice 2020 qui était de – 51,265 M€. Cette évolution est liée à la progression des décaissements de + 27,777 M€ (dont +25,556 M€ en interventions) par rapport à 2020 et de la progression des recettes budgétaires de +31,471 M€ (dont + 13,739 M€ au titre des encaissements de redevances, auxquels s'ajoute le produit fléché concernant la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat (16,813 M€)).

La trésorerie a atteint 194,392 M€ en fin d'exercice 2021, supérieure de 18,455 M€ à celle prévue au budget rectificatif 2021 (175,937 M€). Pour rappel, le niveau de trésorerie à fin 2020 était de 182,527 M€.

1.1 LES DEPENSES 2021

Le budget de l'agence de l'eau comporte, pour l'essentiel, des dépenses d'intervention versées aux maîtres d'ouvrage, des charges de personnel ainsi que des dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement.

1.1.1 Les dépenses d'intervention

L'enveloppe Interventions retrace, en AE et CP, les subventions, les primes pour épuration, les charges de soutien aux interventions ainsi que la contribution versée à l'office français de la biodiversité (OFB).

Les avances sur travaux constituent, quant à elles, des opérations de trésorerie, à caractère non budgétaire, présentées dans l'équilibre financier (Partie 2).

Les consommations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

Les dépenses d'intervention atteignent au total 792,876 M€ en AE (+8,5% par rapport à 2020) et 707,010 M€ en CP (+3,7% par rapport à 2020).

Près de 98% des AE inscrites au BI ont été consommées. Cette troisième année de mise en œuvre du 11^{ème} programme montre un maintien du dynamisme des engagements, malgré le contexte sanitaire persistant. Ce dynamisme a été encore encouragé par l'enveloppe dédiée au titre du plan de relance.

S'agissant des CP, l'exécution globale des dépenses d'intervention a pu se situer au-dessus du niveau des montants inscrits au budget rectificatif 2021, grâce à l'utilisation de lignes en provenance du domaine 0 dans le respect des règles de fongibilité asymétrique des crédits (cf. encadré *infra*). C'est même une augmentation de 17,250 M€ par rapport aux crédits prévus au BI 2021.

Les dépenses d'intervention sont présentées ci-après par ligne programme (en €).

➤ Les interventions – en autorisations d'engagement (AE)

Domaines et lignes programme	AE				Montants exécutés 2021
	Réalisation 2020	BI2021	BR2021	BR2021 +/- virt	
Domaine 1					
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	1 204 750,00	5 225 000,00	5 225 000,00	1 980 200,00	1 980 181,00
31- Etudes générales - Subvention	3 458 385,00	2 898 000,00	2 989 000,00	3 338 000,00	3 337 999,11
31- Etudes générales - Soutien	592 617,77	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00	408 200,18
31- Etudes générales	4 051 002,77	3 903 000,00	3 903 000,00	4 343 000,00	3 746 199,29
32- Connaissance environnementale - Subvention	2 733 860,00	2 570 000,00	2 570 000,00	2 109 000,00	2 108 994,00
32- Connaissance environnementale - Soutien	9 833 926,98	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	8 784 241,98
32- Connaissance environnementale	12 567 786,98	12 070 000,00	12 070 000,00	11 609 000,00	10 893 235,98
33- Action internationale	4 290 805,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 376 500,00	5 376 461,00
34- Information, communication et éducation à l'environnement	3 377 811,00	3 700 000,00	3 700 000,00	2 590 200,00	2 590 169,00
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 411 284,19	3 885 000,00	3 885 000,00	3 885 000,00	2 812 143,48
49- Dépenses courantes liées aux interventions	140 060,28	225 000,00	225 000,00	225 000,00	77 603,47
Total Domaine 1	29 043 500,22	34 008 000,00	34 008 000,00	30 008 900,00	27 475 993,22
Domaine 2					
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	46 875 968,00	111 000 000,00	94 000 000,00	116 179 400,00	116 149 983,00
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	124 014 288,00	124 746 000,00	100 746 000,00	140 579 200,00	140 579 158,00
15- Assistance technique à la dépollution	863 734,00	3 135 000,00	3 135 000,00	845 700,00	845 627,00
19- Divers pollution					0,00
25- Eau potable	55 084 976,00	76 500 000,00	62 500 000,00	65 085 400,00	65 082 983,00
Total Domaine 2	226 838 966,00	315 381 000,00	260 381 000,00	322 689 700,00	322 657 751,00
Domaine 3					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques	22 054 110,00	30 000 000,00	30 000 000,00	31 965 600,00	31 965 540,00
14- Elimination des déchets	0,00				0,00
16- Installation traitement eaux usées (pluvial)	43 062 139,00	36 100 000,00	26 100 000,00	11 855 000,00	11 854 923,00
18- Lutte contre la pollution agricole	115 893 166,00	68 200 000,00	68 200 000,00	38 552 200,00	38 552 133,00
21- Gestion quantitative de la ressource	14 460 725,00	17 500 000,00	17 500 000,00	14 439 200,00	14 411 377,00
23- Protection de la ressource	15 823 600,00	14 721 000,00	14 721 000,00	11 924 100,00	11 924 066,00
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	45 257 599,00	59 800 000,00	56 700 000,00	50 850 500,00	50 848 672,00
Total Domaine 3	256 551 339,00	226 321 000,00	213 221 000,00	159 586 600,00	159 556 711,00
Primes mentionnées à l'article L,213-9-2 du code de l'environnement					
17- Primes pour épuration aux collectivités locales	92 214 333,18	99 700 000,00	99 700 000,00	95 024 800,00	77 735 472,46
Total Primes	92 214 333,18	99 700 000,00	99 700 000,00	95 024 800,00	77 735 472,46
Hors domaine					
50- Contribution à l'OFB	126 020 255,00	132 363 420,00	141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00
70- France Relance			63 862 914,00	63 862 914,00	63 862 914,00
Total Hors domaine	126 020 255,00	132 363 420,00	205 450 869,00	205 450 869,00	205 450 869,00
TOTAL DES DEPENSES D'INTERVENTION	730 668 393,40	807 773 420,00	812 760 869,00	812 760 869,00	792 876 796,68

NB : sont prises en compte dans la colonne AE ou CP BR 2021 +/- virt toutes les décisions modificatives d'autorisations d'engagement adoptées par la commission des aides afin de réaffecter les dotations d'intervention entre lignes programme et les virements inter lignes programme pour permettre une consommation optimisée.

➤ Les interventions – en crédits de paiement (CP)

Domaines et lignes programme	CP				Montants exécutés 2021
	Réalisation 2020	BI2021	BR2021	BR2021 +/- virt	
Domaine 1					
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	1 328 736,00	4 206 000,00	4 206 000,00	1 274 329,00	1 274 329,00
31- Etudes générales - Subvention	5 863 967,00	3 818 000,00	3 818 000,00	4 554 025,00	4 554 024,11
31- Etudes générales - Soutien	704 317,11	1 005 000,00	1 005 000,00	448 141,95	448 141,95
31- Etudes générales	6 568 284,00	4 823 000,00	4 823 000,00	5 002 166,95	5 002 166,06
32- Connaissance environnementale - Subvention	3 404 180,00	2 365 000,00	2 365 000,00	2 234 278,00	2 234 278,00
32- Connaissance environnementale - Soutien	7 590 992,88	9 500 000,00	9 500 000,00	8 027 042,04	8 027 042,04
32- Connaissance environnementale	10 995 173,00	11 865 000,00	11 865 000,00	10 261 320,04	10 261 320,04
33- Action internationale	2 556 571,00	4 560 000,00	4 560 000,00	3 339 465,00	3 339 465,00
34- Information, communication et éducation à l'environnement	2 599 822,00	2 949 000,00	2 949 000,00	1 551 512,00	1 551 512,00
48-Dépenses courantes liées aux redevances	3 296 933,10	3 885 000,00	3 885 000,00	2 765 781,71	2 765 781,71
49- Dépenses courantes liées aux interventions	91 105,98	225 000,00	225 000,00	138 497,36	138 497,36
Total Domaine 1	27 436 625,08	32 513 000,00	32 513 000,00	24 333 072,06	24 333 071,17
Domaine 2					
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	104 308 909,00	76 010 000,00	70 630 000,00	139 051 083,00	139 051 083,00
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	105 618 129,00	107 819 000,00	101 819 000,00	105 448 600,00	105 381 411,00
15- Assistance technique à la dépollution	2 121 837,00	2 792 000,00	2 792 000,00	1 817 388,00	1 817 388,00
19- Divers pollution					0,00
25- Eau potable	54 846 124,00	39 076 000,00	37 576 000,00	49 199 054,61	49 199 054,00
Total Domaine 2	266 894 999,00	225 697 000,00	212 817 000,00	295 516 125,61	295 448 936,00
Domaine 3					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques	21 552 557,87	27 605 000,00	27 594 220,00	17 572 567,00	17 572 566,13
14- Elimination des déchets	35 301,00	0,00	10 780,00	10 780,00	10 780,00
16- Installation traitement eaux usées (pluvial)	20 215 211,00	26 304 000,00	22 804 364,00	5 970 401,00	5 970 401,00
18- Lutte contre la pollution agricole	90 540 839,00	69 378 000,00	69 378 000,00	60 288 768,00	60 288 768,00
21-Gestion quantitative de la ressource	6 981 635,00	13 879 000,00	13 879 000,00	6 847 437,00	6 847 437,00
23- Protection de la ressource	8 718 059,00	12 466 000,00	12 466 000,00	9 665 007,00	9 665 007,00
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	36 908 992,00	49 855 000,00	49 291 000,00	46 022 989,00	46 022 989,00
Total Domaine 3	184 952 594,87	199 487 000,00	195 423 364,00	146 377 949,00	146 377 948,13
Primes mentionnées à l'article L,213-9-2 du code de l'environnement					
17- Primes pour épuration aux collectivités locales	76 149 101,19	99 700 000,00	99 700 000,00	93 011 689,52	92 691 647,92
Total Primes	76 149 101,19	99 700 000,00	99 700 000,00	93 011 689,52	92 691 647,92
Hors domaine					
50- Contribution à l'OFB	126 020 255,00	132 363 420,00	141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00
70- France Relance			16 723 600,00	6 570 445,00	6 570 445,00
Total Hors domaine	126 020 255,00	132 363 420,00	158 311 555,00	148 158 400,00	148 158 400,00
TOTAL DES DEPENSES D'INTERVENTION	681 453 575,14	689 760 420,00	698 764 919,00	707 397 236,19	707 010 003,22

Zoom sur la fongibilité des crédits

La répartition des crédits dans les quatre domaines de la nomenclature nationale des dépenses des agences de l'eau peut faire l'objet de modifications en cours d'année dans le respect des règles de fongibilité asymétrique définies par l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau.

En particulier :

- les dépenses non réalisées du domaine 0 (fonctionnement, personnel et investissement) peuvent être redéployées dans les trois autres domaines. Le redéploiement de crédits en sens inverse au profit du domaine 0 n'est pas autorisé. En ce sens, la fongibilité est qualifiée d'asymétrique ;
- les dépenses non réalisées des domaines 1, 2 et 3 peuvent être redéployées entre ces trois domaines ;
- les dépenses non réalisées au titre des primes à la performance épuratoires peuvent être redéployées sur les domaines 1, 2 et 3.

Les avances sont des opérations de trésorerie non budgétaires. Ainsi, l'enveloppe d'avances prévue au BI ou au BR n'a pas de caractère limitatif au sens de la GBCP, ce qui permet l'abondement de l'enveloppe.

Ainsi, les reliquats prévisionnels de CP du fonctionnement (5,5 M€), des investissements (1,7 M€) et de personnel (1,3 M€) ont fait l'objet de virements au profit de versements de subventions pour un montant total de 8,5 M€.

Par ailleurs, à l'intérieur des interventions, les subventions ont été abondées à hauteur de 6,7 M€ en CP à partir de l'enveloppe des primes. Ces mouvements de crédits ont été réalisés dans le respect des enveloppes globales votées dans le cadre du BR 2021.

➤ Les subventions

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des dépenses d'interventions (en €).

en €	CF 2020		BI 2021		BR 2021		BR 2021 +/- vir.		CF 2021		taux d'exécution CP / BR	taux d'exécution CP/BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Subventions	498 455 916,00	467 600 869,87	561 095 000,00	443 082 000,00	556 857 914,00	442 861 964,00	561 533 114,00	461 418 128,61	561 471 180,11	461 350 937,24	104,17%	99,99%

Les **engagements** de subventions ont atteint 561,471 M€ en 2021 (498,456 M€ en 2020), soit au quasi plafond des prévisions du BR (556,858 M€) et du BI.

En 2021, les engagements ont notamment été portés :

- ✓ Par la très forte augmentation des aides à l'assainissement des collectivités (ouvrages et réseaux), qui ont permis d'accompagner la mise en œuvre des plans de reprise et du plan Baignade, avec près de 256,7 M€ de subventions accordées en 2021 (170 M€ en 2020). Parmi ces aides, des travaux importants en Ile-de-France ont été accompagnés, en application du « Plan baignade en Seine et en Marne » (plan destiné à la préparation des JOP 2024), tels que la poursuite de la réalisation du collecteur unitaire VL8 du SIAAP visant à réduire les déversements en Seine ;
- ✓ Par plus de 32 M€ de subventions qui ont bénéficié aux activités économiques et industrielles pour la dépollution et les économies d'eau, contre 22 M€ en 2020, traduisant l'effet très rapide des mesures de dynamisation prises dans le cadre du plan de reprise, et confirmé à l'occasion de la révision du 11^e Programme ;
- ✓ Par les subventions en faveur des investissements pour l'eau potable qui ont connu également une belle dynamique, avec 65 M€ de subventions attribuées, contre 55 M€ en 2020.

Certaines lignes en revanche sont restées en deçà des résultats escomptés, en particulier en matière d'accompagnement de la transition agricole (subventions en baisse très nette par rapport aux niveaux élevés de 2020) ou encore en matière d'action de gestion des eaux pluviales, 11,8 M€ contre 26 M€ prévus au BR2021. Sur cette ligne, si les prévisions relatives aux gros ouvrages n'ont pas été atteintes, il faut souligner en revanche l'excellente dynamique des projets de gestion à la source, qui redémarreront fortement après la crise sanitaire et les renouvellements électoraux de 2020/2021.

Concernant les aides agricoles, le faible nombre d'aides peut s'expliquer par la priorité donnée, à la fois par la profession agricole que par les autorités concernées, aux dispositifs complémentaires proposés dans le cadre du plan France relance. A noter que le conseil d'administration a souhaité se mobiliser en complément du plan de relance, à travers le lancement d'appels à projets et notamment, en matière agricole, l'Appel à projet (AAP) « l'agriculture s'adapte au changement climatique » et l'AAP « des territoires d'expérimentations pour des paiements pour services environnementaux agricoles pour protéger les prairies » ont été lancés.

Un point spécifique peut également être fait sur la mise en œuvre du plan Baignade, décidé au conseil d'administration de l'agence du 28 juin 2021, qui a décidé d'octroyer une subvention de 80% pour les dossiers de réseaux d'eaux usées dans la zone concernée par la tenue des épreuves aquatiques lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. 22 dossiers pour un montant total de 9,4 M€ (dont 16 dossiers hors plan de relance) ont bénéficié de ces dispositions.

Zoom sur la mise en œuvre du plan de relance et du plan de reprise

Dans le cadre du plan France relance, l'enveloppe allouée à l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre de France relance, et engagée en totalité dès octobre 2021, s'élève à 64,437 M€, dont 63,863 M€ pour les interventions (correspondant à 95 projets) et 0,575 M€ pour le recrutement de personnels intérimaires permettant d'appuyer les services de l'agence pour la mise en œuvre et le rapportage des aides relatives au plan de relance. Les montants respectifs en CP sont de 6,570 M€ en matière d'intervention et de 0,032 M€ en fonctionnement.

Les projets proposés par les porteurs de projet ont fait l'objet d'une attention particulière par les services de l'agence pour leur permettre une instruction prioritaire et accélérée. Au total, 95 projets seront soutenus, au titre de la sécurisation des infrastructures en eau potable et en assainissement et au titre de la biodiversité.

La répartition par sous-lignes programme est la suivante :

n°ss LP	Lignes programme	AE - CF 2021	CP - CF 2021
LP 7011	Installations de traitement des eaux usées domestiques	28 601 789,00 €	300 416,00 €
LP 7012	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	16 651 695,00 €	867 115,00 €
LP 7016	Installations de traitement des eaux - pluvial	473 069,00 €	162 473,00 €
LP 7024	Restauration et gestion des milieux aquatiques	997 107,00 €	307 816,00 €
LP 7025	Eau potable	17 139 254,00 €	4 932 625,00 €
TOTAL - interventions		63 862 914,00 €	6 570 445,00 €
LP 7041	Appui à la mise en œuvre (intérim)	574 886,00 €	32 140,60 €
TOTAL - fonctionnement		574 886,00 €	32 140,60 €
TOTAL GENERAL		64 437 800,00 €	6 602 585,60 €

Outre cette enveloppe dédiée, d'autres mesures avaient été également engagées par l'agence de l'eau Seine Normandie. En premier lieu, le soutien au titre des mesures d'urgence, à l'hygiénisation des boues, a donné lieu à 116 dossiers aidés pour un montant de 3,7 M€, montant en hausse par rapport à 2020 où 2,95 M€ avaient été attribués.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de reprise adopté par le conseil d'administration en juin 2020, et qui consistait principalement dans l'attribution de 20% de subventions supplémentaires en lieu et place de 20% d'avances remboursables, 137 dossiers ont été accompagnés en 2021, pour un montant de 75 M€ (contre 84 dossiers pour 80,29 M€ en 2020).

Les dossiers prioritaires, qui bénéficient depuis le conseil d'administration du 17 novembre 2020 de 20% d'avances remboursables, représentent 57 dossiers pour un montant total de 14,8 M€.

Enfin, la modification des montants forfaitaires des branchements privés concerne 6 aides pour un montant total de 1,681 M€

En 2021, 49 entreprises ont bénéficié du plan de reprise pour un montant total d'aide de 24,47 M€ d'aide à travers le doublement du terme fixe (A) du prix de référence (passage de 300 000€ à 600 000€)

L'aide complémentaire qu'ont constitué ces mesures, en lien avec les effets de cette évolution du prix de référence, peut donc être estimé à 5,1 M€ pour les 49 entreprises.

Le taux d'exécution des **crédits de paiement** (CP) de subventions est de 102,5% par rapport au BI 2021 et de 101 % par rapport au budget rectificatif, pour un montant de 707,01 M€. Le rythme de paiement est donc resté élevé et conforme aux prévisions initiales, voire même légèrement renforcé.

La mise en œuvre de la fongibilité asymétrique (cf. encadré *supra*) a permis d'effectuer les abondements de CP nécessaires aux paiements de ces subventions à partir de l'enveloppe de fonctionnement, d'investissement et des primes pour épuration.

➤ Les primes

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des primes (en €).

en €	CF 2020		BI 2021		BR 2021		BR 2021 +/- vir.		CF 2021		taux d'exécution CP / BR	taux d'exécution CP/BR +/- vir.
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Primes	92 214 333,18	76 149 101,19	99 700 000,00	99 700 000,00	99 700 000,00	99 700 000,00	95 024 800,00	93 011 689,52	77 735 472,46	92 691 647,92	93,0%	99,7%

Dans le cadre des instructions des primes 2021, le budget initial 2021 prévoyait une enveloppe de primes correspondant à l'évolution du coefficient modulateur des primes conformément à la mesure de soutien aux collectivités prise en juin 2020 en réponse à la crise sanitaire (coefficient à 0,8 en 2019 et 0,7 en 2020 maintenus à 1 pour ces deux années d'origine).

Au total, l'instruction des primes a permis d'engager 78 % de l'enveloppe prévue au BR.

Deux facteurs peuvent expliquer la sous réalisation en AE (l'instruction des primes 2020 n'a pas été réalisée en totalité avant la clôture (dossiers décalés début 2022)) et l'effet de l'entrée en vigueur progressive de coefficients de dégressivité relatifs à la conformité et la performance.

L'évolution du coefficient a conduit à une prévision de décaissement de 93,011 M€.

Le décaissement de CP a été proche de la prévision, à près de 93 %. La différence provient d'arbitrages faits en toute fin d'année en faveur du versement des subventions pour travaux, pour des maîtres d'ouvrage dont la trésorerie était potentiellement davantage en fragilité.

La répartition des primes versées par année d'activité est la suivante :

Année d'activité	CF 2021
2015	2 132
2018	326 345
2019	35 695 598
2020	31 467 573
2021	25 200 000
Total	92 691 648

➤ Les dépenses de soutien aux interventions

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire des dépenses de soutien aux interventions (en €).

en €	Exécution 2020		BI 2021		BR 2021		Exécution 2021		taux d'exécution CP/BR
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Acquisition et valorisation des données	9 833 926,98	7 590 992,88	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00	8 784 241,98	8 027 042,04	84%
Rémunération des distributeurs d'eau	2 783 436,51	2 776 034,37	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 255 422,48	2 258 766,52	75%
Etudes à maîtrise d'ouvrage agence	592 617,77	704 317,11	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00	408 200,18	448 141,95	45%
Contrôles fiscaux externalisés	346 050,07	370 500,72	460 000,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00	348 644,51	378 882,19	82%
Fournitures et services en soutien s/interv	140 060,28	91 105,98	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	77 603,47	138 497,36	62%
Campagne générale de mesures	281 797,61	150 398,02	425 000,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00	208 076,49	128 133,00	30%
Total	13 977 889,22	11 683 349,08	14 615 000,00	14 615 000,00	14 615 000,00	14 615 000,00	12 082 189,11	11 379 463,06	78%

Les dépenses de soutien aux interventions s'élèvent à 12,082 M€ en AE et à 11,379 M€ en CP. Elles sont composées, pour l'essentiel, des dépenses liées à l'acquisition et à la valorisation des données sur le milieu et aux rémunérations des distributeurs d'eau.

Concernant les prestations d'acquisition et de valorisation des données

Les engagements 2021 sont en diminution (- 1,04 M€) par rapport à 2020. En effet, l'exercice 2020 a vu l'engagement des campagnes 2019 et 2020 du marché de surveillance physicochimique des « eaux de transition » suite à la défaillance d'un laboratoire titulaire du lot et de la totalité du montant de 1,5 M€ des campagnes 2020 à 2022 de la convention de partenariat public-public passé avec l'IFREMER. Les engagements au titre de la surveillance des eaux continentales sont, pour leur part, en légère augmentation.

S'agissant des CP, le niveau des décaissements a progressé de 5,7 % par rapport à celui constaté en 2020. L'exercice 2021 a permis de rattraper le retard de facturation constaté en 2020 au titre des engagements du même exercice, en raison du contexte sanitaire. L'exercice 2021 s'inscrit dans un rythme de facturation plus classique, en lien avec la réalisation des prestations réceptionnées et le décalage structurel de 3 mois de facturation lié au rythme d'exécution des marchés (les prestations de prélèvements et d'analyses du dernier trimestre étant facturées au cours de l'exercice suivant).

Concernant la rémunération des distributeurs d'eau

Ces dépenses représentent un volume de 2,25 M€ au titre de l'exercice 2021, en retrait de 19 % au regard des montants versés en 2020. L'examen des pièces justificatives de certains dossiers transmis par les distributeurs n'a pu conduire à leur liquidation.

Concernant les autres postes de soutien aux interventions

Les études à maîtrise d'ouvrage agence sont en repli par rapport aux prévisions budgétaires 2021 tant en AE qu'en CP.

Parmi les études planifiées en 2021, 6 ont donné lieu à réalisation, 7 ont été reportées en 2022 (représentant un budget prévisionnel supérieur à 630 K€) et 1 a été abandonnée. Ces reports sont principalement dus au manque de disponibilité nécessaire à la conduite et au suivi de l'exécution des appels d'offres consécutifs.

Les autres postes sont sous-exécutés tant en AE qu'en CP. Toutes les interventions programmées dans le cadre des campagnes générales de mesure et des contrôles fiscaux (industriels principalement) ont été partiellement réalisées sur l'exercice car les sites industriels présentaient, très souvent, une production non représentative.

Il est rappelé que les montants disponibles sur ces lignes budgétaires ont été redistribués sur l'enveloppe de CP d'interventions afin d'honorer, en fin d'année, des paiements de subventions.

➤ La contribution à l'Office français de la biodiversité

Le budget initial 2021 prévoyait une contribution versée à l'OFB de 132,363 M€ déterminée sur la base du montant global maximal pour les six agences de l'eau et de la clé de répartition entre agences prévus dans le projet de loi de finances pour 2021.

La contribution 2021 de l'agence aux ressources financières de l'OFB a été payée à hauteur de 141,588 M€, conformément à l'arrêté du 28 janvier 2021, ayant déterminé son montant définitif inscrit au BR.

Cette hausse est la conséquence de l'ajustement de l'enveloppe nationale, accompagnée par la progression du produit de la redevance pour pollutions diffuses, parallèlement constatée en recettes.

	CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021
Contribution OFB (AE=CP)	126 020 255,00 €	132 363 420,00 €	141 587 955,00 €	141 587 955,00 €

Les dépenses d'intervention en synthèse

L'évolution du budget consacré aux dépenses d'intervention est résumée par le tableau suivant (en €) :

Comptabilité budgétaire

en €		CF 2020	BI 2021	BR+/-virt 2021	CF 2021
Subventions	AE	498 455 916,00	561 095 000,00	561 533 114,00	561 471 180,11
	CP	467 600 869,87	443 082 000,00	461 418 128,61	461 350 937,24
Primes	AE	92 214 333,18	99 700 000,00	95 024 800,00	77 735 472,46
	CP	76 149 101,19	99 700 000,00	93 011 689,52	92 691 647,92
Charges de soutien	AE	13 977 889,22	14 615 000,00	12 082 189,11	12 082 189,11
	CP	11 683 349,08	14 615 000,00	11 379 463,06	11 379 463,06
Contribution AFB	AE	126 020 255,00	132 363 420,00	141 587 955,00	141 587 955,00
	CP	126 020 255,00	132 363 420,00	141 587 955,00	141 587 955,00
Total	AE	730 668 393,40	807 773 420,00	810 228 058,11	792 876 796,68
	CP	681 453 575,14	689 760 420,00	707 397 236,19	707 010 003,22
Opérations non budgétaires					
		CF 2020	BI 2021	BR+/-virt 2021	CF 2021
Avances		77 623 265,00	83 719 000,00	83 719 000,00	78 455 681,00

NB : les opérations non budgétaires (avances) font l'objet de commentaires dans le chapitre 2 consacré à l'équilibre financier.

1.1.2 Les dépenses de personnel et les effectifs

1.1.2.1 Les effectifs

L'évolution du schéma d'emploi est la suivante :

- 356,00 ETP pour un plafond d'emploi autorisé de 355,80 ETP (à comparer à 366,58 ETP fin 2020 pour un plafond d'emploi de 366,50 ETP) ;
- 360,53 ETPT pour un plafond d'emploi autorisé de 369,10 ETPT (à comparer à 372,05 ETPT en 2020 pour un plafond d'emploi de 379,80 ETPT).

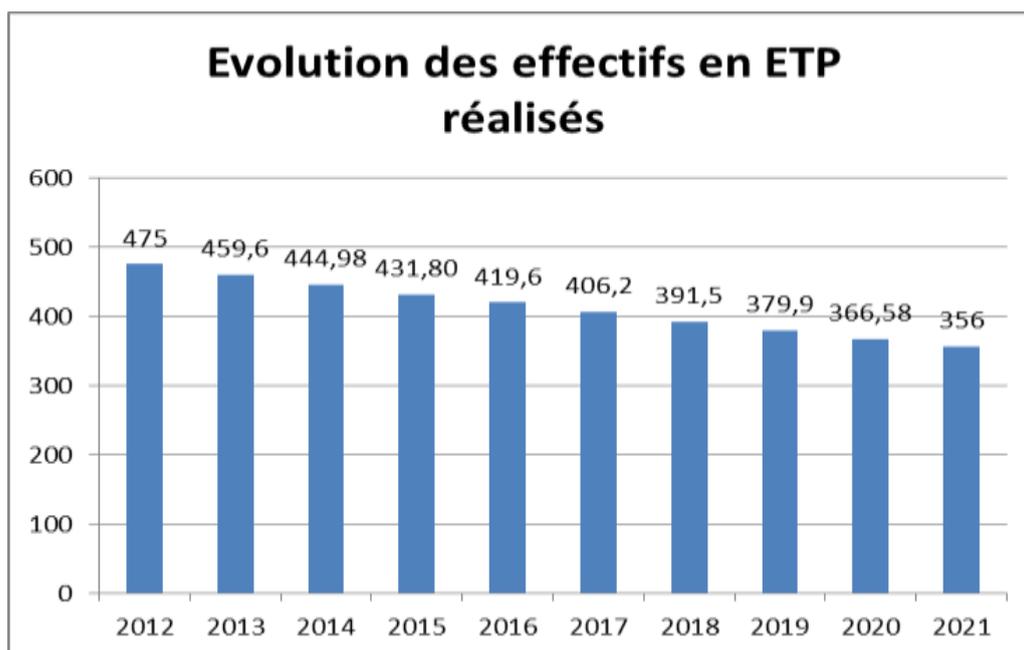
Plusieurs facteurs ont eu une incidence sur le niveau des effectifs.

Tout d'abord, l'accès au statut de fonctionnaire de 5 anciens contractuels, suite à leur réussite à des concours dits de dé-précarisation, s'est soldé par un nombre équivalent de départs en mobilité imprévisibles et rapides.

Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire a contribué à un accroissement du délai de recrutement, laissant des postes vacants sur une durée plus longue que celle anticipée.

Enfin, la direction de l'agence aurait pu, pour endiguer artificiellement ces difficultés de turn-over, recruter opportunément sur des contrats courts. Elle n'a pas fait ce choix, préférant se concentrer sur la prolongation de CDD formés, d'autant que la phase de formation de nouveaux CDD en période de télétravail renforcé est difficile.

Pour rappel, en dix ans, les effectifs de l'agence de l'eau Seine-Normandie (en ETP) ont connu une réduction de plus de 25 % (cf. graphique ci-dessous).



1.1.2.2 Les dépenses de personnel

L'enveloppe budgétaire, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dédiée aux charges de personnel est retracée ci-dessous (en €) :

	CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021	Taux d'exécution /BR
AE	29 757 957,25	30 580 460,43	30 580 460,43	29 291 764,54	95,79%
CP	29 660 196,92	30 580 460,43	30 580 460,43	29 226 732,87	95,57%

Les dépenses de personnel de l'exercice 2021 s'élèvent à 29, 292 M€ en AE. Elles s'établissent à 29, 227 M€ en CP, ce qui représente une consommation de 95,57 % du budget prévisionnel 2021, construit sur la base de la reconduction du budget initial 2020.

L'exécution 2021 en CP est en diminution de 443 K€, soit - 1,48 % par rapport à l'exécution 2020. Comme indiqué précédemment, 1,4 M€ de reliquats de CP ont fait l'objet d'un virement au profit de l'enveloppe dédiée aux interventions.

Cette évolution résulte tout d'abord de la suppression sur l'exercice de 10,7 ETP (- 2,92 %), conformément au schéma d'emploi notifié par la direction de l'eau et de la biodiversité. Tel qu'évoqué ci-dessus, les difficultés et délais de recrutements atténuent également la consommation de l'enveloppe budgétaire annuelle.

On notera également que le budget 2021 comportait une enveloppe prévisionnelle dédiée à une revalorisation du régime indemnitaire des contractuels qui n'a pu aboutir à ce stade.

Le détail des charges de personnel est présenté dans le tableau ci-dessous (en €).

	CF 2020 (CP)	CF 2021 (CP)	Variation	
Traitements et primes :				
Contractuels / Fonctionnaires	18 411 168,87	17 868 521,22	-542 647,65	
Apprenti	43 797,34	24 324,61	-19 472,73	
Divers :				
Congés payés	53 836,91	69 095,22	15 258,31	
Indemnités et avantages divers	558 069,92	705 282,01	147 212,09	
VARIATION 641	19 066 873,04	18 667 223,06	-399 649,98	-2,14%
Cotisations :				
CAS pension	1 641 806,13	1 653 652,80	11 846,67	
Autres (-prévoyances-pole emploi-CAS))	5 535 855,50	5 408 497,31	-127 358,19	
VARIATION 645	7 177 661,63	7 062 150,11	-115 511,52	-1,64%
Compte 631	2 061 508,69	2 014 887,77	-46 620,92	
Comptes 633	471 129,85	471 594,59	464,74	
VARIATION 63	2 532 638,54	2 486 482,36	-46 156,18	-1,86%
Autres variations :				
Pôle Emploi	134 028,10	223 829,80	89 801,7	
Prévoyance	166 867,73	165 879,87	-987,86	
Œuvres sociales	580 802,93	620 569,19	39 766,26	
AUTRES VARIATIONS 64	881 698,76	1 010 278,86	128 580,10	12,73%
Aut. Charges Perso (AT Fonc)	1 324,95	598,42	-726,53	
AUTRES VARIATIONS 648	1 324,95	598,42	-726,53	-100,00%
TOTAL GENERAL	29 660 196,92	29 226 732,81	-433 464,11	-1,48%

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

FNAL : fonds national d'aide au logement

1.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont présentées ci-après par ligne programme (en €).

Comme indiqué plus haut, le reliquat prévisionnel de CP dans ce domaine a fait l'objet d'un virement au profit des interventions à hauteur de 5,5 M€, permettant une consommation de l'ensemble des crédits disponibles.

N° LP	Lignes programme	AE				CP					
		Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021
41 & 7041	Dépenses de fonctionnement courant	8 321 876,01	8 272 065,65	8 846 951,65	8 846 951,65	8 062 639,23	6 751 282,68	8 176 827,27	8 266 827,27	6 814 667,76	6 805 668,02
44	Autres dépenses de fonctionnement	11 070 571,24	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00	10 873 617,46	10 295 726,34	13 500 000,00	13 500 000,00	9 346 072,40	9 258 773,49
	Total dépenses de fonctionnement	19 392 447,25	21 772 065,65	22 346 951,65	22 346 951,65	18 936 256,69	17 047 009,02	21 676 827,27	21 766 827,27	16 160 740,16	16 064 441,51

dont participation de l'agence à la DSIUN	250 660,39	709 486,00	709 486,00	1 164 178,85	1 491 327,57	141 506,32	709 486,00	709 486,00	862 666,08	862 666,08
---	------------	------------	------------	--------------	--------------	------------	------------	------------	------------	------------

* Les dépenses de fonctionnement courant de la DSIUN font l'objet d'un développement particulier au point 1.1.5

- Cette enveloppe intègre tout d'abord des **dépenses de fonctionnement courant**, principalement constituées par les achats courants, les charges de sous-traitance et d'autres prestations extérieures.

Les postes de dépenses (en AE et CP) sont répartis ci-dessous selon les différentes classes de la nomenclature Achat (en €) :

	AE				
	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021
Finance/assurance/administratif/documentation	206 965,64	248 500,00	248 500,00	251 500,00	254 368,88
Gestion du personnel, formation continue & œuvres sociales	407 492,81	737 250,00	1 312 136,00	1 260 766,00	1 065 167,97
Informatique	4 865 782,04	4 083 953,84	4 083 953,84	4 233 953,84	4 092 940,62
Instances et communication interne et externe	549 653,07	1 266 689,81	1 266 689,81	1 265 059,81	788 161,48
Moyens généraux	1 365 148,13	1 584 872,00	1 584 872,00	1 484 872,00	1 414 780,24
Prestations intellectuelles d'audit et de conseil	926 834,32	350 800,00	350 800,00	350 800,00	447 220,04
Total dépenses de fonctionnement	8 321 876,01	8 272 065,65	8 846 951,65	8 846 951,65	8 062 639,23

	CP					
	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021	Taux d'exécution BR
Finance/assurance/administratif/documentation	218 713,16	248 500,00	248 500,00	228 589,19	228 589,19	92%
Gestion du personnel, formation continue & œuvres sociales	349 931,57	737 250,00	827 250,00	521 285,68	521 285,68	63%
Informatique	4 122 042,87	4 196 184,84	4 196 184,84	3 560 531,24	3 560 531,24	85%
Instances et communication interne et externe	502 668,74	983 484,96	983 484,96	460 842,18	460 842,18	47%
Moyens généraux	1 263 293,25	1 600 607,47	1 600 607,47	1 327 840,78	1 318 841,04	82%
Prestations intellectuelles d'audit et de conseil	294 633,09	410 800,00	410 800,00	715 578,69	715 578,69	174%
Total dépenses de fonctionnement	6 751 282,68	8 176 827,27	8 266 827,27	6 814 667,76	6 805 668,02	82%

Il est constaté une sous-consommation par rapport au budget rectificatif (8,062 M€ en AE pour un budget rectificatif de 8,846 M€ et 6,805 M€ en CP pour un budget rectificatif de 8,266 M€). On notera que les engagements 2021 sont en retrait de 0,26 M€ par rapport à ceux de 2020. Les décaissements de 2021 sont plutôt stables par rapport à ceux de 2020.

La fin d'exercice a donné lieu à des transferts de crédits en AE ou CP pour satisfaire au plus juste les besoins de chaque direction. Les éléments présentés ci-dessous en tiennent compte.

Les **dépenses de prestations informatiques** en AE et CP sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette situation s'explique principalement par :

- la mutualisation des prestations d'infogérance et de maintenance et supports logiciels portée par la DSIUN ;
- la montée en charge structurelle de la DSIUN et la nécessaire adaptation des équipes et des nouveaux prestataires aux fonctionnements multi-sites
- les difficultés de facturation rencontrées avec un prestataire informatique de l'agence.

Les principales dépenses informatiques ont consisté en des coûts de tierce maintenance d'exploitation et de services, en biseau avec la reprise de la prestation par la DSIUN, mais aussi en coûts de téléphonie et en frais postaux.

Les postes de dépenses liés aux **moyens généraux** (entretien des bâtiments, consommations de fluides, matériels de transport) sont en légère baisse par rapport aux prévisions en AE et CP. Toutefois, le niveau d'exécution est supérieur à celui de 2020 en raison notamment du coût d'entretien des locaux (fluides et chauffage réseau, carburant) impacté par la hausse des prix de l'énergie, du maintien d'activités de nettoyage renforcé des locaux de par le contexte sanitaire et de la reprise progressive des déplacements des agents.

Le poste de dépenses lié aux **prestations intellectuelles d'audit et de conseil** est conforme aux prévisions en AE avec l'engagement d'un audit relatif au modèle du programme d'intervention de l'agence et d'études relatives à l'accompagnement à la restructuration de directions et au soutien des personnels. La consommation en CP concerne également les prestations d'accompagnement à l'élaboration d'un outil de simulation de la réforme des redevances pollution et collecte domestiques et l'accompagnement à l'élaboration d'un référentiel des pratiques budgétaires et financières dans le cadre du plan d'actions du contrôle interne budgétaire.

Les dépenses de **gestion du personnel, formation continue et œuvres sociales** intègrent le recrutement de personnels intérimaires dans le cadre du plan France Relance (cf paragraphe ci-après), les engagements relatifs à la formation des personnels (formation au télétravail et management hybride, formation aux risques psycho-sociaux pour agents et managers, formation à la prise en main de l'outil de visioconférence Zoom) et, à partir de l'automne, l'organisation de séminaires en présentiel (séminaire des cadres, séminaire de l'agence comptable).

Le poste de dépenses **Finances/assurance/administratif/documentation**, composé principalement de charges fixes, est réalisé à hauteur du prévisionnel en AE et CP. Il recouvre les diverses assurances (multirisques dommage construction, transport), les impôts locaux des terrains de la Bassée et taxes foncières, des frais de documentation et des annonces et insertions.

- Inscrites dans le cadre du budget rectificatif 2021, les dépenses destinées au recours à des prestations d'intérim à même d'appuyer les services de l'agence dans la mise en œuvre du plan de relance et le rapportage associé, ont atteint 574 886,00 € en AE et 32 140,60 € en CP. Huit contrats d'intérim ont été signés au cours du dernier trimestre 2021.

Les **autres dépenses de fonctionnement** correspondent aux remboursements consécutifs aux annulations ou aux réductions de redevances sur années antérieures. Le montant des AE et des CP atteignent respectivement 10 873 614,57 € et 9 258 770,41€ contre 13 500 000 € inscrits au budget initial/rectificatif. Ce poste, largement dépendant de changements de tiers redevables, ne peut faire l'objet de prévisions fiables. Ce poste comprend aussi, de façon plus marginale, des remboursements en matière de ressources humaines pour un montant de 2,89 € en AE et de 3,08 € en CP.

1.1.4 Les dépenses d'investissement

Cette enveloppe est dédiée aux investissements courants de l'agence (en €). Comme indiqué plus haut, le reliquat de CP non consommés dans ce domaine a fait l'objet d'un virement au profit des interventions à hauteur de 1,6 M€, permettant une consommation de l'ensemble des crédits disponibles.

N° LP	Lignes programme	AE				CP					
		Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/-virt	Réalisé 2021
42	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 659 760,41	63 647 650,00	10 841 650,00	10 841 650,00	9 493 740,35	5 622 965,08	33 737 650,00	10 931 650,00	9 259 147,48	9 259 147,48
	dont participation de l'agence à la DSIUN	829 327,03	1 099 442,00	1 099 442,00	1 099 442,00	401 345,03	719 342,70	1 099 442,00	1 099 442,00	438 885,96	438 885,96

* Les dépenses d'investissement de la DSIUN font l'objet d'un développement particulier au point 1.1.5

En synthèse, les dépenses d'investissement évoluent de la manière suivante (en €) :

	AE				
	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021
Informatique	5 002 493,25	2 813 150,00	2 813 150,00	2 813 150,00	1 263 695,93
Moyens généraux	657 267,16	60 834 500,00	8 028 500,00	8 028 500,00	8 230 044,42
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 659 760,41	63 647 650,00	10 841 650,00	10 841 650,00	9 493 740,35

	CP					
	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- virt	Réalisé 2021	Taux d'exécution BR
Informatique	4 772 420,40	2 698 150,00	2 698 150,00	1 564 579,67	1 564 579,67	58%
Moyens généraux	850 544,68	31 039 500,00	8 233 500,00	7 694 567,81	7 694 567,81	93%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 622 965,08	33 737 650,00	10 931 650,00	9 259 147,48	9 259 147,48	85%

- Ces dépenses concernent principalement les **investissements immobiliers** liés à l'acquisition du siège de l'agence à Courbevoie

La signature de la promesse de vente relative à l'acquisition immobilière destinée à accueillir le siège et la direction territoriale Seine-Francilienne à Courbevoie a été suivie de l'engagement et du décaissement du dépôt de garantie et d'une provision notariale pour un montant de 7 193 135,65€. La signature de l'acte de vente en 2022 permettra de conclure cette acquisition. Des coûts d'architecte afférents aux travaux d'aménagement du futur site de Courbevoie ont également été comptabilisés au cours de l'exercice.

Parmi les autres immobilisations sont à signaler, des coûts d'études de faisabilité relative à la gestion des eaux pluviales et à l'installation de panneaux photovoltaïques du site de Hérouville-Saint-Clair ainsi que l'acquisition de 7 véhicules (Renault clio).

- Les investissements **informatiques** encore portés par le budget SI local sont constitués de maintenances correctives et évolutives des applications métier (Tiers, Aramis, Qualiact, Aides, portail téléservice) et de coûts de licences.

1.1.5 Les flux financiers de la DSIUN

La mise en place de la DSIUN au 1^{er} septembre 2020 s'accompagne d'une montée en puissance progressive des projets communs aux six agences. L'agence de l'eau Seine-Normandie, pilote de la mutualisation des systèmes d'information, est en charge de retracer dans ses comptes le suivi financier de la DSIUN depuis sa création.

Le budget propre de l'agence ne devant pas être affecté par les dépenses et recettes de la DSIUN, les mouvements financiers de cette dernière sont donc retracés dans les comptes de l'agence en flux d'encaissements et de décaissements à compter de 2021, comme cela se pratique dans d'autres organismes publics. Les dépenses mutualisées de la DSIUN, en fonctionnement et en investissement, sont traitées en opérations au nom et pour le compte de tiers, c'est-à-dire qu'elles ne donnent pas lieu à des opérations budgétaires pour la partie de financement inter-agences. La participation de l'agence à la DSIUN donne lieu, quant à elle à des mouvements en AE et CP retracés dans les opérations budgétaires.

- Pour rappel, **les dépenses** ont été exécutées de la manière suivante (en €) :

	Exécution 2020		BI = BR 2021		Exécution 2021		Taux d'exécution BR
	Engagements réalisés	Décaissements réalisés	Projets d'engagements	Projets de décaissement	Engagements réalisés	Décaissements réalisés	
Fonctionnement	904 017,11	528 452,64	4 584 974,00	3 664 772,00	4 948 109,11	2 921 599,68	80%
Investissement	2 675 248,49	2 320 460,31	4 912 000,00	4 597 000,00	1 751 453,37	1 415 761,21	31%
Total	3 579 265,60	2 848 912,95	9 496 974,00	8 261 772,00	6 699 562,48	4 337 360,89	52%

Les principales dépenses de fonctionnement ont consisté en des coûts :

- d'infogérance d'exploitation mutualisée et de gouvernance de la transition (tierce maintenance d'exploitation et de service),
- d'étude (audits sites WEB – réglementaires pour le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), audit LAN – amélioration des flux de visio conférence, assistance à la migration vers NUTANIX – outil de virtualisation et stockage du nouveau Data Center, retour d'expérience SI financier),
- des frais d'hébergement et de maintenance,
- des frais d'accompagnement et de formation des équipes de la DSIUN,
- de télécom (convention MAEVA3 : réseau de données inter sites et internet).

Les dépenses d'investissement ont principalement porté sur :

- l'acquisition de licences (SAP, 360View et 360Plus, site collaboratif Oodrive, CERF, office 365)
- le déploiement du projet CERF (outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : notamment reprises de données et implémentation des plateformes),
- des coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage applicative, de migration et d'installation,
- des acquisitions de matériels informatiques pour le nouveau Data Center mutualisé.

L'exécution en matière d'investissement est en retrait par rapport à la prévision dans un contexte de changement de directeur de la DSIUN en cours d'année et de la vacance de poste associée alors que la mise en place de cette entité est encore très récente. La cadence des projets n'a pas été aussi rapide que prévue, du fait de cette mise en route.

Le tableau ci-dessous illustre quelques projets significatifs ayant été décalés après 2021 :

Sur le volet « Infrastructures techniques »	Sur le volet « applicatif »
-Rationalisation des solutions antivirales pour l'ensemble des établissements (montant 100k€).	-Solution logicielle de MDM (Master Data Management) (montant 200k€)
-Mise en place d'un logiciel de supervision unique pour l'ensemble des établissements	-Déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (montant 300k€).
	-Convergence outil "etemptation"

(montant 200k€).

(montant 150k€).

Le tableau ci-après retrace la quote-part respective de chaque agence à ces dépenses mutualisées :

Agences	SELON CONVENTION DSIUN			SELON CONVENTION MAEVA 3 (téléphonie en coûts directs)	Total général
	Fonctionnement	Investissement	Total s/s-convention DSIUN		
AEAG (14%)	389 591,12	198 206,57	587 797,70	87 890,88	674 256,30
AEAP (8%)	222 623,50	113 260,90	335 884,40	-	335 884,40
AELB (17%)	473 074,94	240 679,41	713 754,35	-	713 754,35
AERM (9%)	250 451,44	127 418,51	377 869,95	47 826,24	427 128,47
AERMC (21%)	584 386,69	297 309,86	881 696,54	3 088,80	884 785,34
Total refacturé	1 920 127,68	976 875,25	2 897 002,93	138 805,92	3 035 808,85
AESN (31%)	862 666,08	438 885,96	1 301 552,04	-	1 301 552,04
Total DSIUN	2 782 793,76	1 415 761,21	4 198 554,97	138 805,92	4 337 360,89

➤ S'agissant des **recettes** :

L'agence a réalisé en 2021 trois appels de fonds auprès des autres agences en opérations au nom et pour le compte de tiers :

- l'appel du solde des dépenses engagées en 2020,
- l'acompte de 50% de la charge estimée pour 2021, hors charges estimatives liées à la convention MAEVA,
- l'appel du solde 2021, appelé en fin d'exercice à la demande de certaines agences délégantes et de leur agent comptable afin de pouvoir rattacher les charges leurs incombant à l'exercice comptable.

Le tableau ci-dessous retrace ces mouvements de recettes (en €).

SOLDE 2020

Agence	Fonctionnement	Investissement	Total
AEAG (14%)	55 396,35	123 436,85	178 833,20
AEAP (8%)	8 917,31	70 535,34	79 452,65
AELB (17%)	-14 640,60	149 887,60	135 247,00
AERM (9%)	25 203,00	79 352,26	104 555,26
AERMC (21%)	26 535,83	185 155,28	211 691,11
Total refacturé	101 411,89	608 367,33	709 779,22

ACOMPTES ET SOLDES 2021

Agence	Fonctionnement	Investissement	Total
AEAG (14%)	477 482,00	198 206,57	675 688,58
AEAP (8%)	222 623,50	113 260,90	335 884,40
AELB (17%)	473 074,94	240 679,41	713 754,35
AERM (9%)	298 277,68	127 418,51	425 696,19
AERMC (21%)	587 475,49	297 309,86	884 785,34
Total refacturé	2 058 933,60	976 875,25	3 035 808,85

Les encaissements constatés dans les comptes de l'agence au titre de ces appels de fonds s'élèvent à 3 492 638,57€.

1.2 LA MUTUALISATION INTER-AGENCES

L'agence a mis en place, depuis 2018, un suivi des **effectifs** qu'elle consacre à la mutualisation inter-agences et qui œuvrent au bénéfice des six agences, pour les thématiques pour lesquelles elle a été désignée comme pilote et pour lesquelles le temps passé est significatif. La participation de nombreux agents de l'agence aux différents groupes de travail relatifs à la mutualisation n'est pas retracée ici. De même, seul le temps passé par les chefs de projet ou leur équipe dédiée est comptabilisé. Ce décompte est conforme à la méthode harmonisée de comptabilisation des ETP(T) consacrés aux différents chantiers arrêtée entre les six agences, en concertation avec le ministère de tutelle. Il ne fait, cependant, pas encore l'objet d'une prise en compte dans la fixation des plafonds d'effectifs de chaque agence.

Le bilan, figurant ci-dessous, est de 2,37 ETP et 3,17 ETPT pour 2021. S'ajoute à ce bilan un représentant syndical exerçant au niveau national, pour 0,5 ETPT.

Les **dépenses** mutualisées font l'objet d'un suivi. En 2021, l'agence a engagé et payé 41,660 K€ de dépenses au bénéfice de la mutualisation inter agences hors DSIUN. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le domaine des SI sont imputées sur le budget mutualisé de la DSIUN présenté ci-dessus et ne sont donc pas retracées ici.

Bilan 2021 – effectif et dépenses mutualisation inter-agences

Effectif			
Thématique	Objet	ETP	ETPT

Systèmes d'information	Mise en place de la DSIUN (projet d'urbanisation, TME)	0	1,13
Agence comptable	Préfigurateur agence comptable unique	0,3	0,3
	Adjonction de service AERM	0,07	0,07
Audits croisés	Chef de projet	0,15	0,15
Ressources humaines	Référent gestion des fonctionnaires	0,3	0,17
	Administrateur CERF – entretien/recrutement /formation	0,3	0,1
Surveillance	Pilote surveillance littorale	0,25	0,25
ISST	Inspecteur santé sécurité au travail pour six agences	1	1
Total		2,37	3,17

Dépenses de fonctionnement (CP)		
Thématique	Objet	Montant (€)
Agence comptable	Séminaire des agences comptables – décembre 2021	3 790,00
Surveillance	Convention « inventaire marées vertes du littoral »	12 404,32
	Bancarisation données hydrobio-plans d'eau (AESN-AELB)	17 160,00
Communication	Photographe – colloque des comités de bassin	4 800,00
	Captation vidéo/audio – colloque des comités de bassin	3 506,15
Total		41 660,47

1.3 LES RECETTES 2021

Les produits des redevances

Ces produits sont constitués de l'ensemble des redevances encaissées au cours de l'exercice 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021), quelle que soit l'année d'activité à laquelle elles correspondent. Les encaissements de redevances au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 693,246 M€, supérieurs de 14,133 M€ (soit +2,08 %) à ceux constatés en 2020.

Ce bilan, présenté sur l'ensemble de l'exercice, est à distinguer du bilan de l'encaissement des redevances entre le 24 décembre 2020 et le 23 décembre 2021, au titre de la vérification du respect du plafond fixé pour les six agences de l'eau et de la cible fixée pour chaque agence.

ZOOM SUR ... le pilotage de l'encaissement des redevances

L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre de l'écèlement des encaissements de redevances.

Les recettes de l'agence de l'eau Seine-Normandie n'ont pas été écèlées en 2021. Le niveau des recettes perçues a en effet été piloté afin de rester tout juste inférieur à la cible fixée.

Ainsi, l'agence a encaissé 674,143 M€ de redevances sous plafond entre le 24 décembre 2020 et le 23 décembre 2021, hors majorations, remboursements de redevances et rémunérations des distributeurs (qui sont hors plafond), pour une cible de 675,920 M€ (après relèvement de celui-ci en raison de la mise sous plafond du produit total de la redevance pour diffusion diffuse).

Globalement, le plafond de redevances était établi à 2,198 Md€ pour les six agences de l'eau, avec reversement au budget de l'Etat en cas de dépassement. Au titre de l'exercice 2021, un dépassement à hauteur de 22,372 M€ a été constaté, réparti entre les quatre agences ayant dépassé leur plafond individuel.

Le tableau ci-dessous retrace la situation à l'échelle des six agences de l'eau.

Les encaissements de redevances s'élèvent au total à 693,246 M€, ce qui est légèrement supérieur aux prévisions du budget rectificatif (écart de 11,679 M€, soit + 1,71 %).

Le tableau ci-après retrace les encaissements de redevances par usage (en €).

en €

Redevances	Encaissements 2020	BI 2021	BR 2021	Encaissements 2021	Taux d'exécution BI	Taux d'exécution BR
Pollution domestique	352 662 799,55	363 703 000,00	363 703 000,00	364 806 120,91	100,30%	100,30%
Collecte domestique	164 418 650,78	166 880 000,00	166 880 000,00	173 159 661,35	103,76%	103,76%
Prélèvement alimentation en eau potable	66 160 677,16	45 253 000,00	45 253 000,00	51 826 971,60	114,53%	114,53%
<i>Pollution diffuse</i>	29 533 014,31	32 000 000,00	53 600 000,00	52 096 366,68	162,80%	97,19%
Pollution industrie	22 579 917,78	14 874 000,00	14 874 000,00	14 962 910,29	100,60%	100,60%
Collecte industrie	8 234 752,46	8 165 000,00	8 165 000,00	4 457 808,79	54,60%	54,60%
<i>Cynégétique</i>	17 656 050,00	17 500 000,00	17 500 000,00	18 852 484,30	107,73%	107,73%
Prélèvement autres usages économiques	9 262 143,04	7 042 000,00	7 042 000,00	5 227 471,39	74,23%	74,23%
Prélèvement irrigation	6 517 198,84	3 091 000,00	3 091 000,00	5 827 969,33	188,55%	188,55%
Prélèvement canaux	435 688,00	316 000,00	316 000,00	356 443,00	112,80%	112,80%
<i>Protection du milieu aquatique</i>	867 565,57	430 000,00	430 000,00	847 209,94	197,03%	197,03%
<i>Pollution des élevages</i>	605 696,74	620 000,00	620 000,00	756 571,96	122,03%	122,03%
Stockage étiage	300,00	10 000,00	10 000,00	300,00	3,00%	3,00%
Prélèvement hydro électricité	154 481,21	50 000,00	50 000,00	44 692,00	89,38%	89,38%
Obstacles s/cours d'eau	24 203,00	34 000,00	34 000,00	23 488,00	69,08%	69,08%
Total redevances	679 113 138,44	659 968 000,00	681 568 000,00	693 246 469,54	105,0%	101,7%
Majoration pour paiement tardif	273 052,42	2 000 000,00	2 000 000,00	250381,18	12,52%	12,52%
Redevances de pollution ante-LEMA (moins-perçu de contrevalueur)	549 096,70	85 000,00	85 000,00	177786,95	209,16%	209,16%
Total	679 935 287,56	662 053 000,00	683 653 000,00	693 674 637,67	104,8%	101,5%

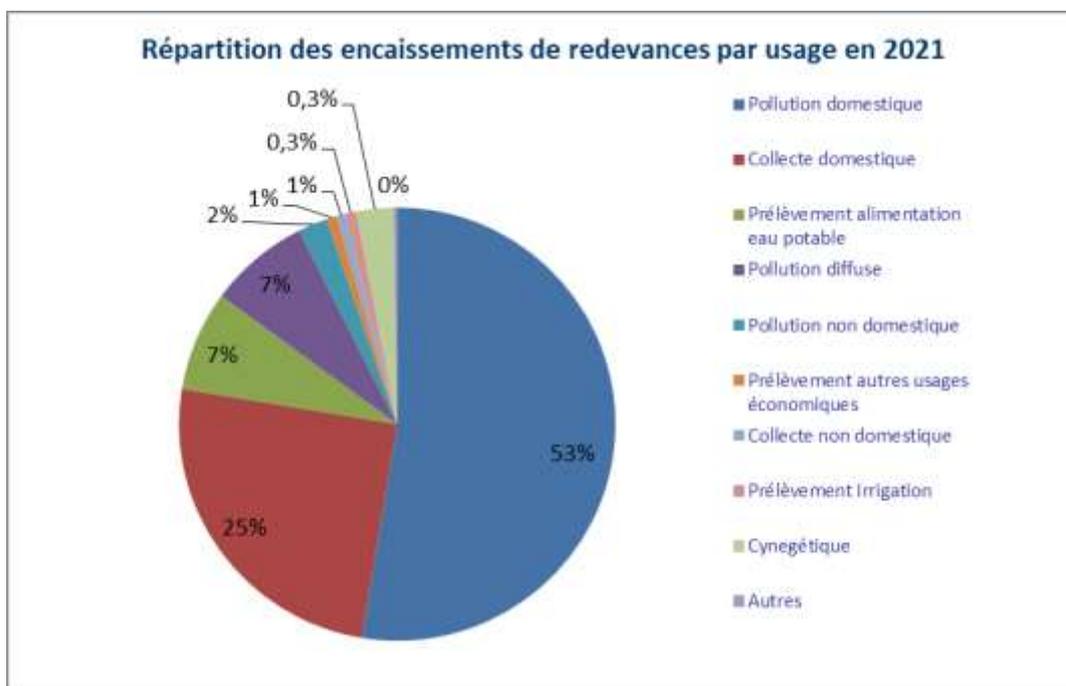
En italique : redevances dont la gestion est mutualisée entre agences

Au global, cet écart d'encaissements est essentiellement imputable à une anticipation dès décembre 2021 par quelques redevables de leurs échéances conventionnelles dues au titre des premiers mois de l'exercice 2022 s'agissant des redevances domestiques, pour un montant de l'ordre de 9 M€.

USAGES	DATE LIMITE DE PAIEMENT			Total général
	15/01/2022	15/02/2022	15/03/2022	
COLLDOM	2 502 700,00		36 900,00	2 539 600,00
IRRIG			4 357,00	4 357,00
POLLDOM	5 213 800,00	196 200,00	119 600,00	5 529 600,00
POLLIND			956 996,00	956 996,00
Total général	7 716 500,00	196 200,00	1 117 853,00	9 030 553,00

Des éléments d'explication plus détaillés relatifs à certaines redevances figurent ci-après.

- La répartition des encaissements de redevances par usage est globalement identique à celle de l'exercice 2020. Les redevances pollution et collecte domestiques représentent environ 78 % des redevances encaissées.



- La répartition des encaissements par année d'activité retrouve une structure classique après un exercice 2020 marqué par un rattrapage des encaissements de redevances au titre de N-2.

	AA < N-2	AAN-2	AA N-1	AA N
Encaissements 2020	0,30%	7,50%	45,60%	46,40%
Encaissements 2021	1,0%	4,2%	38,8%	55,9%

On notera que l'instruction des dossiers de redevance Collecte non domestique (industries) au titre de l'année d'activité 2020 n'était pas terminée au 31 décembre 2021, ce qui explique le faible niveau des encaissements sur l'exercice 2021 s'agissant de cette redevance. Ce décalage d'instruction se combine à une baisse des assiettes (-7%) de cette redevance entre l'année d'activité 2019 et 2020, essentiellement due à la baisse des volumes déclarés par Aéroport de Paris durant la crise sanitaire.

La fin du système d'acomptes concernant la redevance Prélèvement – alimentation en eau potable (AEP) a entraîné une baisse prévue de l'ordre de 15 M€ du produit encaissé en 2021 par rapport à celui perçu en 2020.

On constate également une baisse anticipée des encaissements au titre des prélèvements Autres usages économiques en raison de la suppression des acomptes à partir de l'année d'activité 2021, amplifiée par une baisse des assiettes (-13%), en lien avec le ralentissement de l'activité économique.

Les assiettes 2020 concernant la redevance Irrigation ont, quant à elles, enregistré une progression de 11%, entraînant une progression des encaissements sur l'exercice 2021.

Enfin, les encaissements réalisés au titre de la *redevance pollution diffuse* (52,096 M€) sont légèrement en retrait par rapport aux prévisions du BR (53,600 M€). Est constaté un mouvement inverse s'agissant de la *redevance cynégétique* (18,852 M€ encaissés contre une prévision de 17,500 M€ au BR). Pour rappel, la gestion de ces redevances est mutualisée entre agences et respectivement assurée par les agences de l'eau Artois-Picardie et Adour-Garonne.

Les recettes fléchées

La mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 64,437 M€ de dotation d'autorisations d'engagement de crédits du plan France Relance (identifiée sur une ligne programme spécifique LP 70), telle qu'évoquée dans le chapitre dédié aux dépenses d'interventions, s'est traduit par l'encaissement d'une somme de 16,813 M€ au titre de la tranche annuelle de reversement de l'Etat, correspondant au volume de crédits de paiement inscrits à ce titre sur l'exercice 2021.

Les autres produits

L'évolution de ces produits divers est résumée dans le tableau suivant (en €) :

CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021	Taux d'exécution BR
2 583 425,09	4 000 000,00	4 000 000,00	3 501 772,88	87,5 %

Ils s'élèvent à 3,502 M€ en 2021.

Ces encaissements concernent, pour les plus significatifs, les remboursements des trop versés de subvention (2,9 M€), les loyers perçus dans le cadre de la mise à disposition de locaux et loyers divers (0,11 M€) et les remboursements de mise à disposition de personnel (0,25 M€).

2 L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Sont rappelés ou indiquées ici les opérations non budgétaires, autrement appelées besoins et financements, concourant à l'équilibre financier de l'agence et présentées de façon exhaustive dans le tableau réglementaire 4, situé en annexe. Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, ces opérations non budgétaires sont essentiellement constituées des avances (aides versées et flux en retour) ainsi que des opérations pour comptes de tiers (flux financiers au titre de la DSIUN).

Les avances versées aux attributaires

Les **avances versées** aux bénéficiaires, présentées en opération de trésorerie non budgétaire, s'élèvent en 2021 à 78,456 M€, montant stable par rapport aux versements 2020 (77,623 M€).

Les avances versées sont présentées ci-après par ligne programme (en €).

	Réalisé 2020	BI 2021	BR 2021	BR 2021 +/- vir.	Réalisé 2021	Taux d'exécution BR
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	12 209 964,00	21 087 000,00	21 087 000,00	33 957 000,00	33 292 076,00	158%
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	38 562 548,00	25 416 000,00	25 416 000,00	39 126 000,00	39 122 863,00	154%
16- Installation traitement eaux usées (pluvial)	15 977 273,00	14 894 000,00	14 894 000,00	2 894 000,00	1 217 111,00	8%
21- Gestion quantitative de la ressource	0,00	430 000	430 000,00	430 000,00	32 000,00	7%
23- Protection de la ressource	131 268,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00	481 575,00	98%
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	0,00	512 000,00	512 000,00	512 000,00	0,00	0%
25- Eau potable	10 742 212,00	10 290 000,00	10 290 000,00	4 290 000,00	2 582 806,00	25%
Avances en accompagnement du plan de relance	0,00	10 600 000,00	10 600 000,00	2 020 000,00	1 727 250,00	16%
TOTAL DES AVANCES ACCORDEES	77 623 265,00	83 719 000,00	83 719 000,00	83 719 000,00	78 455 681,00	94%

Les volumes des avances versées est légèrement inférieur au niveau programmé au budget initial 2021, qui n'avait pas été modifié au budget rectificatif.

Malgré des mesures liées au plan de reprise, qui donnent une priorité aux subventions (60 % de subvention au lieu de 40 % de subvention et 20 % d'avances remboursables), le niveau de réalisation reste satisfaisant, grâce notamment aux décisions du CA du mois de novembre 2020, qui réintroduisaient 20% d'avances remboursables pour les projets prioritaires en assainissement. D'importants projets, tels que la 2^{ème} tranche des travaux du collecteur unitaire VL8 du SIAAP visant à réduire les déversements en Seine ont contribué à maintenir les niveaux de réalisation.

Pour autant, il reste des avances non consommées, tandis que le niveau de réalisation à l'échelle du bassin est très en deçà du plafond de dépenses dans un contexte où les taux d'intérêt sont historiquement faibles ce qui réduit d'autant l'attractivité des avances.

Les flux en retour des avances

En recettes, les opérations de trésorerie, non budgétaires, se composent principalement du **flux en retour des avances** consenties aux attributaires d'aides (136,982 M€) et, de façon très marginale, du remboursement des prêts accordés au personnel jusqu'en 2010 (0,01 M€). Ces flux financiers, en ligne avec les prévisions budgétaires, évoluent de la manière suivante (en €) :

En €	CF 2020	BI 2021	BR 2021	CF 2021	Taux d'exécution BR
Flux en retour des avances	141 805 346,81	137 500 000,00	137 500 000,00	136 982 358,86	99,6 %

3 ANALYSE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Figurent en annexe au présent rapport les tableaux du recueil des règles budgétaires des organismes, présentés au conseil d'administration pour vote ou information.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois (pour vote et information)

Tableau 2 : Autorisations budgétaires (pour vote)

Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine (pour information)

Tableau 4 : Equilibre financier (pour vote)

Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers (pour information)

Tableau 6 : Situation patrimoniale (pour vote)

Tableau 7 : Plan de trésorerie (pour information)

Tableau 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information)

Tableau 9 : Opérations pluriannuelles – prévisions (pour information)

Tableau 10 : Synthèse budgétaire et comptable (pour information)

Le conseil d'administration délibère ainsi sur la réalisation des autorisations d'emplois (ETPT), des autorisations budgétaires d'engagement et de paiement pour les quatre enveloppes budgétaires (personnel, fonctionnement, intervention, investissement), des prévisions de recettes, ainsi que du solde budgétaire. Il approuve également, à travers l'adoption du compte financier, les réalisations en matière de variation de trésorerie, de résultat patrimonial, de capacité d'autofinancement et de variation de fonds de roulement.

Cette rubrique a pour vocation de commenter succinctement les tableaux soumis au conseil d'administration pour approbation ou information et d'ainsi proposer une analyse des principaux indicateurs budgétaires et comptables de l'exercice.

Délibération portant arrêté du compte financier 2021

Les éléments d'exécution présentés dans les tableaux réglementaires sont retracés dans la délibération :

- 360,53 ETPT sous plafond et 0,95 ETPT hors plafond
- 850 598 558,26 € de consommation d'autorisations d'engagement
- 761 560 325,08 € de consommation de crédits de paiement
- 713 990 010,55 € d'encaissement de recettes
- - 47 570 314,53 € de solde budgétaire
- 11 865 221,11 € d'augmentation de la trésorerie
- 19 939 548,29 € de résultat patrimonial
- 71 542 843,11 € de capacité d'autofinancement
- 134 804 803,85 € d'augmentation du fonds de roulement

3.1 Autorisations d'emploi (tableau 1)

Pour rappel, les autorisations d'emplois pour l'exercice 2021 étaient fixées à 355,80 ETP sous plafond et à 369,10 ETPT sous plafond. Les effectifs atteignent, en 2021, 356,00 ETP et 360,53 ETPT.

3.2 Autorisations budgétaires (tableau 2) : le solde budgétaire

Le solde budgétaire résultant de la différence entre les recettes encaissées (713,990 M€) et les crédits de paiement décaissés (761,560 M€) est déficitaire de 47,570 M€, en amélioration par rapport aux données intégrées au budget rectificatif 2021 (- 57,577 M€). Cette évolution trouve principalement son origine dans l'augmentation de l'encaissement des redevances (+ 11,679 M€) par rapport aux prévisions du BR.

On notera, de plus, que ce solde budgétaire est proche de celui de l'exercice 2020 qui était déficitaire de 51,265 M€.

3.3 Dépenses par destination et recettes par origine (tableau 3)

Ce tableau présente les AE et CP par destination et les recettes par origine. S'agissant des dépenses, les destinations retenues par l'agence de l'eau correspondent aux lignes programme issues de l'instruction de programme. Concernant les recettes, la notion d'origine n'a pas été retenue dans l'architecture de l'application financière, en accord avec les tutelles. La distinction entre les recettes relatives à la fiscalité affectée et les recettes propres est en effet suffisante à la compréhension des états budgétaires.

3.4 Equilibre financier (tableau 4)

Cet état retrace les opérations non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie. A partir du solde budgétaire (- 47,570 M€), sont identifiés les flux de trésorerie, afin de déterminer la variation de trésorerie prévisionnelle sur l'exercice.

Aussi, pour l'exercice 2021, au regard des flux financiers (versement et retour des avances), la variation de la trésorerie de l'exercice s'établit à + 11,865 M€, laquelle est plus élevée que les prévisions du budget rectificatif 2021 (- 6,590 M€) compte tenu notamment du niveau affiché par le solde budgétaire et de la sous-exécution du versement des avances et le dépassement de la prévision en matière d'encaissement des redevances. La variation de trésorerie est présentée par mois dans le plan de trésorerie (tableau 7).

Ces flux financiers comportent également un montant de 0,439 M€ correspondant aux décalages temporels constatés au titre des opérations décaissées ou encaissées en cours de rapprochement entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire.

3.5 Opération pour le compte de tiers (tableau 5)

Sont retracés ici les mouvements au nom et pour le compte de tiers concernant les dépenses mutualisées de la DSIUN, en fonctionnement et en investissement.

La quote-part des agences délégantes aux dépenses mutualisées de la DSIUN représente la somme de 3 035 808,85 €.

Les encaissements constatés en 2021 dans les comptes de l'agence au titre des appels de fonds s'élèvent à 3 492 638,57€.

3.6 Situation patrimoniale (tableau 6) : résultat, CAF, fonds de roulement et trésorerie

Ce tableau présente les éléments de la comptabilité générale en droits constatés :

- Le compte de résultat de l'exercice qui présente, au titre de l'exercice 2021, un bénéfice de 19,940 M€. L'évolution constaté par rapport au résultat prévisionnel au budget rectificatif (-52,431 M€) s'explique par l'augmentation des produits (+ 50,453 M€), et par le plus faible niveau de charges (- 21,917 M€).
- La capacité d'autofinancement correspond au résultat comptable après neutralisation des dotations et reprises aux amortissements. Le compte financier 2021 affiche une capacité d'autofinancement à hauteur de 71,543 M€.
- La situation patrimoniale qui présente les ressources (flux en retour des avances) et les emplois (avances versées sur travaux et investissements courants). Cette situation conduit à une augmentation du fonds de roulement de 134,805 M€.
- Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement

Le niveau du fonds de roulement constaté au 31 décembre 2021 est de 485,174 M€, en progression de 134,805 M€ par rapport au compte financier 2020.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre les créances (émission de recettes non recouvrées) et les dettes (crédits de paiement non payés). Il s'établit, pour 2021, à 290,782 M€, supérieur de 122,940 M€ au compte financier 2020.

- La trésorerie

La trésorerie augmente de 11,865 M€ sur l'exercice, pour s'établir à 194,392 M€ à la fin de l'année 2021.

Elle atteint ainsi un niveau supérieure de 18,456 M€ à celui prévu au budget rectificatif 2021 (175,937 M€), essentiellement sous l'effet cumulé de la progression des recettes encaissées (+ 9,524 M€ par rapport au BR 2021) et de la sous consommation de l'enveloppe des avances (- 5,264 M€).

Ce niveau de trésorerie peut être rapproché des décaissements réalisés mensuellement par l'agence. Les dépenses mensuelles de l'agence, toutes enveloppes confondues (personnel, fonctionnement, investissement, interventions) s'élevant à 63,463 M€, la trésorerie au 31 décembre représente 3,06 mois d'activité.

On peut enfin noter que l'agence devra supporter en 2022 le paiement du solde de 51,175 M€ (montant de la vente diminué du dépôt de garantie versé en 2021) au titre de l'acquisition de l'immeuble situé à Courbevoie pour accueillir son siège et la direction territoriale Seine francilienne, avant de pouvoir bénéficier du produit de la vente de son immeuble actuel de Nanterre au plus tôt en 2023.

3.7 Plan de trésorerie (tableau 7)

Ce tableau retrace les flux mensuels de trésorerie par catégorie de recettes et de dépenses. La variation de trésorerie correspond à celle présentée dans le tableau d'équilibre financier (tableau 4) et dans le tableau de variation du fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie (tableau 6).

3.8 Opération liées aux recettes fléchées (tableau 8)

Ce tableau retrace les prévisions et encaissements au titre des recettes fléchées qui correspondent, pour l'exercice 2021 aux dotations reversées par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Relance.

Au titre de l'année 2021, une somme de 16,813 M€ a été reversée à l'agence.

3.9 Opérations pluriannuelles (tableau 9)

Le tableau des opérations pluriannuelles présente les AE et CP consommés lors des exercices antérieurs et lors de l'exercice 2019. La différence entre le total des AE consommés et le total des CP consommés permet de déterminer les restes à payer.

3.10 Synthèse budgétaire et comptable (tableau 10) : les restes à payer

Ce tableau réglementaire explique les écarts entre la variation du fonds de roulement et le solde budgétaire. Il recense les éléments issus de la comptabilité budgétaire (autorisations d'engagement et restes à payer) en amont du bilan, puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation du fonds de roulement) pour aboutir au bas de bilan (solde budgétaire et variation de trésorerie).

Au 31 décembre 2021, le volume global de restes à payer (subventions et opérations de fonctionnement et d'investissement engagées mais non décaissées) tels que retracés dans le tableau 10 s'élève à 1 026 M€. On rappellera que cet état budgétaire exclut, par nature, les restes à payer en termes d'avances.

Le tableau ci-dessous présente les restes à payer en matière d'interventions uniquement par année d'engagement.

Année calendaire (date d'effet contractuelle initiale)	Montant encours subventions	Montant encours avances
2011	882 003,00	
2012	901 743,00	598 124,00
2013	85 146,00	
2014	3 855 375,00	434 435,00
2015	7 372 772,00	1 486 533,00
2016	21 174 170,00	4 381 325,00
2017	36 233 450,00	701 643,00
2018	90 711 116,00	1 359 087,00
2019	147 181 428,00	1 222 538,00
2020	247 378 694,00	3 864 707,00
2021	448 424 356,00	21 907 670,00
Total général	1 004 200 253,00	35 956 062,00

Dans le cadre du plan d'apurement engagé en 2019 privilégiant notamment la clôture des conventions les plus anciennes et l'examen des conventions arrivant à échéance au regard de la prescription quadriennale, le montant des encours antérieurs au 11^e programme (à savoir les aides engagées avant 2019) s'élève à 170 M€ au 31 décembre 2021. L'ensemble des conventions engagées avant 2011 a été clôturé.

4 SUIVI DE L'EXECUTION DU 11^{ème} PROGRAMME

Ce chapitre présente les résultats relatifs à l'exercice 2021 dans le contexte pluriannuel du 11^{ème} programme. Il en traite les différents aspects, dans une logique de programme, différente de la logique budgétaire. Il permet d'établir l'exécution du programme, par la présentation des cumulés (sur un à six ans) comparés au prévisionnel.

L'instruction de programme établie en 2019 par le ministère chargé de l'environnement, pour le suivi du 11^{ème} programme des agences de l'eau, définit les différents tableaux de rapportage pluriannuel qui doivent être élaborés, essentiellement au moment des budgets et des comptes financiers annuels.

Ces tableaux sont complémentaires aux éléments de synthèse présentés dans le présent rapport de gestion, pour les lecteurs qui souhaiteraient des informations plus complètes.

Ils présentent de façon détaillée les chiffres annuels de 2021, resitués au sein des années du programme (réalisé pour le passé et prévisionnel pour le futur). Ils permettront de suivre tout au long du programme :

- l'évolution des aides attribuées chaque année ;
- les conséquences de ces engagements en termes de dépenses prévisionnelles pour les années futures ;
- la vie des engagements en cours (paiements déjà réalisés, et restes à payer).

4.1 Suivi du plafond pluriannuel des dépenses en euros (« tableau 2 »)

Ce tableau a pour objet de suivre l'exécution du programme dans le respect de l'arrêté de cadrage des dépenses. Les autorisations d'engagement sont ventilées par ligne programme, par domaine d'intervention et par année sur la durée du programme.

L'analyse de l'exécution des engagements des trois premières années du programme permet de conforter celles réalisées à l'occasion de la révision à mi-parcours :

- Le Domaine 0 (dépenses propres à l'agence) sera en dépassement du plafond de l'arrêté de cadrage des dépenses initialement prescrit à l'agence de l'eau Seine Normandie, en raison de l'acquisition du nouveau siège. Une actualisation début 2022 de l'arrêté encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e Programme doit permettre l'ajustement de ce plafond.
- Concernant le domaine 1 (actions de connaissance, de planification et de gouvernance), les réalisations sont en léger retrait par rapport aux prévisions initiales, du fait principalement de l'impact des conditions sanitaires sur les activités afférentes.
- Le domaine 2 (mesures générales de gestion de l'eau) a vu sa dynamique reprendre très fortement, reflétant l'effet des dispositions prises dans le cadre du plan de reprise et du plan Baignade. Cet effet très net sur les projets d'assainissement (ouvrages et réseaux) marque la différence avec les projets liés à l'eau potable, qui reste en deçà de l'objectif initial. Au bilan, sur le programme, le niveau d'exécution attendu restera très proche du plafond tel qu'il a été ajusté lors de la révision à mi-parcours.
- Enfin, concernant le domaine 3 (mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité), les niveaux des aides à l'agriculture se révèlent être très irréguliers : si l'augmentation de l'enveloppe décidée au moment de la révision n'est à ce stade pas remise en cause, il s'agira cependant de s'assurer que la dynamique reprenne sur la dernière partie du programme, a fortiori dans un contexte de déploiement de nouveaux dispositifs d'aides hors agence. A contrario, la reprise de la dynamique des aides aux acteurs économiques permet de penser que les objectifs certes ajustés sur le pluriannuel, mais qui maintiennent l'ambition sur la deuxième partie de programme, seront atteints.

A noter qu'à compter de cet exercice, les AE relevant du plan France Relance sont identifiées sur une ligne programme spécifique.

4.2 Suivi annuel du plafond de redevances en euros (« tableau 3 »)

Ce tableau a pour objet à la fois le suivi du plafond de redevances et des autres recettes encaissées par l'agence, notamment les retours d'avances remboursables. Les encaissements de redevances sont détaillés par origine ou type de redevances. Le rythme des encaissements est en ligne avec la maquette financière du 11^{ème} programme.

4.3 Suivi de l'équilibre financier pluriannuel en euros (« tableau 4 »)

Ce tableau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur la durée du programme. Il est présenté en pluriannuel à partir des tableaux de la circulaire budgétaire relatifs aux dépenses par destination en CP (solde budgétaire) et à l'équilibre financier (variation de trésorerie). De la même manière que le tableau 2, les CP relatifs au Plan France Relance sont désormais différenciés.

Ce tableau d'équilibre montre qu'après deux premières années du programme marquées par une hausse de la trésorerie, cette dernière diminue en 2021. Sur la 2^e partie du programme, les mouvements seront étroitement corrélés à l'avancement du projet d'achat du nouveau siège et de revente de l'ancien.

4.4 Suivi des engagements et des paiements du programme en cours et synthèse des paiements des programmes antérieurs en euros (« tableaux 5-1 et 5-2 »)

Le tableau 5-1 présente le suivi annuel des engagements (autorisations d'engagement et avances remboursables) et des paiements (crédits de paiement et décaissements) du programme en cours, par domaine et par ligne programme, faisant apparaître les dégagements effectués.

On notera qu'au bout de 3 des 6 ans du programme, près de 54% des AE prévues au programme sont engagées. Le léger dépassement par rapport au niveau d'exécution attendu s'explique par les exécutions de primes qui se situent au-dessus du niveau prévu initialement, du fait de l'évolution en 2020 des coefficients modérateurs. Le rythme d'engagement des subventions est, lui, en très léger retrait par rapport au rythme attendu, à respectivement 43,13% pour le domaine 1, 45,53% pour le domaine 2 et 46,45% pour le domaine 3. Les lignes liées aux ouvrages d'assainissement et à la lutte contre les pollutions agricoles, sont, elles, dans une dynamique plus forte. La ligne dédiée au plan France Relance est engagée à 100%.

Par ailleurs, ce tableau pointe également un sous engagement des avances remboursables à 43,68 %.

Le tableau 5-2 présente une synthèse annuelle des dépenses restant à verser sur les programmes antérieurs. Par rapport à l'année 2020, les restes à payer pour les 9^{ème} et 10^{ème} programme ont été fortement réduits et s'élèvent à 146,364 M€ pour les subventions et 10,440M€ en avances (contre respectivement 326 M€ pour les subventions et de 17,5 M€ pour les avances en 2020).

4.5 Plan de trésorerie en euros (« tableau 6 »)

Conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les agences de l'eau, les comptes rendus de gestion mentionnés au second alinéa de l'article 223 du décret du 7 novembre 2012, comprenant notamment le plan de trésorerie, sont transmis au contrôleur budgétaire, au moins deux fois par an, avant le 31 mai et avant le 30 septembre, sauf dérogation accordée par celui-ci.

4.6 Suivi des actions « plan biodiversité » et « Assises de l'eau » (« tableau 7 »)

Ce tableau présente le suivi spécifique des actions inscrites au Plan biodiversité et dans les documents de conclusion des Assises de l'eau (séquences 1 et 2). Il présente les indicateurs et l'état de la mise en œuvre des engagements. Certains indicateurs sont communs avec le rapport de performance de l'agence de l'eau, présenté par ailleurs au conseil d'administration, et ne sont donc pas abordés ici.

Il est proposé de détailler les résultats de deux mesures des Assises de l'eau qui comportent des objectifs financiers chiffrés et dont les perspectives sont opposées.

L'objectif de la mesure 1 des Assises de l'eau (2 Md€ engagés sur la France pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement) restera très difficile à atteindre même si les engagements ne sont pas négligeables en Seine-Normandie, avec près de 49,63 M€ en 2021. Cette situation met en évidence la difficulté des services à faire émerger des projets en grand nombre dans les territoires ruraux et aux collectivités à engager les investissements nécessaires, malgré les aides avantageuses de l'agence. La crise sanitaire et l'effet d'échelle (beaucoup de petites collectivités pour des projets de faibles montants) ne facilitent pas l'atteinte de cet objectif annoncé initialement comme très ambitieux.

L'objectif de la mesure 4 (1,5 Md€ engagés sur le territoire national au moyen de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd) pourra sans doute être atteint puisque le montant engagé sur Seine-Normandie est de 486,111M€, dont 120,482 M€ en 2021.

L'un des marqueurs importants relatifs au plan biodiversité est l'engagement des aides sur les domaines des solutions fondées sur la nature, qui s'élèvent en 2021 à environ 100 M€, soit un total de 431 M€ depuis 2019.

4.7 Aides accordées dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (« Tableau 8 »)

Ce tableau, fourni uniquement au format Excel© compte tenu de sa taille, liste les détails des aides accordées dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan biodiversité, notamment la localisation communale des bénéficiaires des mesures, l'intitulé des travaux et les montants des aides. Il servira à établir une cartographie nationale de ces mesures.

5 ANNEXES

5.1 Synthèse et états budgétaires

5.1.1 TABLEAU 1 – AUTORISATIONS D'EMPLOIS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	360,53	0,95	361,48

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

369,10

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	360,53	26 094 758,23	0,95	24 324,61	361,48	29 226 732,81
1 - TITULAIRES	67,5	5 864 350,82			67,5	5 864 350,82
* Titulaires État	67,5	5 864 350,82			67,5	5 864 350,82
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0,00			0	0,00
2 - CONTRACTUELS	293,03	20 230 407,41	0	0,00	293,03	20 230 407,41
* Contractuels de droit public	293,03	20 230 407,41	0	0,00	293,03	20 230 407,41
δCDI	277,38	19 151 210,49			277,38	19 151 210,49
δCDD	15,65	1 079 196,92	0	0,00	15,65	1 079 196,92
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0,00			0	0,00
* Contractuels de droit privé	0	0,00			0	0,00
δCDI	0	0,00			0	0,00
δCDD	0	0,00			0	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0,95	24 324,61	0,95	24 324,61
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						3 107 649,97

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

5.1.2 **TABLEAU 2 – AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES						
	Montants Compte financier 2020		Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)		Montants executés 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 757 957,25	29 660 196,92	30 580 460,43	30 580 460,43	29 291 764,54	29 226 732,87
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	1 641 806,13	1 641 806,13	1 645 988,64	1 645 988,64	1 653 652,80	1 653 652,80
Fonctionnement	19 392 447,25	17 047 009,02	22 346 951,65	21 766 827,27	18 936 256,69	16 064 441,51
Intervention	730 668 393,40	681 453 575,14	812 760 869,00	698 764 919,00	792 876 796,68	707 010 003,22
Investissement	5 659 760,41	5 622 965,08	10 841 650,00	10 931 650,00	9 493 740,35	9 259 147,48
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	785 478 558,31	733 783 746,16	876 529 931,08	762 043 856,70	850 598 558,26	761 560 325,08
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		0,00		0,00

RECETTES			
Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants executés 2021	
682 518 712,65	687 653 000,00	697 176 410,55	Recettes globalisées
			Subvention pour charges de service public
			Autres financements de l'Etat
679 935 287,56	683 653 000,00	693 674 637,67	Fiscalité affectée
			Autres financements publics
2 583 425,09	4 000 000,00	3 501 772,88	Recettes propres
	16 813 600,00	16 813 600,00	Recettes fléchées*
	16 813 600,00	16 813 600,00	Financements de l'Etat fléchés
			Autres financements publics fléchés
			Recettes propres fléchées
682 518 712,65	704 466 600,00	713 990 010,55	TOTAL DES RECETTES (C)
51 265 033,51	57 577 256,70	47 570 314,53	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

5.1.3 TABLEAU 3 – DÉPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme : les lignes programmes constituent les axes destinations des agences de l'eau

Budget	DEPENSES																				
	Personnel				Fonctionnement				Intervention				Investissement				Total				
	AE		CP		AE		CP		AE		CP		AE		CP		AE (A)		CP (B)		
	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021							
Domaine 0																					
41- Dépenses fonctionnement courant					8 272 065,65	7 487 753,23	8 176 827,27	6 773 527,42									8 272 065,65	7 487 753,23	8 176 827,27	6 773 527,42	
42- Immobilisations														10 841 650,00	9 493 740,35	10 931 650,00	9 259 147,48	10 841 650,00	9 493 740,35	10 931 650,00	9 259 147,48
43- Gestion du Personnel	30 580 460,43	29 291 764,54	30 550 527,88	29 226 732,87													30 580 460,43	29 291 764,54	30 580 460,43	29 226 732,87	
Total Domaine 0	30 580 460,43	29 291 764,54	30 550 527,88	29 226 732,87	8 272 065,65	7 487 753,23	8 176 827,27	6 773 527,42	0,00	0,00	0,00	0,00	10 841 650,00	9 493 740,35	10 931 650,00	9 259 147,48	49 694 176,08	46 273 258,12	49 688 937,70	45 259 407,77	
Domaine 1																					
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins									5 225 000,00	1 980 181,00	4 206 000,00	1 274 329,00					5 225 000,00	1 980 181,00	4 206 000,00	1 274 329,00	
31- Etudes générales									3 903 000,00	3 746 199,29	4 823 000,00	5 002 166,06					3 903 000,00	3 746 199,29	4 823 000,00	5 002 166,06	
32- Connaissance environnementale									12 070 000,00	10 893 235,98	11 865 000,00	10 261 320,04					12 070 000,00	10 893 235,98	11 865 000,00	10 261 320,04	
33- Action internationale									5 000 000,00	5 376 461,00	4 560 000,00	3 339 465,00					5 000 000,00	5 376 461,00	4 560 000,00	3 339 465,00	
34- Information, communication et éducation à l'environnement									3 700 000,00	2 590 169,00	2 949 000,00	1 551 512,00					3 700 000,00	2 590 169,00	2 949 000,00	1 551 512,00	
48- Dépenses courantes liées aux redevances									3 885 000,00	2 812 143,48	3 885 000,00	2 765 781,71					3 885 000,00	2 812 143,48	3 885 000,00	2 765 781,71	
49- Dépenses courantes liées aux interventions									225 000,00	77 603,47	225 000,00	138 497,36					225 000,00	77 603,47	225 000,00	138 497,36	
Total Domaine 1									34 008 000,00	27 475 993,22	32 513 000,00	24 333 071,17					34 008 000,00	27 475 993,22	32 513 000,00	24 333 071,17	
Domaine 2																					
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)									94 000 000,00	116 149 983,00	70 630 000,00	139 051 083,00					94 000 000,00	116 149 983,00	70 630 000,00	139 051 083,00	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques									100 746 000,00	140 579 158,00	101 819 000,00	105 381 411,00					100 746 000,00	140 579 158,00	101 819 000,00	105 381 411,00	
15- Assistance technique à la dépollution									3 135 000,00	845 627,00	2 792 000,00	1 817 388,00					3 135 000,00	845 627,00	2 792 000,00	1 817 388,00	
19- Divers pollution									0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
25- Eau potable									62 500 000,00	65 082 983,00	37 576 000,00	49 199 054,00					62 500 000,00	65 082 983,00	37 576 000,00	49 199 054,00	
Total Domaine 2									260 381 000,00	322 657 751,00	212 817 000,00	295 448 936,00					260 381 000,00	322 657 751,00	212 817 000,00	295 448 936,00	
Domaine 3																					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques									30 000 000,00	31 965 540,00	27 594 220,00	17 572 566,13					30 000 000,00	31 965 540,00	27 594 220,00	17 572 566,13	
14- Elimination des déchets										0,00	10 780,00	10 780,00					0,00	0,00	10 780,00	10 780,00	
16- Installation traitement eaux usées (pluvial)									26 100 000,00	11 854 923,00	22 804 364,00	5 970 401,00					26 100 000,00	11 854 923,00	22 804 364,00	5 970 401,00	
18- Lutte contre la pollution agricole									68 200 000,00	38 552 133,00	69 378 000,00	60 288 768,00					68 200 000,00	38 552 133,00	69 378 000,00	60 288 768,00	
21- Gestion quantitative de la ressource									17 500 000,00	14 411 377,00	13 879 000,00	6 847 437,00					17 500 000,00	14 411 377,00	13 879 000,00	6 847 437,00	
23- Protection de la ressource									14 721 000,00	11 924 066,00	12 466 000,00	9 665 007,00					14 721 000,00	11 924 066,00	12 466 000,00	9 665 007,00	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques									56 700 000,00	50 848 672,00	49 291 000,00	46 022 989,00					56 700 000,00	50 848 672,00	49 291 000,00	46 022 989,00	
Total Domaine 3									213 221 000,00	159 556 711,00	195 423 364,00	146 377 948,13					213 221 000,00	159 556 711,00	195 423 364,00	146 377 948,13	
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement																					
17- Primes pour épuration aux collectivités locales									99 700 000,00	77 735 472,46	99 700 000,00	92 691 647,92					99 700 000,00	77 735 472,46	99 700 000,00	92 691 647,92	
Total primes									99 700 000,00	77 735 472,46	99 700 000,00	92 691 647,92					99 700 000,00	77 735 472,46	99 700 000,00	92 691 647,92	
Hors domaine																					
44- Charges de régularisation					13 500 000,00	10 873 617,46	13 500 000,00	9 258 773,49									13 500 000,00	10 873 617,46	13 500 000,00	9 258 773,49	
50- Contribution à l'OFB									141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00					141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00	141 587 955,00	
70- France Relance					574 886,00	574 886,00	90 000,00	32 140,60									64 437 800,00	64 437 800,00	16 813 600,00	6 602 585,60	
7011 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement									28 601 789,00	28 601 789,00	7 490 000,00	300 416,00					28 601 789,00	28 601 789,00	7 490 000,00	300 416,00	
7012 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux									16 651 695,00	16 651 695,00	4 745 600,00	867 115,00					16 651 695,00	16 651 695,00	4 745 600,00	867 115,00	
7016 - Gestion des eaux pluviales									473 069,00	473 069,00	0,00	162 473,00					473 069,00	473 069,00	0,00	162 473,00	
7021 - Gestion quantitative de la ressource en eau									0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
7023 - Protection de la ressource en eau									0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
7024 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes									997 107,00	997 107,00	0,00	307 816,00					997 107,00	997 107,00	0,00	307 816,00	
7025 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable									17 139 254,00	17 139 254,00	4 488 000,00	4 932 625,00					17 139 254,00	17 139 254,00	4 488 000,00	4 932 625,00	
7041 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'interimaires)					574 886,00	574 886,00	90 000,00	32 140,60									574 886,00	574 886,00	90 000,00	32 140,60	
Total hors domaine					14 074 886,00	11 448 503,46	13 590 000,00	9 290 914,09	205 450 869,00	205 450 869,00	158 311 555,00	148 158 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 525 755,00	216 899 372,46	171 901 555,00	157 449 314,09	
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	30 580 460,43	29 291 764,54	30 550 527,88	29 226 732,87	22 346 951,65	18 936 256,69	21 766 827,27	16 064 441,51	812 760 869,00	792 876 796,68	698 764 919,00	707 010 003,22	10 841 650,00	9 493 740,35	10 931 650,00	9 259 147,48	876 529 931,08	850 598 558,26	762 043 856,70	761 560 325,08	

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme : Les axes origines ne sont pas présentés.

Budget	RECETTES											Total (C)		
	Recettes globalisées					Recettes fléchées								
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée		Autres financements publics	Recettes propres		Financement de l'Etat fléchées		Autres financements publics fléchées	Recettes propres fléchées			
			BR2021	Montants exécutés 2021		BR2021	Montants exécutés 2021	BR2021	Montants exécutés 2021			BR2021	Montants exécutés 2021	
Recettes budgétaires			683 653 000,00	693 674 637,67		4 000 000,00	3 501 772,88	16 813 600,00	16 813 600,00				704 466 600,00	713 990 010,55
TOTAL	0,00	0,00	683 653 000,00	693 674 637,67		4 000 000,00	3 501 772,88	16 813 600,00	16 813 600,00	0,00	0,00		704 466 600,00	713 990 010,55
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C													57 577 256,70	47 570 314,53

5.1.4 TABLEAU 4 – ÉQUILIBRE FINANCIER

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	51 265 033,51	57 577 256,70	47 570 314,53	0,00	0,00	0,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	51 265 033,51	57 577 256,70	47 570 314,53	0,00	0,00	0,00	dont Budget Principal
dont Budget Annexe							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital)							Nouveaux emprunts (capital)
Avances sur travaux	77 623 265,00	83 719 000,00	78 455 681,00	141 805 346,81	137 500 000,00	136 982 358,86	Remboursement des avances sur travaux (flux en retour)
Versement prêts	0,00		0,00	5 426,30	5 000,00	12 968,54	Remboursement prêts
Versement dépôts et cautionnement							Remboursement des dépôts et cautionnements
Total (b1) Opérations non budgétaires (décaissables)	77 623 265,00	83 719 000,00	78 455 681,00	141 810 773,11	137 505 000,00	136 995 327,40	Total (b2) Opérations non budgétaires (encaissables)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	8 261 772,00	3 035 808,85	1 079 123,44	5 462 748,00	3 492 638,57	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) Prélèvement Etat		0,00					Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Décalages temporels de trésorerie - opérations en cours de rapprochement				9 582 147,53		439 059,52	Décalages temporels de trésorerie - opérations en cours de rapprochement
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	128 888 298,51	149 558 028,70	129 061 804,38	152 472 044,08	142 967 748,00	140 927 025,49	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	23 583 745,57	0,00	11 865 221,11	0,00	6 590 280,70	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***			10 211 014,40	0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	23 583 745,57	0,00	1 654 206,71	0,00	6 590 280,70	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	152 472 044,08	149 558 028,70	140 927 025,49	152 472 044,08	149 558 028,70	140 927 025,49	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

5.1.5 TABLEAU 5 – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021) Prvisions de décaissements (c1)	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021) Prvisions d'encaissements (c1)	Montants de décaissements réalisés 2021 (c1)	Montants d'encaissements réalisés 2021 (c1)
Opération 1	C 46782	DSIUN	8 261 772,00	5 462 748,00	3 035 808,85	3 492 638,57
TOTAL			8 261 772,00	5 462 748,00	3 035 808,85	3 492 638,57

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

5.1.6 TABLEAU 6 – SITUATION PATRIMONIALE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021	PRODUITS	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021
Personnel	27 213 991,08	27 943 222,43	26 675 966,01	Subventions de l'Etat		16 813 600,00	16 813 600,00
dont charges de pensions civiles*	1 641 806,13	1 645 988,64	1 653 652,80	Fiscalité affectée	690 467 471,26	683 568 000,00	735 432 011,89
Fonctionnement autre que les charges de personnel	162 353 636,10	32 404 065,27	223 387 986,58	Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)	480 171 230,46	699 464 919,00	487 831 020,87	Autres produits	15 513 006,00	7 000 000,00	5 588 909,86
TOTAL DES CHARGES (1)	669 738 857,64	759 812 206,70	737 894 973,46	TOTAL DES PRODUITS (2)	705 980 477,26	707 381 600,00	757 834 521,75
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	36 241 619,62	0,00	19 939 548,29	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	52 430 606,70	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	705 980 477,26	759 812 206,70	757 834 521,75	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	705 980 477,26	759 812 206,70	757 834 521,75

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	36 241 619,62	-52 430 606,70	19 939 548,29
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 409 238,12	5 100 000,00	52 686 040,40
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-11 577 674,73	-3 000 000,00	-1 081 368,58
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	671 474,82	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	-1 570,00		-3,00
- neutralisation charges et produits calculés			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-1 374,00		-1 374,00
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	29 741 713,83	-50 330 606,70	71 542 843,11

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021	RESSOURCES	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021
Insuffisance d'autofinancement	0,00	50 330 606,70	0,00	Capacité d'autofinancement	29 741 713,83	0,00	71 542 843,11
Investissements immobiliers	4 007 467,41	10 931 650,00	9 261 898,94	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
Autres investissements				Financement de l'actif par l'Etat			
Investissement (versements avances sur travaux)	79 347 317,00	83 719 000,00	72 565 233,00	Autres ressources - Décalages temporels de trésorerie			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources	141 251 015,44	137 505 000,00	145 089 092,68
TOTAL DES EMPLOIS (5)	83 354 784,41	144 981 256,70	81 827 131,94	Augmentation des dettes financières			
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	87 637 944,86	0,00	134 804 803,85	TOTAL DES RESSOURCES (6)	170 992 729,27	137 505 000,00	216 631 935,79
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	7 476 256,70	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2020	Montants Budget rectificatif n°1 2021 (CA du 16/11/2021)	Montants exécutés 2021
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)**	87 637 944,86	-7 476 256,70	134 804 803,85
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	64 054 199,29	-885 976,00	122 939 582,74
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	23 583 745,57	-6 590 280,70	11 865 221,11
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	350 368 910,03	342 892 653,33	485 173 713,88
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	167 842 077,63	166 956 101,63	290 781 660,37
Niveau de la TRÉSORERIE	182 526 832,40	175 936 551,70	194 392 053,51

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

5.1.7 TABLEAU 7 - PLAN DE TRÉSORERIE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	182 526 832,40	149 384 197,56	136 495 905,35	155 947 659,95	177 350 091,04	160 642 569,29	170 694 139,53	200 900 768,36	193 044 920,39	206 648 907,26	240 243 523,64	236 725 705,71	194 392 053,51
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	26 459 832,70	50 168 808,35	50 004 591,24	47 211 662,51	47 489 142,70	35 525 117,09	78 991 953,81	43 688 127,89	60 940 616,88	91 246 713,56	72 754 197,93	92 695 645,89	697 176 410,55
Subvention pour charges de service public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'État	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fiscalité affectée	26 321 809,09	50 076 887,10	49 640 196,66	47 038 246,32	47 111 370,84	35 292 747,53	78 711 484,16	43 541 469,67	60 447 593,63	90 694 198,42	72 460 705,73	92 337 928,52	693 674 637,67
Autres financements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources propres	138 023,61	91 921,25	364 394,58	173 416,19	377 771,86	232 369,56	280 469,65	146 658,22	493 023,25	552 515,14	293 492,20	357 717,37	3 501 772,88
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 813 600,00	16 813 600,00
Financements de l'État fléchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 813 600,00	16 813 600,00
Autres financements publics fléchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	3 363 175,81	8 579 154,49	10 628 399,45	8 802 600,05	10 399 459,24	13 443 706,64	12 621 950,26	12 124 672,56	12 714 514,43	16 092 408,97	11 478 280,99	16 747 004,51	136 995 327,40
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissement en capital	3 363 175,81	8 579 154,49	10 628 399,45	8 802 600,05	10 399 459,24	13 443 706,64	12 621 950,26	12 124 672,56	12 714 514,43	16 092 408,97	11 478 280,99	16 747 004,51	136 995 327,40
Dépôts et cautionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	817 154,91	93 379,85	6 339 714,84	1 814 745,70	0,00	94 591,65	8 689 741,94	1 891 837,12	343 834,74	568 091,36	5 759 324,01	646 532,17	27 058 948,29
- TVA encaissée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	-	-	-	-	-	-	-	1 891 837,12	343 834,74	32 355,50	5 789 079,04	646 532,17	3 492 638,57
- Autres encaissements d'opérations non rapprochées	817 154,91	93 379,85	6 339 714,84	1 814 745,70	-	94 591,65	8 689 741,94	-	-	535 735,86	5 181 244,97	-	23 566 309,72
A. TOTAL	30 640 163,42	58 841 342,69	66 972 705,53	57 829 008,26	57 888 601,94	49 063 415,38	100 303 646,01	57 704 637,57	73 998 966,05	107 907 213,89	89 991 802,93	126 902 782,57	878 044 286,24
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	61 486 805,26	68 754 310,90	41 767 521,97	32 439 999,53	72 254 512,21	34 411 425,18	67 817 924,85	34 751 823,04	50 070 119,30	71 983 851,98	87 983 976,10	137 838 054,76	761 560 325,08
Personnel	2 318 621,69	2 283 295,80	2 652 348,70	2 262 655,35	2 591 471,54	2 228 829,02	2 272 264,28	2 613 891,51	2 171 283,81	2 242 758,53	2 244 150,27	3 345 162,37	29 226 732,87
Fonctionnement	459 009,98	841 829,03	747 228,04	1 698 180,65	1 654 998,57	983 303,24	3 164 505,77	482 608,68	1 714 709,92	2 054 927,06	767 360,46	1 495 780,11	16 064 441,51
Intervention	58 613 164,13	65 508 408,98	38 109 403,61	28 221 408,20	60 732 808,43	30 868 552,45	62 301 872,30	31 578 437,94	46 060 368,23	67 571 864,42	84 884 092,95	132 559 621,58	707 010 003,22
Investissement	96 009,46	120 777,09	258 541,62	257 755,33	7 275 233,67	330 740,47	79 282,50	76 884,91	123 757,34	114 301,97	88 372,42	437 490,70	9 259 147,48
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	2 295 993,00	2 975 324,00	5 614 517,00	3 738 556,00	2 228 582,00	4 468 259,00	2 266 666,33	21 381 567,67	8 693 215,00	1 848 290,00	5 031 754,00	17 912 957,00	78 455 681,00
Emprunts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissement en capital	2 295 993,00	2 975 324,00	5 614 517,00	3 738 556,00	2 228 582,00	4 468 259,00	2 266 666,33	21 381 567,67	8 693 215,00	1 848 290,00	5 031 754,00	17 912 957,00	78 455 681,00
Dépôts et cautionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	138 911,96	248 021,64	113 029,48	132 160,96	12 426,00	9 427 094,83	1 631 644,88	480 455,53	493 890,76	13 485 423,01	26 163 059,05
- TVA décaissée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	-	-	138 911,96	248 021,64	72 230,86	132 160,96	12 426,00	331 652,09	251 224,25	480 455,53	493 890,76	874 834,80	3 035 808,85
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	-	-	-	-	40 798,62	-	-	9 095 442,74	1 380 420,63	-	-	12 610 588,21	23 127 250,20
B. TOTAL	63 782 798,26	71 729 634,90	47 520 950,93	36 426 577,17	74 596 123,69	39 011 845,14	70 097 017,18	65 560 485,54	60 394 979,18	74 312 597,51	93 509 620,86	169 236 434,77	866 179 065,13
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-33 142 634,84	-12 888 292,21	19 451 754,60	21 402 431,09	-16 707 521,75	10 051 570,24	30 206 628,83	-7 855 847,97	13 603 986,87	33 594 616,38	-3 517 817,93	-42 333 652,20	11 865 221,11
SOLDE CUMULE (1) + (2)	149 384 197,56	136 495 905,35	155 947 659,95	177 350 091,04	160 642 569,29	170 694 139,53	200 900 768,36	193 044 920,39	206 648 907,26	240 243 523,64	236 725 705,71	194 392 053,51	

5.1.8 TABLEAU 8 – OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)	-	16 813 600,00	26 167 829,00	21 456 371,00	-
Financements de l'État fléchés-EAU		16 250 000,00	25 731 429,00	21 456 371,00	
Financements de l'État fléchés - BIO DIV		563 600,00	436 400,00		
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	-	6 602 585,60	31 356 750,00	26 478 464,40	-
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement					
AE		574 886,00			
CP		32 140,60	400 000,00	142 745,40	
Intervention-EAU					
AE		62 865 807,00			
CP		6 262 629,00	30 928 350,00	25 674 828,00	
Intervention-BIO DIV					
AE		997 107,00			
CP		307 816,00	28 400,00	660 891,00	
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-	10 211 014,40	- 5 188 921,00	- 5 022 093,40	-

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-	10 211 014	- 5 188 921	- 5 022 093	-

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévion d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévion	Exécution CFi 2021										Prévion N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N* (4)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N* (9)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	CP prévus en N+1 (13)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévus en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)	CP prévus > N+2 (17)
2019	Personnel					29,72	29,72			29,74	29,74							
	Fonctionnement				19,70	19,70			19,74	19,74								
	Intervention				695,21	695,21			602,12	602,12								
	Investissement				5,05	5,05			2,92	2,92								
Total Op.1		0	0,00	0,00	0,00	749,68	749,68	0,00	0,00	0,00	654,52	654,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	Personnel		29,72			30,55	30,55	29,74		30,55	30,55	30,58	31,00	30,70	31,00			
	Fonctionnement		19,70			22,63	22,63	19,74		14,91	14,91	8,27	18,00	17,74	18,00			
	Intervention		695,21			737,59	737,59	602,12		670,68	670,68	720,15	661,92	705,90	652,31			
	Investissement		5,05			7,10	7,10	2,92		6,19	6,19	3,65	7,00	7,00	7,00			
Total Op.2		0	749,68	0,00	0,00	797,87	797,87	654,52	0,00	0,00	722,33	722,33	762,65	717,92	761,34	708,31	0,00	0,00
2021	Personnel					30,55	29,29	30,55		29,23	29,23	30,61	30,61	30,70	30,70			
	Fonctionnement					22,63	18,94	14,91		16,06	16,06	16,33	16,21	16,20	16,20			
	Intervention					737,59	792,88	670,68		707,01	707,01	799,08	698,85	757,26	690,91			
	Investissement					7,10	9,49	6,19		9,26	9,26	57,51	57,51	7,03	7,03			
Total Op.3		0	797,87	0,00	0,00	850,60	850,60	722,33	0,00	0,00	761,56	903,53	803,18	811,19	744,84	0,00	0,00	0,00
2022	Personnel						0,00			0,00	0,00	30,70	30,70					
	Fonctionnement						0,00			0,00	0,00	16,20	16,20					
	Intervention						0,00			0,00	0,00	757,26	690,91					
	Investissement						0,00			0,00	0,00	7,03	7,03					
Total Op.4		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811,19	744,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023	Personnel																	
	Fonctionnement																	
	Intervention																	
	Investissement																	
Total Op.5		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024	Personnel										0,00							
	Fonctionnement										0,00							
	Intervention										0,00							
	Investissement										0,00							
Total Op.6		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ss total personnel		0	60,27	0,00	0,00	89,56	89,56	60,29	0,00	0,00	89,52	91,89	92,31	61,40	61,70	0,00	0,00	0,00
Ss total fonctionnement		0	42,33	0,00	0,00	61,27	61,27	34,65	0,00	0,00	50,71	40,80	50,41	33,94	34,20	0,00	0,00	0,00
Ss total intervention		0	1 432,80	0,00	0,00	2 225,68	2 225,68	1 272,80	0,00	0,00	1 979,81	2 276,49	2 051,68	1 463,16	1 343,22	0,00	0,00	0,00
Ss total investissement		0	12,15	0,00	0,00	22	21,64	9,11	0,00	0,00	18,37	68,19	71,54	14,03	14,03	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0	1 547,55	0,00	0,00	2 398,15	2 398,15	1 376,85	0,00	0,00	2 138,41	2 477,36	2 265,94	1 572,53	1 453,15	0,00	0,00	0,00

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
2019	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	701,76					
Total Op.1		701,76	0	0	0	0	0
2020	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***	682,52					
Total Op.2		682,52	0,00	0,00	0	0	0
2021	Financement de l'Etat*			16,81	31,36	10,27	
	Autres financements publics**			3,50			
	Autres financements***			693,67	691,67	691,33	
Total Op.3		0,00	0,00	713,99	723,03	701,60	0
2022	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Op.4		0	0	0	0	0	0
2023	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Op.5		0	0	0	0	0	0
2024	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total Op.6		0	0	0	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	0,00	0,00	16,81	31,36	10,27	0,00
	Ss total autres financements publics	0,00	0,00	3,50	0,00	0,00	0,00
	Ss total autres financements	1 384,28	0,00	693,67	691,67	691,33	0,00
TOTAL		1 384,28	0,00	713,99	723,03	701,60	0,00

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et autres recettes fléchés

5.1.10 TABLEAU 10 – SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

		Montants executés 2021	Compte financier 2020
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	985 849 671,02	985 585 631,27
	2 Niveau initial du fonds de roulement	350 368 910,03	262 730 965,17
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	167 842 077,63	103 787 878,34
	4 Niveau initial de la trésorerie	182 526 832,40	158 943 086,83
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	182 526 832,40	158 943 086,83	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement net des déagements	802 259 767,44	734 047 785,91
	5.a Autorisations d'engagement	850 598 558,26	785 478 558,31
	5.b Déagements	-48 338 790,82	-51 430 772,40
	6 Résultat patrimonial	19 939 548,29	36 241 619,62
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	71 542 843,11	29 741 713,83
	8 Variation du fonds de roulement	134 804 803,85	87 637 944,86
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS 58 996 476,12	65 266 631,55
	Prélèvement de l'Etat	-	0,00
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	12 968,54
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	0,00
	Intervention : avances sur travaux versées	-	-78 455 681,00
	Intervention : flux en retour des avances avancées	+	136 982 358,86
	Opérations pour compte de tiers	+ / -	456 829,72
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -1 286 251,98	-4 680 812,22
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables et charges non décaissables	-	-2 374 675,50
	Produits divers de gestion courante	+	1 088 423,52
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 124 664 894,24	78 317 159,04
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-95 708 695,57
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	137 792 596,22
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	60 182 803,30	
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	22 398 190,29	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-47 570 314,53	-51 265 033,51	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-59 435 535,64	-74 848 779,08	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	11 865 221,11	23 583 745,57	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée			
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	11 865 221,11	23 583 745,57	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	122 939 582,74	64 054 199,29	
16 Variation de restes à payer	40 699 442,36	264 039,75	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	1 026 549 113,38	985 849 671,02
	18 Niveau final du fonds de roulement	485 173 713,88	350 368 910,03
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	290 781 660,37	167 842 077,63
	20 Niveau final de la trésorerie	194 392 053,51	182 526 832,40
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	0,00	0,00
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	194 392 053,51	182 526 832,40

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

5.2 Tableaux annexés à l'instruction de programme

Annexe IP 2 Suivi du plafond pluriannuel des dépenses

2. SUIVI DU PLAFOND PLURIANNUEL DES DEPENSES en euros									
Les qualifications des destinations sont propres à l'organisme et décidées en accord avec les tutelles (AE : Autorisations d'engagement)									
Agence de l'eau : Seine-Normandie Mis à jour le : 31/12/2021									
DESTINATION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Plafond d'AE - Arrêté du 13 mars 2019	
	(exécution)	(exécution)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)			
	AE								
41 Fonctionnement, hors amplacements, hors personnel	7 281 682.36 €	8 321 876.01 €	8 062 639.23 €	8 129 306.68 €	8 000 000.00 €	8 000 000.00 €	47 795 504.28 €		
42 Immobilisations	5 052 722.35 €	5 659 760.41 €	9 493 740.35 €	57 505 890.00 €	5 800 000.00 €	5 800 000.00 €	89 312 113.11 €	Domaine 0	
43 Personnel	29 720 458.20 €	29 757 957.25 €	29 291 764.54 €	30 610 841.75 €	30 700 000.00 €	30 700 000.00 €	180 781 021.74 €		
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	42 054 862.91 €	43 739 593.67 €	46 848 144.12 €	96 246 038.43 €	44 500 000.00 €	44 500 000.00 €	317 888 638.13 €	267 000 000.00 €	
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 745 309.00 €	1 204 750.00 €	1 980 181.00 €	5 275 000.00 €	5 125 000.00 €	5 225 000.00 €	21 555 240.00 €		
31 Etudes générales	7 211 469.61 €	4 051 002.77 €	3 746 199.29 €	4 642 000.00 €	4 510 000.00 €	4 598 000.00 €	28 758 671.67 €		
32 Connaissance et surveillance environnementales	18 438 000.61 €	12 567 786.98 €	10 893 235.98 €	15 192 000.00 €	14 760 000.00 €	15 048 000.00 €	86 899 023.57 €		
33 Action internationale	3 324 656.00 €	4 290 805.00 €	5 376 461.00 €	6 119 000.00 €	5 945 000.00 €	6 061 000.00 €	31 116 922.00 €	Domaine 1	
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 236 466.00 €	3 377 811.00 €	2 590 169.00 €	3 517 000.00 €	3 416 666.67 €	3 483 333.33 €	19 621 446.00 €		
48 Dépenses courantes liées aux redevances	3 402 407.90 €	3 411 284.19 €	2 812 143.48 €	4 260 000.00 €	3 700 000.00 €	3 700 000.00 €	21 275 835.57 €		
49 Dépenses courantes liées aux interventions	145 009.99 €	140 060.28 €	77 603.47 €	150 000.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €	1 912 673.74 €		
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	38 503 319.11 €	29 043 500.22 €	27 475 993.22 €	39 145 000.00 €	38 156 666.67 €	38 815 333.33 €	211 139 812.55 €	244 000 000.00 €	
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	97 894 201.00 €	45 875 968.00 €	116 149 983.00 €	75 729 000.00 €	76 494 906.85 €	78 278 041.45 €	491 422 105.30 €		
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	112 511 543.00 €	124 014 288.00 €	140 579 158.00 €	161 444 000.00 €	167 593 619.53 €	178 773 411.20 €	884 916 019.72 €	Domaine 2	
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 584 637.00 €	863 734.00 €	845 627.00 €	6 165 000.00 €	1 770 000.00 €	1 792 500.00 €	17 021 498.00 €		
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	54 402 293.00 €	55 084 976.00 €	65 082 983.00 €	78 858 000.00 €	79 807 372.69 €	81 364 407.09 €	414 600 031.78 €		
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	270 392 674.00 €	226 838 966.00 €	322 657 751.00 €	322 196 000.00 €	325 665 899.07 €	340 208 359.73 €	1 807 959 648.80 €	1 812 000 000.00 €	
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 217 991.00 €	22 054 110.00 €	31 965 540.00 €	36 925 000.00 €	37 275 000.00 €	38 150 000.00 €	185 587 641.00 €		
16 Gestion des eaux pluviales	9 676 120.00 €	43 062 139.00 €	11 854 923.00 €	31 708 000.00 €	32 063 768.60 €	32 802 039.67 €	161 166 990.26 €		
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	91 625 661.58 €	115 893 166.00 €	38 552 133.00 €	66 800 000.00 €	51 650 000.00 €	52 855 000.00 €	390 678 750.58 €	Domaine 3	
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	6 316 711.00 €	14 460 725.00 €	14 411 377.00 €	16 279 000.00 €	16 081 583.33 €	16 551 000.00 €	108 241 152.33 €		
23 Protection de la ressource en eau	15 843 322.00 €	15 823 600.00 €	11 924 866.00 €	15 110 000.00 €	15 371 089.22 €	15 749 529.05 €	92 308 917.27 €		
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 416 740.00 €	45 257 599.00 €	50 848 672.00 €	56 119 000.00 €	56 724 055.89 €	58 080 356.99 €	287 521 817.88 €		
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	202 096 545.58 €	256 551 339.00 €	159 556 711.00 €	222 941 000.00 €	209 165 497.04 €	214 187 925.71 €	1 225 505 269.33 €	1 296 000 000.00 €	
17 Primes de performance épuratoire	77 797 396.85 €	92 214 333.18 €	77 735 472.48 €	69 900 000.00 €	39 920 000.00 €	13 000 000.00 €	367 567 202.49 €	Primes	
Primes mentionnées à l'article L213-9-2 du code de l'environnement	77 797 396.85 €	92 214 333.18 €	77 735 472.48 €	69 900 000.00 €	39 920 000.00 €	13 000 000.00 €	367 567 202.49 €	378 000 000.00 €	
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES SOUS PLAFOND	630 844 798.45 €	648 387 732.07 €	634 274 071.80 €	747 428 038.43 €	657 408 062.77 €	650 711 618.78 €	3 930 060 573.30 €	3 997 000 000.00 €	
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	12 417 997.65 €	11 070 571.24 €	10 873 617.46 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	58 962 186.35 €		
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics...)	106 420 142.00 €	126 020 255.00 €	141 587 955.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	817 728 352.00 €		
dont contribution à l'AFB et ONCFS, puis à l'OFB	106 420 142.00 €	126 020 255.00 €	141 587 955.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	817 728 352.00 €		
dont contribution à l'EPMP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
70 Plan France Relance	- €	- €	64 437 800.00 €	- €	- €	- €	64 437 800.00 €		
7041 - Dépenses de fonctionnement (affectées au recrutement d'intérimaires)	- €	- €	574 886.00 €	- €	- €	- €	574 886.00 €		
7011 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	- €	- €	29 601 789.00 €	- €	- €	- €	29 601 789.00 €		
7012 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	- €	- €	16 651 695.00 €	- €	- €	- €	16 651 695.00 €		
7025 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	- €	- €	17 139 254.00 €	- €	- €	- €	17 139 254.00 €		
7016 - Gestion des eaux pluviales	- €	- €	473 069.00 €	- €	- €	- €	473 069.00 €		
7021 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
7023 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
7024 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	- €	- €	997 107.00 €	- €	- €	- €	997 107.00 €		
60 Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS PLAFOND ET HORS DOMAINE	118 838 139.65 €	137 090 826.24 €	216 899 372.46 €	156 100 000.00 €	156 100 000.00 €	156 100 000.00 €	941 128 338.35 €		
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	749 682 938.10 €	785 478 558.31 €	851 173 444.26 €	903 528 038.43 €	813 508 062.77 €	806 811 618.78 €	4 871 188 911.65 €		
Pour chaque ligne programme concernée par une dépense mutualisée, prévoir sous-lignes dédiées :									
Pour l'agence pilote de l'opération mutualisée en charge de la dépense totale :									
Montant total engagé dans le cadre du marché mutualisé (1)								0.00 €	
Montants engagés par les autres agences dans le cadre de ce marché (2)								0.00 €	
Montant sous plafond consommé par l'agence (1)-(2)								0.00 €	
Pour les agences remboursant à l'agence pilote de la dépense mutualisée :									
Montant engagé dans le cadre du marché mutualisé								0.00 €	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total		
	(exécution)	(exécution)	(prévision)	(projection)	(projection)	(projection)			
	Avances Remboursables	Plafond d'Avances remboursables - Arrêté du 13 mars 2019							
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	81 276 958.00 €	67 971 907.00 €	75 450 099.00 €	68 665 000.00 €	71 107 634.76 €	74 937 329.52 €	439 408 928.28 €	560 000 000.00 €	

Annexe IP 3 : Suivi annuel du plafond de redevances (en €)

3. SUIVI ANNUEL DU PLAFOND DE REDEVANCES en euros							
Agence de l'eau : Seine-Normandie							
Mis à jour le : 31/12/2021							
en Euros	2019 (exécution)	2020 (exécution)	2021 (exécution)	2022 (prévision)	2023 (projection)	2024 (projection)	TOTAL
Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique							
Industries	14 784 478.37 €	22 579 917.78 €	14 962 910.29 €	15 900 000.00 €	13 851 238.93 €	13 447 214.24 €	95 525 759.60 €
Elevage	634 953.30 €	605 696.74 €	756 571.96 €	500 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	3 497 222.00 €
Total Redevances Pollution non domestique	15 419 431.67 €	23 185 614.52 €	15 719 482.25 €	16 400 000.00 €	14 351 238.93 €	13 947 214.24 €	99 022 981.60 €
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique							
	361 180 392.08 €	335 465 422.55 €	364 806 120.91 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	2 093 011 133.96 €
Total Redevances Pollution domestique	361 180 392.08 €	335 465 422.55 €	364 806 120.91 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	343 853 066.14 €	2 093 011 133.96 €
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte							
Assujettis à la redevance pollution non domestique	4 639 936.32 €	8 234 752.46 €	4 457 808.79 €	7 484 000.00 €	7 603 265.88 €	7 337 151.57 €	39 756 915.02 €
Assujettis à la redevance pollution domestique	180 336 164.35 €	181 616 027.78 €	173 159 661.35 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	1 009 081 853.48 €
Total Redevances Modernisation réseaux	184 976 100.67 €	189 850 780.24 €	177 617 470.14 €	165 474 000.00 €	165 593 265.88 €	165 327 151.57 €	1 048 838 768.50 €
Redevances pour pollutions diffuses sur le bassin							
	37 850 780.59 €	29 533 014.31 €	52 096 366.68 €	53 600 000.00 €	35 942 400.00 €	34 504 704.00 €	243 527 265.58 €
Total Redevances Pollutions diffuses	37 850 780.59 €	29 533 014.31 €	52 096 366.68 €	53 600 000.00 €	35 942 400.00 €	34 504 704.00 €	243 527 265.58 €
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau							
Irrigation	3 014 469.28 €	6 517 198.84 €	5 827 969.33 €	3 140 000.00 €	3 090 981.70 €	3 090 981.70 €	24 681 600.85 €
Alimentation en eau potable	82 553 318.32 €	66 160 677.16 €	51 826 971.60 €	75 315 653.94 €	75 315 653.94 €	75 315 653.94 €	426 487 928.89 €
Alimentation d'un canal	130 775.96 €	435 688.00 €	356 443.00 €	317 460.42 €	316 043.42 €	316 043.42 €	1 872 454.23 €
Installations hydroélectriques	7 129.39 €	154 481.21 €	44 692.00 €	80 000.00 €	74 750.00 €	83 000.00 €	444 052.60 €
Refroidissement industriel	- €	- €	- €	2 488 034.80 €	2 484 541.80 €	2 484 541.80 €	7 457 118.40 €
Autres usages économiques	8 962 783.33 €	9 262 143.04 €	5 227 471.39 €	7 591 177.00 €	7 557 714.00 €	7 557 714.00 €	46 159 002.76 €
Total Redevances Prélèvement	94 668 476.28 €	82 530 188.25 €	63 283 547.32 €	88 932 326.16 €	88 839 684.86 €	88 847 934.86 €	507 102 157.73 €
Redevance pour stockage en période d'étiage							
	- €	300.00 €	300.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	30 600.00 €
Total Redevance Stockage	- €	300.00 €	300.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	30 600.00 €
Redevance pour obstacles sur les cours d'eau							
	825.00 €	24 203.00 €	23 488.00 €	- €	35 000.00 €	35 000.00 €	118 516.00 €
Total Redevance Obstacles	825.00 €	24 203.00 €	23 488.00 €	- €	35 000.00 €	35 000.00 €	118 516.00 €
Redevance pour protection du milieu aquatique							
	866 758.37 €	867 565.57 €	847 209.94 €	900 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	5 281 533.88 €
Total Redevance Protection milieu	866 758.37 €	867 565.57 €	847 209.94 €	900 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	5 281 533.88 €
Redevance cynégétique + Droit de timbre							
	- €	17 656 050.00 €	18 852 484.30 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	89 008 534.30 €
Total Redevance Cynégétique	- €	17 656 050.00 €	18 852 484.30 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	89 008 534.30 €
Sous-Total des redevances encaissées (1)	694 962 764.66 €	679 113 138.44 €	693 246 469.54 €	686 669 392.30 €	667 024 655.80 €	664 925 070.81 €	4 085 941 491.55 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de paiement							
	1 272 500.00 €	273 052.42 €	209 073.18 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	7 754 625.60 €
Majorations de redevances pour retard / défaut de déclaration							
	- €	549 096.70 €	2 19 094.95 €	- €	- €	- €	768 191.65 €
Sous-Total des Majorations de redevances (2)	1 272 500.00 €	822 149.12 €	428 168.13 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	8 522 817.25 €
Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-Total Ecrêtement des redevances (3)	- €						
FISCALITE AFFECTEE = (1) + (2) - (3)	696 547 757.66 €	679 935 287.56 €	693 674 637.67 €	688 669 392.30 €	669 024 655.80 €	666 925 070.81 €	4 094 776 801.80 €
Autres financements publics							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes propres							
	5 216 401.18 €	2 583 425.09 €	3 501 772.88 €	3 711 000.00 €	4 000 000.00 €	4 000 000.00 €	23 012 599.15 €
AUTRES RECETTES GLOBALISEES	5 216 401.18 €	2 583 425.09 €	3 501 772.88 €	3 711 000.00 €	4 000 000.00 €	4 000 000.00 €	23 012 599.15 €
TOTAL RECETTES GLOBALISEES	701 764 158.84 €	682 518 712.65 €	697 176 410.55 €	692 380 392.30 €	673 024 655.80 €	670 925 070.81 €	4 117 789 400.95 €
Financement de l'Etat fléché (Crédits du plan France Relance)							
	- €	- €	16 813 600.00 €	26 167 829.00 €	- €	- €	42 981 429.00 €
Recettes propres fléchées (Remboursements de dépenses mutualisées)							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES FLECHES	- €	- €	16 813 600.00 €	26 167 829.00 €	- €	- €	42 981 429.00 €
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	701 764 158.84 €	682 518 712.65 €	713 990 010.55 €	718 548 221.30 €	673 024 655.80 €	670 925 070.81 €	4 160 770 829.95 €
PLAFOND DE RECETTES = cible définie dans arrêté annuel							
	684 400 000.00 €	682 100 000.00 €	675 920 000.00 €	640 700 000.00 €	640 700 000.00 €	640 700 000.00 €	3 964 520 000.00 €
Total des recettes de redevances	694 962 764.66 €	679 113 138.44 €	693 246 469.54 €	686 669 392.30 €	667 024 655.80 €	664 925 070.81 €	4 085 941 491.55 €
Remboursements de redevances encaissées (1) = Ch. régularisation							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Majorations de redevances (déclaration tardive ou retard de paiement)							
	1 272 500.00 €	822 149.12 €	428 168.13 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	8 522 817.25 €
Reliquats éventuels d'encaissement de contrevalet							
	312 493.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	312 493.00 €
Recettes de redevances SOUS PLAFOND	693 377 771.66 €	678 290 989.32 €	692 818 301.41 €	684 669 392.30 €	665 024 655.80 €	662 925 070.81 €	4 077 106 181.30 €
Ecrêtement des redevances reversé au budget général de l'Etat							
	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

(1) Il s'agit des remboursements de redevances encaissées, soit le titre a été émis et la redevance encaissée précédemment, puis suite à un changement de redevable (Loi NOTRe), le titre a été réémis et la redevance de nouveau encaissée, le redevable "erroné" ayant été remboursé, soit la redevance encaissée a fait l'objet ultérieurement d'une annulation ou d'une réduction.

Annexe IP 4 : Suivi de l'équilibre financier pluriannuel (en €)

4. EQUILIBRE FINANCIER PLURIANNUEL en euros

Les qualifications des destinations sont propres à l'organisme et décrites en accord avec les tutelles (CP : Crédits de paiement)

Agence de l'eau - Seine-Normandie
Mise à jour le : 31/12/2021

DEFENSES	2019 (exécution)	2020 (exécution)	2021 (exécution)	2022 (provision)	2023 (provision)	2024 (provision)	TOTAL
	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP
41 Fonctionnement, hors aménagements, hors personnel	6 929 646.42 €	8 751 282.68 €	8 805 668.02 €	8 009 757.47 €	8 000 000.00 €	8 000 000.00 €	44 496 354.59 €
42 Immobilisations	2 921 400.64 €	6 622 965.08 €	9 299 147.48 €	59 904 590.00 €	8 800 000.00 €	5 800 000.00 €	87 307 863.20 €
43 Personnel	29 743 311.41 €	29 656 196.92 €	29 226 129.87 €	30 416 841.76 €	30 700 000.00 €	30 700 000.00 €	180 641 962.97 €
00 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	39 594 358.49 €	42 034 444.68 €	45 291 548.37 €	96 524 689.22 €	44 500 000.00 €	44 500 000.00 €	312 445 046.76 €
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	2 315 201.00 €	1 328 736.00 €	1 274 329.00 €	4 313 000.00 €	4 266 137.57 €	4 472 967.11 €	17 970 360.88 €
31 Etudes générales	5 218 600.67 €	16 868 284.11 €	16 002 186.06 €	4 712 000.00 €	4 498 800.00 €	4 549 200.00 €	30 819 290.84 €
32 Composition et surveillance environnementales	11 241 300.69 €	10 926 122.84 €	10 291 320.84 €	20 054 000.00 €	14 720 200.00 €	14 854 000.00 €	82 163 153.81 €
33 Action internationale	3 219 775.00 €	3 599 871.00 €	3 339 465.00 €	4 498 000.00 €	5 103 793.77 €	5 232 223.24 €	24 949 828.01 €
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	3 265 166.00 €	2 956 522.00 €	1 551 512.00 €	2 834 000.00 €	2 877 770.67 €	2 892 369.83 €	16 120 540.50 €
48 Dépenses courantes liées aux redevances	3 407 485.69 €	3 296 933.11 €	3 765 781.71 €	2 350 000.00 €	3 700 000.00 €	3 700 000.00 €	21 120 200.51 €
49 Dépenses courantes liées aux interventions	125 129.01 €	91 105.84 €	198 497.66 €	150 000.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €	1 904 726.50 €
01 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	28 792 652.06 €	27 436 625.08 €	24 333 071.17 €	41 011 000.00 €	35 933 282.00 €	36 441 570.19 €	193 948 200.50 €
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Traitement	77 186 831.00 €	104 308 909.00 €	139 051 083.00 €	94 285 000.00 €	74 552 696.00 €	70 857 556.75 €	560 242 025.75 €
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	104 351 898.34 €	105 618 129.00 €	105 381 411.00 €	123 844 000.00 €	125 558 319.39 €	144 258 577.96 €	708 012 335.69 €
16 Assistance technique dans le domaine de l'eau	8 911 727.00 €	3 121 837.00 €	1 831 388.00 €	3 628 000.00 €	3 536 819.74 €	2 157 707.24 €	15 770 499.02 €
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	54 865 469.00 €	54 846 124.00 €	49 199 054.00 €	58 150 000.00 €	62 298 725.60 €	69 487 038.49 €	348 846 411.09 €
02 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	238 315 925.34 €	266 894 992.00 €	290 448 936.00 €	278 904 000.00 €	265 946 566.72 €	287 340 850.52 €	1 632 871 271.58 €
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	19 025 335.91 €	21 552 557.87 €	17 572 566.13 €	27 707 000.00 €	31 059 527.43 €	32 160 925.69 €	149 027 932.99 €
16 Gestion des eaux pluviales	662 617.00 €	20 215 211.88 €	1 979 497.00 €	26 703 000.00 €	23 290 777.52 €	26 021 272.53 €	103 462 218.04 €
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	53 235 385.58 €	60 540 835.00 €	60 233 768.00 €	64 107 000.00 €	62 228 000.12 €	59 560 513.71 €	389 352 414.47 €
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	5 078 160.00 €	6 981 635.00 €	6 847 437.00 €	12 950 000.00 €	13 850 748.07 €	14 432 914.92 €	60 159 892.98 €
23 Protection de la ressource en eau	12 933 944.00 €	8 718 059.00 €	8 666 007.00 €	14 272 000.00 €	14 396 111.01 €	14 611 763.36 €	73 996 874.37 €
24 Recherche et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	59 745 067.00 €	38 908 992.00 €	46 022 989.00 €	50 243 000.00 €	49 727 876.06 €	51 456 207.81 €	294 102 231.93 €
03 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	150 728 529.48 €	148 917 293.87 €	148 577 348.13 €	190 000 000.00 €	194 470 886.21 €	194 443 868.94 €	1 047 133 565.80 €
19 Primes de performance-apurateurs	77 820 218.74 €	76 149 101.19 €	92 691 547.92 €	57 440 000.00 €	39 920 000.00 €	13 000 000.00 €	357 020 967.84 €
Primes mentionnées à l'article L.1213-9-2 du code de l'environnement	77 820 218.74 €	76 149 101.19 €	92 691 547.92 €	57 440 000.00 €	39 920 000.00 €	13 000 000.00 €	357 020 967.84 €
44 Charges de régularisation - remboursement de redevances	12 814 099.80 €	10 295 726.34 €	3 258 773.49 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	8 200 000.00 €	77 889 929.16 €
50 Contribution aux opérateurs (OFB, CNEC, EPMP, autres établissements publics...)	106 420 142.00 €	126 620 255.00 €	141 587 855.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	147 900 000.00 €	817 728 352.00 €
<i>dont contribution à l'AFB et l'ONCFS, puis à l'OFB</i>							
<i>dont contribution à l'EPMP</i>							
70 Plan France Relance	- €	- €	5 579 445.00 €	31 587 000.00 €	14 161 000.00 €	- €	50 326 445.00 €
			7041 - Dépenses de fonctionnement (débites au recrutement d'intérimaires)	32 140.00 €	- €	- €	32 140.00 €
			7011 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées au temps sec - Traitement	300 416.00 €	9 584 000.00 €	4 294 000.00 €	14 158 416.00 €
			7012 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec - Réseaux	887 115.00 €	10 984 000.00 €	5 028 000.00 €	16 879 115.00 €
			7025 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	4 492 625.00 €	4 499 000.00 €	2 943 000.00 €	10 544 625.00 €
			7026 - Gestion des eaux pluviales	162 473.00 €	4 438 000.00 €	1 257 000.00 €	6 257 473.00 €
			7027 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €
			7023 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €
			7024 - Contribution à la régularisation des CP hors de la reddition des comptes	307 816.00 €	1 272 000.00 €	649 000.00 €	2 709 316.00 €
60 Ecoulement des redevances reversé au budget général de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Hors domaine Hors plaidoir	119 234 251.80 €	136 315 981.34 €	157 417 173.49 €	187 457 000.00 €	170 261 000.00 €	152 100 000.00 €	947 497 726.10 €
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	854 325 989.91 €	733 763 748.47 €	761 560 320.08 €	857 340 689.22 €	751 031 728.92 €	732 040 108.81 €	4 510 914 772.00 €
SOLDE BUDGETAIRE DEFICITAIRE	0.00 €	51 265 033.82 €	47 570 314.23 €	138 792 467.82 €	78 007 075.12 €	61 121 038.00 €	- €
<i>Solde budgétaire excédentaire</i>							
<i>Déficit sur l'exercice de recettes budgétaires fictives</i>							
<i>Remboursements d'emprunts</i>							
<i>Recettes passées (régularisation) - avances versées</i>							
<i>Avance de trésorerie - accorder sur remboursements selon le cas (*)</i>							
<i>Dépôts et cautionnements</i>							
<i>Opérations au titre et pour le compte de tiers (6)</i>							
<i>Autres décaissements sur comptes de tiers (8)</i>							
Sous-Total [A]	110 561 256.61 €	128 888 288.82 €	129 061 804.38 €	218 908 571.92 €	171 039 700.34 €	156 355 630.83 €	- €
Abondement de la trésorerie disponible [B] - [A]	84 009 119.23 €	23 583 745.26 €	11 865 221.11 €	- €	- €	- €	- €
Total des BESOINS	194 650 375.84 €	152 472 044.08 €	140 927 025.49 €	218 908 571.92 €	171 039 700.34 €	156 355 630.83 €	- €

L14 Déchet
L70 Relance

(*) Agence qui accorde et verse l'avance de trésorerie + Décaissement d'avance de trésorerie

Agence qui rembourse l'avance de trésorerie + Remboursement d'avance de trésorerie

(6) Reversement du dépassement du plafond de redevances au budget de l'Etat

+ Reversements des redevances mutualisées aux autres agences (Agence chargée de leur recouvrement)

+ Paiements des dépenses mutualisées pour le compte des autres agences (Agence pilote de la dépense mutualisée)

+ PEI Corse (AERMC)

+ reversement de TVA pour occupation locaux meublés

(8) Conventions de mandat (Demandes de versements)

(*) **Tableau des contributions des agences de l'eau, hors plus à inscrire en négatif dans les besoins, la régularisation des CP hors de la reddition des comptes.**

Pour chaque ligne programme concernée par une dépense mutualisée, prévoir sous-lignes dédiées :							
Pour l'agence pilote de l'opération mutualisée en charge de la dépense totale :							- €
Montant versé payé dans le cadre du marché mutualisé (1)							- €
Montant des remboursements perçus des autres agences dans le cadre de ce marché (2)							- €
Montant payé spécifique à l'agence (1)-(2)							- €
Pour les agences remboursant à l'agence pilote de la dépense mutualisée :							- €
Montant remboursé à l'agence pilote dans le cadre du marché mutualisé							- €

Variation de la trésorerie	84 009 119.23 €	23 583 745.26 €	11 865 221.11 €	- 71 976 467.92 €	- 35 339 700.34 €	- 20 755 630.83 €	- €
Montant de la trésorerie après variation	158 943 087.14 €	182 526 832.40 €	194 392 053.51 €	122 415 985.59 €	87 075 885.25 €	66 320 254.42 €	- €
Variation indicative du Fonds de Roulement	99 062 778.93 €	87 637 944.86 €	134 804 803.50 €	- 71 976 467.92 €	- 35 339 700.34 €	- 20 755 630.83 €	- €
Montant indicatif du Fonds de Roulement	262 730 965.17 €	350 368 910.03 €	485 173 713.53 €	413 197 245.61 €	- €	- €	- €

RECETTES	2019 (exécution)	2020 (exécution)	2021 (exécution)	2022 (provision)	2023 (provision)	2024 (provision)	TOTAL
Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique							
Industrie	14 794 478.37 €	22 577 917.78 €	16 302 915.21 €	18 300 000.00 €	10 887 238.50 €	13 447 214.84 €	95 585 799.80 €
Élevage	634 963.50 €	605 696.74 €	755 971.98 €	620 000.00 €	620 000.00 €	620 000.00 €	3 249 222.00 €
Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique	361 186 392.08 €	336 465 422.55 €	354 806 120.91 €	943 853 066.14 €	943 853 066.14 €	943 853 066.14 €	2 093 011 133.96 €
Redevances pour mutualisation des réseaux de collecte							
Assurés à la redevance pollution non domestique	4 639 938.32 €	8 234 756.46 €	4 451 908.79 €	7 484 000.00 €	7 693 265.88 €	7 337 151.67 €	39 750 915.02 €
Assurés à la redevance pollution domestique	180 338 164.35 €	173 159 661.35 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	157 990 000.00 €	1 009 081 853.48 €
Redevances pour pollutions diffuses sur le bassin (**)	37 850 760.59 €	29 523 014.31 €	52 096 366.66 €	53 600 000.00 €	35 940 400.00 €	34 504 704.00 €	249 527 265.56 €
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau							
Irrigation	3 074 469.28 €	8 517 198.84 €	5 827 969.33 €	3 140 000.00 €	3 090 981.70 €	3 090 981.70 €	24 881 600.85 €
Alimentation en eau potable	60 563 378.29 €	66 160 677.16 €	51 629 971.00 €	75 315 653.94 €	75 315 653.94 €	75 315 653.94 €	424 460 928.99 €
Alimentation d'un canal	130 775.00 €	435 688.00 €	358 443.00 €	317 460.42 €	316 043.42 €	316 043.42 €	1 872 454.23 €
Installations hydroélectriques	7 120.39 €	154 481.21 €	44 692.00 €	80 000.00 €	74 750.00 €	83 000.00 €	444 052.60 €
Reforêtissement industriel	- €	- €	- €	2 488 034.80 €	2 484 541.80 €	2 484 541.80 €	7 457 118.40 €
Usines usages économiques	8 962 783.33 €	9 262 143.04 €	9 227 471.39 €	7 691 177.00 €	7 691 177.00 €	7 691 177.00 €	48 159 052.76 €
Redevance pour stockage en période d'étiage	- €	300.00 €	300.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	30 600.00 €
Redevance pour obstacles sur les cours d'eau	80.00 €	24 203.00 €	23 488.00 €	- €	35 000.00 €	35 000.00 €	118 516.00 €
Redevance pour protection des milieux aquatiques	866 758.37 €	867 566.57 €	847 299.94 €	900 000.00 €	900 000.00 €	900 000.00 €	5 281 633.88 €
Redevance cynégétique - Droit de tirage (à partir de 2020)	- €	17 650 050.00 €	18 852 484.30 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	17 500 000.00 €	89 008 534.30 €
Majorations de redevances pour retard							

Annexe IP 5.1 : Suivi des engagements et des paiements du programme en cours et synthèse des paiements des programmes antérieurs (en €)

5-1. SUIVI DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME EN COURS en euros

Les qualifications des destinations sont propres à l'organisme et décidées en accord avec les tutelles (AE : Autorisations d'engagement - CP : Crédits de Paiement)														
Agence de l'eau : Seine-Normandie Mis à jour le : 31/12/2021											1000000			
DESTINATION	Autorisations d'Engagement (AE)						Retraits d'AE non restitués			Crédits de paiement (CP) du 11ème Programme			Restes à payer	
	Total des dotations d'AE initiales du 11ème Programme	Total des dotations actualisées du programme révisé	Engagements des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2020	Engagements de l'année 2021	Cumul des AE au 31/12/2021	Taux d'exécution des AE	Cumul des retraits d'engagement des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2020	Annulations - Réductions de l'année 2021	Cumul des retraits d'engagement au 31/12/2021	Cumul des CP des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2020	CP de l'année 2021	Cumul des CP au 31/12/2021		Situation au 31/12/2021
	A = 6 ans	B = 6 ans	C = Juste années passées du programme en cours	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=0 ou F = E / B si A différent de B	G	H (**)	I = G+H	J	K	L = J+K		M = E-I-L
41 Fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	48 000 000,00 €	47 875 624,00 €	15 603 558,37 €	8 062 639,23 €	23 666 197,60 €	49,43%	197 688,32 €	676 761,49 €	874 449,81 €	13 680 929,10 €	6 805 668,02 €	20 486 597,12 €	2 305 150,67 €	
42 Immobilisations	34 800 000,00 €	95 960 567,96 €	10 712 482,76 €	9 493 740,35 €	20 206 223,11 €	21,06%	1 602 317,20 €	1 686 195,36 €	3 298 512,56 €	8 544 365,72 €	9 259 147,48 €	17 803 513,20 €	895 802,65 €	
43 Personnel	184 200 000,00 €	182 158 875,88 €	59 478 415,45 €	29 291 764,54 €	88 770 179,99 €	48,73%	61,43 €	7 579,01 €	7 640,44 €	59 403 508,35 €	29 226 732,87 €	88 630 241,22 €	132 298,33 €	
D0 Total Domaine 0 - Dépenses propres des agences de l'eau	267 000 000,00 €	325 995 067,86 €	85 794 456,58 €	46 848 144,12 €	132 642 600,70 €	40,69%	1 800 066,95 €	2 380 535,86 €	4 180 602,81 €	81 628 803,17 €	45 291 548,37 €	126 920 351,54 €	1 541 646,35 €	
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et des sous Bassins	30 000 000,00 €	25 205 213,00 €	3 950 059,00 €	1 980 181,00 €	5 930 240,00 €	23,53%	53 889,00 €	136 577,00 €	190 466,00 €	1 907 434,00 €	1 149 384,00 €	3 056 818,00 €	2 682 956,00 €	
31 Etudes générales	26 400 000,00 €	29 289 472,39 €	11 262 473,38 €	3 746 199,29 €	15 008 671,67 €	51,24%	41 525,86 €	158 815,14 €	200 341,00 €	7 723 862,67 €	2 014 118,00 €	9 737 980,67 €	5 070 350,00 €	
32 Connaissance et surveillance environnementales	86 400 000,00 €	89 299 787,59 €	31 005 787,59 €	10 893 235,98 €	41 899 023,57 €	46,92%	109 712,15 €	699 721,88 €	809 434,03 €	12 679 847,69 €	2 010 369,00 €	14 690 216,69 €	26 399 372,85 €	
33 Action internationale	34 800 000,00 €	31 244 261,00 €	7 615 461,00 €	5 376 461,00 €	12 991 922,00 €	41,58%	2 788,00 €	102 733,00 €	105 521,00 €	2 425 423,00 €	2 135 782,00 €	4 561 205,00 €	8 305 196,00 €	
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	20 000 000,00 €	21 049 180,00 €	6 614 277,00 €	2 590 169,00 €	9 204 446,00 €	43,73%	40 035,00 €	110 522,00 €	150 557,00 €	4 938 537,00 €	1 525 767,00 €	6 464 304,00 €	2 589 580,00 €	
48 Dépenses courantes liées aux redevances	22 200 000,00 €	21 689 418,00 €	6 813 629,09 €	2 812 143,48 €	9 625 835,57 €	44,38%	420,00 €	18 811,93 €	19 231,93 €	6 704 418,80 €	2 765 781,71 €	9 470 200,51 €	136 403,13 €	
49 Dépenses courantes liées aux interventions	4 200 000,00 €	2 541 238,94 €	285 079,27 €	77 603,47 €	362 673,74 €	14,27%	0,67 €	0,67 €	0,67 €	216 228,99 €	138 497,36 €	354 726,35 €	7 946,72 €	
D1 Total Domaine 1 - Actions de connaissance, de planification et de gouvernance	224 000 000,00 €	220 318 561,76 €	67 546 819,33 €	27 475 993,22 €	95 022 812,55 €	43,13%	248 370,68 €	1 227 180,95 €	1 475 551,63 €	36 595 752,15 €	11 759 609,07 €	48 355 451,22 €	45 191 807,70 €	
11 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	413 153 526,97 €	486 272 357,96 €	144 770 169,00 €	116 149 983,00 €	260 920 152,00 €	53,66%	416 903,00 €	1 673 263,00 €	2 090 166,00 €	43 710 079,00 €	92 469 501,00 €	136 179 580,00 €	122 650 406,00 €	
12 Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	883 063 973,06 €	869 082 674,86 €	236 525 831,00 €	140 579 158,00 €	377 104 989,00 €	43,39%	725 525,00 €	4 321 799,00 €	5 047 324,00 €	78 067 401,00 €	74 410 795,00 €	152 478 196,00 €	219 579 469,00 €	
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	18 000 000,00 €	6 448 371,00 €	6 448 371,00 €	845 627,00 €	7 293 998,00 €	37,77%	685,00 €	85 327,00 €	86 012,00 €	2 610 057,00 €	1 582 287,00 €	4 192 344,00 €	3 015 642,00 €	
25 Amélioration de la qualité du service d'eau potable	361 820 000,00 €	426 017 271,23 €	109 487 269,00 €	85 082 983,00 €	174 570 252,00 €	40,98%	251 599,00 €	509 495,00 €	761 094,00 €	39 981 743,00 €	30 884 576,00 €	70 866 319,00 €	102 942 839,00 €	
D2 Total Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau (eau potable et assainissement)	1 676 037 500,03 €	1 800 683 175,04 €	497 231 640,00 €	322 657 751,00 €	819 889 391,00 €	45,53%	1 394 712,00 €	6 589 884,00 €	7 984 596,00 €	164 369 280,00 €	199 347 159,00 €	363 716 439,00 €	448 188 356,00 €	
13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	210 000 000,00 €	183 622 101,00 €	41 272 101,00 €	31 965 540,00 €	73 237 641,00 €	39,88%	486 528,00 €	731 340,00 €	1 217 868,00 €	13 990 969,87 €	11 359 407,13 €	25 350 377,00 €	46 669 377,00 €	
16 Gestion des eaux pluviales	160 165 289,26 €	185 412 249,08 €	52 738 259,00 €	11 854 923,00 €	64 593 182,00 €	34,84%	2 736,00 €	564 019,00 €	566 755,00 €	20 907 828,00 €	5 970 401,00 €	26 878 229,00 €	37 148 190,00 €	
18 Lutte contre les pollutions d'origine agricole	305 000 000,00 €	207 518 827,58 €	207 518 827,58 €	38 552 133,00 €	246 070 960,58 €	55,05%	157 227,00 €	1 009 581,00 €	1 166 808,00 €	82 719 571,00 €	48 872 177,00 €	131 591 748,00 €	113 312 404,58 €	
21 Gestion quantitative de la ressource en eau	44 968 684,76 €	87 188 602,67 €	20 777 436,00 €	14 411 377,00 €	35 188 813,00 €	40,36%	142 785,00 €	447 846,00 €	590 631,00 €	7 220 938,00 €	6 162 448,00 €	13 383 386,00 €	21 214 796,00 €	
23 Protection de la ressource en eau	77 437 500,00 €	92 402 797,00 €	31 666 922,00 €	11 924 066,00 €	43 590 988,00 €	47,17%	260 401,00 €	630 184,00 €	890 585,00 €	11 098 088,00 €	7 618 815,00 €	18 716 903,00 €	23 983 500,00 €	
24 Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	323 833 580,98 €	335 167 357,98 €	104 674 339,00 €	50 848 672,00 €	155 523 011,00 €	46,40%	769 955,00 €	3 216 125,00 €	3 986 080,00 €	42 569 397,00 €	34 355 606,00 €	76 925 003,00 €	74 611 928,00 €	
D3 Total Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité	1 121 405 055,00 €	1 330 816 935,31 €	458 647 884,58 €	159 556 711,00 €	618 204 595,58 €	46,45%	1 819 632,00 €	6 599 095,00 €	8 418 727,00 €	178 506 971,87 €	114 349 634,13 €	292 845 646,00 €	316 940 222,58 €	
17 Primes de performance épuratoire	330 000 000,00 €	373 400 000,00 €	170 011 730,03 €	77 735 472,46 €	247 747 202,49 €	66,35%	- €	- €	- €	153 946 498,04 €	92 691 647,92 €	246 638 145,96 €	1 109 056,53 €	
Primes mentionnées à l'article L.213-9-2 du code de l'environnement	330 000 000,00 €	373 400 000,00 €	170 011 730,03 €	77 735 472,46 €	247 747 202,49 €	66,35%	- €	- €	- €	153 946 498,04 €	92 691 647,92 €	246 638 145,96 €	1 109 056,53 €	
44 Charges de régularisation : remboursement de redevances	49 200 000,00 €	61 588 568,89 €	23 488 568,89 €	10 673 617,46 €	34 362 186,35 €	55,79%	- €	- €	- €	22 713 723,99 €	9 258 773,49 €	31 972 497,48 €	2 389 688,87 €	
50 Contribution aux opérateurs (AFB, ONCFS, OFB, EPMP, autres établissements publics, ...)	730 000 000,00 €	808 503 817,00 €	232 440 397,00 €	141 587 955,00 €	374 028 352,00 €	46,26%	- €	- €	- €	232 440 397,00 €	141 587 955,00 €	374 028 352,00 €	- €	
70 Plan France Relance	- €	63 862 914,00 €	63 862 914,00 €	63 862 914,00 €	63 862 914,00 €	100,00%	- €	- €	- €	- €	6 570 445,00 €	6 570 445,00 €	57 292 469,00 €	
7041 - Dépenses de fonctionnement (dédiées au recrutement d'intérimaires)	574 886,00 €	574 886,00 €	574 886,00 €	574 886,00 €	574 886,00 €	100,00%	- €	- €	- €	32 140,60 €	32 140,60 €	542 745,40 €	- €	
7011 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement	28 601 789,00 €	28 601 789,00 €	28 601 789,00 €	28 601 789,00 €	28 601 789,00 €	100,00%	- €	- €	- €	300 416,00 €	300 416,00 €	28 301 373,00 €	- €	
7012 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux	16 651 695,00 €	16 651 695,00 €	16 651 695,00 €	16 651 695,00 €	16 651 695,00 €	100,00%	- €	- €	- €	867 115,00 €	867 115,00 €	15 784 580,00 €	- €	
7025 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable	17 139 254,00 €	17 139 254,00 €	17 139 254,00 €	17 139 254,00 €	17 139 254,00 €	100,00%	- €	- €	- €	4 932 625,00 €	4 932 625,00 €	12 206 629,00 €	- €	
7016 - Gestion des eaux pluviales	473 069,00 €	473 069,00 €	473 069,00 €	473 069,00 €	473 069,00 €	100,00%	- €	- €	- €	162 473,00 €	162 473,00 €	310 596,00 €	- €	
7021 - Gestion quantitative de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
7023 - Protection de la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
7024 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes	997 107,00 €	997 107,00 €	997 107,00 €	997 107,00 €	997 107,00 €	100,00%	- €	- €	- €	307 816,00 €	307 816,00 €	689 291,00 €	- €	
Hors domaine Hors plafond	779 200 000,00 €	933 955 299,89 €	255 928 965,89 €	216 324 486,46 €	472 254 452,35 €	60,61%	- €	- €	- €	255 154 120,99 €	157 417 173,49 €	412 571 294,48 €	59 682 157,87 €	
Total	4 397 642 555,03 €	4 985 169 039,86 €	1 535 161 496,41 €	850 598 558,26 €	2 385 760 054,67 €	54,25%	5 262 781,63 €	16 796 695,81 €	22 059 477,44 €	870 201 246,22 €	620 856 861,98 €	1 491 047 328,20 €	872 653 249,03 €	
Intervention	- €	4 597 585 403,11 €	- €	792 876 796,68 €	2 218 755 267,62 €	48,26%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Avances Remboursables														
AVANCES REMBOURSABLES ENGAGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION	Avances Remboursables						Retraits d'avances non restituées			Paiements du 11ème Programme			Restes à décaisser	
	Total des dotations d'Avances initiales du 11ème Programme	Total des dotations actualisées du programme révisé	Engagements des exercices antérieurs au 31/12/2020	Engagements de l'année 2021	Cumul des Avances au 31/12/2021	Taux d'exécution des AE	Cumul des retraits d'Avances des exercices antérieurs à l'année N soit au 31/12/2020	Annulations d'Avances au cours de l'année 2021	Cumul des annulations d'Avances au 31/12/2021	Cumul des Avances des années antérieures à l'année N soit au 31/12/2020	Avances versées de l'année 2021	Cumul des Avances versées au 31/12/2021		Situation au 31/12/2021
	A	B	C	D (*)	E = C+D	F = E / A si A=0 ou F = E / B si A différent de B	G	H (**)	I = G+H	J	K	L = J+K		M = E-I-L
Total	517 557 444,97 €	517 557 444,97 €	149 248 865,00 €	75 450 099,00 €	224 698 964,00 €	43,42%	- €	247 502,00 €	247 502,00 €	133 341 267,00 €	71 439 316,00 €	204 780 583,00 €	19 670 879,00 €	

(*) Colonne D : Les AE et avances engagées l'année N qui font l'objet de déagements ou d'annulations l'année N étant restituées, elles viennent automatiquement en déduction.
(**) Colonne H : Les retraits d'AE et d'avances non restituées (annulations, réductions pour soldes,...) permettent d'obtenir le niveau des restes à payer et à décaisser.

Annexe IP 5-2 : Synthèse des paiements des programmes antérieurs (en €)

5-2. SYNTHESE DES PAIEMENTS DES PROGRAMMES ANTERIEURS AU 11 ^e PROGRAMME en euros						
en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2020	Paiements			Total des paiements au 31/12/2021	Restes à décaisser au 31/12/2021
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2020	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2021	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2021		
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
7ème PROGRAMME	- €	- €	- €	- €	- €	- €
- Subventions						
- Avances						
8ème PROGRAMME	3 235 466 952.00 €	3 235 466 952.00 €	- €	- €	3 235 466 952.00 €	- €
- Subventions	2 512 659 301.00 €	2 512 659 301.00 €			2 512 659 301.00 €	- €
- Avances	722 807 651.00 €	722 807 651.00 €			722 807 651.00 €	- €
9ème PROGRAMME	4 518 542 506.78 €	4 498 882 023.34 €	- €	17 278 613.44 €	4 516 160 636.78 €	2 381 870.00 €
- Subventions	3 390 220 097.28 €	3 372 197 680.84 €		16 238 670.44 €	3 388 436 351.28 €	1 783 746.00 €
- Avances	1 128 322 409.50 €	1 126 684 342.50 €		1 039 943.00 €	1 127 724 285.50 €	598 124.00 €
10ème PROGRAMME	5 350 626 008.74 €	5 058 518 484.51 €	- €	130 441 214.66 €	5 188 959 699.17 €	161 666 309.57 €
- Subventions	4 662 990 596.48 €	4 387 846 375.25 €		124 464 792.66 €	4 512 311 167.91 €	150 679 428.57 €
- Avances	687 635 412.26 €	670 672 109.26 €		5 976 422.00 €	676 648 531.26 €	10 986 881.00 €
TOTAL Programmes antérieurs	13 104 635 467.52 €	12 792 867 459.85 €	- €	147 719 828.10 €	12 940 587 287.95 €	164 048 179.57 €
- Subventions	10 565 869 994.76 €	10 272 703 357.09 €	- €	140 703 463.10 €	10 413 406 820.19 €	153 895 864.35 €
- Avances	2 538 765 472.76 €	2 520 164 102.76 €	- €	7 016 365.00 €	2 527 180 467.76 €	16 285 183.00 €

Annexe IP 6 : Plan de trésorerie (en €)

6. PLAN DE TRESORERIE en euros

Agence de l'eau :

Mis à jour le : 31/12/2021

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
SOLDE INITIAL (début de mois) (1)	182 526 832 €	148 567 043 €	135 585 371 €	148 697 410 €	168 285 096 €	151 618 373 €	161 575 351 €	183 092 238 €	184 331 833 €	199 316 240 €	232 375 121 €	223 676 058 €	854 917 036 €
ENCAISSEMENTS	29 823 009 €	58 747 963 €	60 632 991 €	56 014 263 €	57 888 602 €	48 968 824 €	91 613 904 €	57 704 638 €	73 998 966 €	107 371 478 €	84 810 558 €	127 341 842 €	854 917 036 €
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	26 459 833 €	50 168 808 €	50 004 591 €	47 211 663 €	47 489 143 €	35 525 117 €	78 991 954 €	43 688 128 €	60 940 617 €	91 246 714 €	72 754 198 €	92 695 646 €	697 176 411 €
Subvention pour charges de service public													- €
Autres financements de l'Etat													- €
Fiscalité affectée	26 321 809 €	50 076 887 €	49 640 197 €	47 038 246 €	47 111 371 €	35 292 748 €	78 711 484 €	43 541 470 €	60 447 594 €	90 694 198 €	72 460 706 €	92 337 929 €	693 674 638 €
Autres financements publics													- €
Ressources propres	138 024 €	91 921 €	364 395 €	173 416 €	377 772 €	232 370 €	280 470 €	146 658 €	493 023 €	552 515 €	293 492 €	357 717 €	3 501 773 €
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	16 813 600 €
Financements de l'Etat fléchés	- €												16 813 600 €
Autres financements publics fléchés													- €
Mécénats fléchés													- €
Autres recettes fléchées													- €
<i>Opérations non budgétaires</i>	3 363 176 €	8 579 154 €	10 628 399 €	8 802 600 €	10 399 459 €	13 443 707 €	12 621 950 €	14 016 510 €	13 058 349 €	16 124 764 €	12 056 360 €	17 832 596 €	140 927 025 €
Emprunts : encaissements en capital													- €
Retours d'avances remboursables	3 363 176 €	8 579 154 €	10 628 399 €	8 802 600 €	10 399 459 €	13 443 707 €	12 621 950 €	12 124 673 €	12 714 514 €	16 092 409 €	11 478 281 €	16 747 005 €	136 995 327 €
<i>Retours d'avances converties (en subventions ou avances)</i>													- €
Opérations gérées en comptes de tiers													- €
- TVA encaissée													- €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements								1 891 837 €	343 835 €	32 356 €	578 079 €	646 532 €	3 492 639 €
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers								- €	- €	- €	- €	439 060 €	439 060 €
A. TOTAL	29 823 009 €	58 747 963 €	60 632 991 €	56 014 263 €	57 888 602 €	48 968 824 €	91 613 904 €	57 704 638 €	73 998 966 €	107 371 478 €	84 810 558 €	127 341 842 €	854 917 036 €
DECAISSEMENTS	63 782 798 €	71 729 635 €	47 520 951 €	36 426 577 €	74 555 325 €	39 011 845 €	70 097 017 €	56 465 043 €	59 014 559 €	74 312 598 €	93 509 621 €	156 625 847 €	843 051 815 €
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	61 486 805 €	68 754 311 €	41 767 522 €	32 440 000 €	72 254 512 €	34 411 425 €	67 817 925 €	34 751 823 €	50 070 119 €	71 983 852 €	87 983 976 €	137 838 055 €	761 560 325 €
Personnel	2 318 622 €	2 283 296 €	2 652 349 €	2 262 655 €	2 591 472 €	2 228 829 €	2 272 264 €	2 613 892 €	2 171 284 €	2 242 759 €	2 244 150 €	3 345 162 €	29 226 733 €
Fonctionnement	459 010 €	841 829 €	747 228 €	1 698 181 €	1 654 999 €	983 303 €	3 164 506 €	482 609 €	1 714 710 €	2 054 927 €	767 360 €	1 495 780 €	16 064 442 €
Intervention	58 613 164 €	65 508 409 €	38 109 404 €	28 221 408 €	60 732 808 €	30 868 552 €	62 301 872 €	31 578 438 €	46 060 368 €	67 571 864 €	84 884 093 €	132 559 622 €	707 010 003 €
Investissement	96 009 €	120 777 €	258 542 €	257 755 €	7 275 234 €	330 740 €	79 283 €	76 885 €	123 757 €	114 302 €	88 372 €	437 491 €	9 259 147 €
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel													- €
Fonctionnement													- €
Intervention													- €
Investissement													- €
<i>Opérations non budgétaires</i>	2 295 993 €	2 975 324 €	5 753 429 €	3 986 578 €	2 300 813 €	4 600 420 €	2 279 092 €	21 713 220 €	8 944 439 €	2 328 746 €	5 525 645 €	18 787 792 €	81 491 490 €
Emprunts : remboursements en capital													- €
Versements d'avances remboursables	2 295 993 €	2 975 324 €	5 614 517 €	3 738 556 €	2 228 582 €	4 468 259 €	2 266 666 €	21 381 568 €	8 693 215 €	1 848 290 €	5 031 754 €	17 912 957 €	78 455 681 €
<i>Versements d'avances convertibles</i>													- €
Opérations gérées en comptes de tiers													- €
- TVA décaissée													- €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	- €	- €	138 912 €	248 022 €	72 231 €	132 161 €	12 426 €	331 652 €	251 224 €	480 456 €	493 891 €	874 835 €	3 035 809 €
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													- €
B. TOTAL	63 782 798 €	71 729 635 €	47 520 951 €	36 426 577 €	74 555 325 €	39 011 845 €	70 097 017 €	56 465 043 €	59 014 559 €	74 312 598 €	93 509 621 €	156 625 847 €	843 051 815 €
SOLDE DU MOIS = A - B (2)	- 33 959 790 €	- 12 981 672 €	13 112 040 €	19 587 685 €	- 16 666 723 €	9 956 979 €	21 516 887 €	1 239 595 €	14 984 408 €	33 058 881 €	- 8 699 062,90 €	- 29 284 004 €	11 865 221 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	148 567 043 €	135 585 371 €	148 697 410 €	168 285 096 €	151 618 373 €	161 575 351 €	183 092 238 €	184 331 833 €	199 316 240 €	232 375 121 €	223 676 058 €	194 392 054 €	- €
Ecarts (période transitoire GBCP) [3]													- €
SOLDE CUMULE [1] + [2] + [3]	148 567 043 €	135 585 371 €	148 697 410 €	168 285 096 €	151 618 373 €	161 575 351 €	183 092 238 €	184 331 833 €	199 316 240 €	232 375 121 €	223 676 058 €	194 392 054 €	- €

7. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'EAU ET DU PLAN BIODIVERSITE											
Agence de l'eau : Mis à jour le : 22/02/2021											
Objectifs / axes des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Actions / mesures des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Document de référence	Indicateur de suivi au titre de l'instruction de programme	INDICATEUR COP	2019 – TOTAL	2020 – semestre 1	2020 – semestre 2	2020 – TOTAL	2021 - semestre 1	2021 - semestre 2	2021 – TOTAL
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 1 - 2 milliards d'euros engagés pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-1 - Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent	OUI	56 657 561 €			92 700 000 €	13 596 327 €	36 036 593 €	49 632 920 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 1 - 2 milliards d'euros engagés pour les territoires ruraux qui font face à des difficultés d'investissement pour renouveler leurs installations d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-2 - Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 1 de la 1ère séquence des assises de l'eau		289	121	79	200	110	101	211
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 4 - 1,5 milliards d'euros engagés au travers de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-3 - Montant global engagé au titre des contrats de progrès, soit pour : - des projets de collectivités de taille moyenne - portant sur l'eau potable et l'assainissement hors gestion des eaux pluviales (lignes de programme 11, 12, 21, 23 et 25)	OUI	214 783 573 €	52 797 818 €	98 047 724 €	150 845 542 €	30 800 125 €	89 682 336 €	120 482 461 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 4 - 1,5 milliards d'euros engagés au travers de contrats de progrès pour des collectivités de taille moyenne qui disposent d'une capacité d'autofinancement réelle, mais qui font face à un retard d'investissement trop lourd	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-4 - Nombre de contrats de progrès signés		1 095	186	613	799	189	45	234
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 5 - 1 milliard d'euros engagés pour accompagner notamment la gestion des eaux pluviales dès lors qu'un enjeu de pollution pour le milieu a été identifié	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-5 - Montants des aides accordées aux autres travaux eau potable et assainissement, notamment gestion du pluvial		91 141 464 €	15 218 365 €	130 962 790 €	146 181 155 €	21 639 092 €	176 334 617 €	197 973 709 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 5 - 1 milliard d'euros engagés pour accompagner notamment la gestion des eaux pluviales dès lors qu'un enjeu de pollution pour le milieu a été identifié	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-6 - Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 5 de la 1ère séquence des assises de l'eau		80	34	45	79	52	47	99
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 6 - 50 millions d'euros engagés pour aider les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-7 - Montants engagés auprès de collectivités pour l'acquisition d'une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	OUI	16 308 770 €	5 699 140 €	9 967 108 €	15 666 248 €	15 170 984 €	31 739 347 €	46 910 331 €
AXE 1 - Lutter contre les fuites d'eau dans les territoires ruraux	Mesure 6 - 50 millions d'euros engagés pour aider les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur patrimoine d'eau potable et d'assainissement	Conclusions des assises de l'eau - séquence 1	AE1-8 - Nombre de collectivités aidées dans le cadre de la mesure 6 de la 1ère séquence des assises de l'eau		109	59	67	126	113	97	210
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.a - Plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021 Action 3.b - Engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-1 - Montants engagés sur les captages dit prioritaires identifiés dans le SDAGE		28 408 664 €	28 408 664 €	0 €	28 408 664 €			8 265 390 €
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.a - Plan d'actions sur tous les captages prioritaires avant fin 2021 Action 3.b - Engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur au moins 350 captages prioritaires d'ici 2022, puis 500 d'ici 2025	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-2 - Nombre de captages dit « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	OUI	325 €			342			355
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.d - Paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-3 - Montants engagés en faveur des paiements pour services environnementaux (PSE)		389 628 €	1 642 978 €	13 603 235 €	15 246 213 €	405 256 €	11 316 514 €	11 721 770 €
OBJECTIF 1 - Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source	Action 3.d - Paiements pour services environnementaux (PSE) dans au moins 20 territoires expérimentaux d'ici fin 2021, notamment sur des aires d'alimentation de captage	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-4 - Nombre de territoires PSE aidés par l'agence		2	0	0	2	0	8	8

Annexe IP 7 (suite)

7. INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DES ASSISES DE L'EAU ET DU PLAN BIODIVERSITE

Agence de l'eau :
Mis à jour le : 22/02/2021

Objectifs / axes des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Actions / mesures des Assises de l'eau et du Plan biodiversité (fixés au niveau national)	Document de référence	Indicateur de suivi au titre de l'instruction de programme	INDICATEUR COP	2019 – TOTAL	2020 - semestre 1	2020 - semestre 2	2020 – TOTAL	2021 - semestre 1	2021 - semestre 2	2021 – TOTAL
OBJECTIF 2 - Economiser et mieux partager l'eau	Action 6.a - Elaborer au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-5 - Montants engagés sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau		38 010 €	0	0	0	117 139 €	0 €	117 139 €
OBJECTIF 2 - Economiser et mieux partager l'eau	Action 6.a - Elaborer au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-6 - Nombre de projets de territoire pour la gestion de l'eau accompagnés par l'agence	OUI	0 €	0	0	1	1	1	3
OBJECTIF 3 - Préserver nos rivières et nos milieux humides	Action 9.a - Restaurer 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-7 - Montants engagés sur la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau		11 183 301 €	2 658 420 €	5 738 896 €	8 397 316 €	2 915 947 €	6 274 454 €	9 190 401 €
LEVIER D'ACTION 2 - Développer sur l'ensemble des territoires des outils de gestion de l'eau	Action 18.a - Généraliser d'ici 2025, partout où ils sont pertinents, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	Conclusions des assises de l'eau - séquence 2	AE2-8 - Montants engagés sur l'animation des SAGE		1 706 585 €	297 417 €	275 356 €	572 773 €	188 310 €	1 127 619 €	1 315 929 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 3.a - territoires engagés pour la nature	Plan biodiversité	PB1 - Montants engagés dans le cadre d'un plan d'action d'une collectivité mobilisée sur l'initiative « territoires engagés pour la nature (TEN) » ou de l'accompagnement à sa mise en œuvre		3 280 109 €			739 349 €			0 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 4.b - solutions fondées sur la nature	Plan biodiversité	PB2 - Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	OUI	163 318 533 €	72 714 691 €	95 007 763 €	167 722 454 €	29 489 420 €	70 454 255 €	99 943 675 €
AXE 1 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 11 - Désartificialisation	Plan biodiversité	PB3 - Montants engagés sur des projets en matière de désartificialisation / désimperméabilisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés		10 010 372 €	1 629 830 €	4 096 756 €	5 726 586 €	3 222 190 €	6 877 726 €	10 099 916 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB4 - Montant engagé en faveur des aides individuelles à l'agriculture biologique		46 862 626 €	41 279 389 €	34 348 694 €	75 628 083 €	105 959 €	10 381 113 €	10 487 072 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB5 - Montant engagé en faveur des aides collectives à l'agriculture biologique		8 407 725 €			3 723 847 €	3 136 379 €	2 676 080 €	5 812 459 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 21.b - Développement de l'agriculture biologique pour atteindre les 15 % de surface agricole utile à horizon 2022	Plan biodiversité	PB6 - Montant engagé en faveur des MAEC (hors BIO)		17 746 907 €	6 200 000 €	3 291 655 €	9 491 655 €	0 €	1 050 117 €	1 050 117 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 24.a - Mise en place expérimentale d'ici 2021 de paiements pour services environnementaux - objectif de contribution des agences de l'eau de 150 Meuros	Plan biodiversité	AE2-3 - Montants engagés en faveur des paiements pour services environnementaux (PSE)		389 628 €	1 642 978 €	13 603 235 €	15 246 213 €	405 256 €	11 316 514 €	11 721 770 €
AXE 2 - Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité (agroécologie)	ACTION 24.a - Mise en place expérimentale d'ici 2021 de paiements pour services environnementaux - objectif de contribution des agences de l'eau de 150 Meuros	Plan biodiversité	AE2-4 - Nombre de territoires PSE aidés par l'agence		2	0	0	0	0	8	8
AXE 3 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes	ACTION 39.b - Restauration de la continuité écologique sur 50 000 km de cours d'eau d'ici 2030	Plan biodiversité	AE2-7 - Montants engagés sur la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques des cours d'eau		11 183 301 €	2 658 420 €	5 738 896 €	8 397 316 €	2 915 947 €	6 274 454 €	9 190 401 €
	Les indicateurs AE 2-3 et AE 2-4 sont communs à l'objectif 1 des conclusions des assises de l'eau - séquence2 et l'axe 2 du plan biodiversité.										
	L'indicateur AE 2-7 est commun à l'objectif 3 des conclusions des assises de l'eau - séquence2 et l'axe 3 du plan biodiversité.										

COMPTE FINANCIER

Exercice 2021

Présenté par M. l'Agent Comptable

A Nanterre le 15 mars 2022

L'Agent Comptable,

Stéphane LIARD

Sommaire du compte financier

Etats réglementaires:

- Bilan p. 3
- Compte de résultat p. 7
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale p. 11
- Annexe p. 12

Etats budgétaires

Bilan - actif

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	50 019 157,28	45 162 379,32	4 856 777,96	5 666 106,61
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 203 129,46	3 569,06	6 199 560,40	6 200 886,26
Constructions	51 098 542,12	31 117 670,00	19 980 872,12	21 270 218,88
Installations techniques, matériels, et outillage	553 788,68	513 476,54	40 312,14	58 146,51
Collections	130 159,21		130 159,21	130 159,21
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	6 219 396,43	4 876 443,28	1 342 953,15	1 449 315,20
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	2 244 738,97		2 244 738,97	1 965 367,85
Avances et acomptes sur commandes	7 193 135,65		7 193 135,65	-
Immobilisations financières	1 094 118 050,60	296 949,27	1 093 821 101,33	1 166 391 486,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 217 780 098,40	81 970 487,47	1 135 809 610,93	1 203 131 686,65

Bilan - actif

ACTIF CIRCULANT		2021		2020
Stocks	-	-	-	-
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne			-	-
Créances clients et comptes rattachés			-	-
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	154 480 582,72	3 496 964,19	150 983 618,53	109 351 480,83
Avances et acomptes versés sur commandes	111 059,35		111 059,35	193 710,96
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	252 949,50		252 949,50	1 483 663,42
Créances sur les autres débiteurs	17 014 812,50	1 187 009,35	15 827 803,15	7 572 366,91
Charges constatées d'avance (dont primes)	142 088 212,42		142 088 212,42	114 736 685,72
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	313 947 616,49	4 683 973,54	309 263 642,95	233 337 907,84
TRESORERIE		2021		2020
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	194 392 053,51		194 392 053,51	182 526 832,40
Autres			-	-
TOTAL TRESORERIE	194 392 053,51	-	194 392 053,51	182 526 832,40
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecarts de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	1 726 119 768,40	86 654 461,01	1 639 465 307,39	1 618 996 426,89

Bilan - passif

PASSIF		
FONDS PROPRES	2021	2020
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat		
Financement de l'actif par des tiers	14 503,33	15 877,33
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 495 621 894,90	1 459 380 275,28
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 939 548,29	36 241 619,62
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	1 515 575 946,52	1 495 637 772,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2021	2020
Provisions pour risques	214 831,00	221 146,00
Provisions pour charges	100 508 573,75	53 160 255,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 723 404,75	53 381 401,00

Bilan - passif

DETTES FINANCIERES	2021	2020
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES NON FINANCIERES	2021	2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447 051,76	986 718,12
Dettes fiscales et sociales	265 080,51	372 884,63
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers		
Autres dettes non financières	22 453 823,85	68 617 650,91
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	23 165 956,12	69 977 253,66
TRESORERIE	2021	2020
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	1 639 465 307,39	1 618 996 426,89

Compte de résultat

CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2021	2020
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	6 562 737,54	6 249 160,09
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	18 603 809,48	19 140 513,10
<i>Charges Sociales</i>	7 450 984,22	7 491 347,36
<i>Intéressement et participation</i>		-
<i>Autres charges de personnel</i>	621 172,31	598 267,07
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables et remises gracieuses)	164 139 211,59	151 007 057,12
<i>dont contribution AFB/ONCFS</i>	141 587 955,00	126 020 255,00
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	52 639 512,28	5 080 712,94
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	250 017 427,42	189 567 057,68
CHARGES D'INTERVENTION	2021	2020
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	-	229 973,00
Transferts aux entreprises	29 526 391,83	30 138 530,02
Transferts aux collectivités	431 007 191,64	416 850 948,84
Transferts autres	27 297 437,40	32 951 778,60
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	487 831 020,87	480 171 230,46
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	737 848 448,29	669 738 288,14

Compte de résultat

CHARGES FINANCIERES	2021	2020
Charges d'intérêt	- 2,95	0,50
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financière	46 528,12	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	46 525,17	0,50
Impôt sur les sociétés	-	569,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	19 939 548,29	36 241 619,62
TOTAL CHARGES	737 894 973,46	669 738 857,64

Compte de résultat

PRODUITS		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2021	2020
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		-
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	16 813 600,00	-
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	735 432 011,89	690 475 679,16
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	188 671,33	462 170,10
Produits de cessions d'éléments d'actif	3,00	1 570,00
Autres produits de gestion	4 316 483,75	3 460 427,86
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 082 742,58	11 340 285,59
Reprises du financement rattaché à un actif		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	757 833 512,55	705 740 132,71

Compte de résultat

PRODUITS FINANCIERS	2021	2020
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	1 009,20	1 581,41
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	238 763,14
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 009,20	240 344,55
<i>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</i>	-	-
TOTAL PRODUITS	757 834 521,75	705 980 477,26

Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
		Capacité d'autofinancement	71 542 843,11
Immobilisations incorporelles	1 322 385,22	Financement de l'actif par l'État	0,00
Immobilisations corporelles	467 006,95	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00
Immobilisations en cours	7 472 506,77	Autres ressources	0,00
Immobilisations financières	72 565 233,00	Remboursement immobilisations financières	145 089 089,68
Prélèvement sur fond de roulement	0,00	Cessions d'immobilisations	3,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	81 827 131,94	TOTAL DES RESSOURCES (6)	216 631 935,79
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	134 804 803,85		
Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie			
			Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)			134 804 803,85
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)			122 939 582,74
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*			11 865 221,11
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT			485 173 713,88
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			290 781 660,37
Niveau final de la TRESORERIE			194 392 053,51

Annexe aux comptes de l'exercice 2021

1. Préambule

L'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) est un établissement public national à caractère administratif (EPA).

Son régime budgétaire et comptable relève des dispositions du décret n° 2013-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui a abrogé le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

2. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

2.1 Faits marquants

En liaison avec les commissaires aux comptes, l'AESN a affiné sa méthode d'évaluation des redevances déclarées avant le 31/12/2021 mais non émises à la fin de l'exercice. Ce travail a permis d'évaluer ces redevances à 31 373 511 € au titre des produits à recevoir sur redevances non émises en 2021 (AA 2019 et 2020).

2.2 Changements comptables

L'AESN n'a pas connu de changements comptables en 2021.

2.3 Correction d'erreurs sur exercices précédents

Néant.

2.4 Evènements post-clôture

Néant.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1 Référentiels comptables

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

L'agence est également soumise à la circulaire annuelle de la direction du Budget, des comptes publics et de la fonction publique qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'agence applique en 2021 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations d'une valeur unitaire hors taxe supérieure au seuil fiscal de 500 euros sont comptabilisées à leur coût d'acquisition TTC, hors charges financières et coûts internes.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation et à compter de la date de mise en service (prorata temporis).

Les durées d'amortissement sont fonction de la date de mise en service :

- Pour les immobilisations acquises antérieurement à 2011, les durées retenues sont fixées par la délibération du Conseil d'administration de l'Agence n° 96/29 du 5 novembre 1996

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement retenue
<i>Logiciels</i>	<i>3 ans</i>
<i>Bâtiments de bonne qualité</i>	<i>50 ans</i>
<i>Constructions légères</i>	<i>20 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>7 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel et logiciels informatiques</i>	<i>3 ans</i>

- Pour les immobilisations acquises postérieurement à 2011, les durées d'amortissement ont été révisées sur les bases suivantes arrêtées par délibération du Conseil d'administration de l'Agence n° 12-05 du 29 mars 2012

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement retenue
<i>Logiciels</i>	<i>5 ans</i>
<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	<i>15 ans</i>
<i>Bâtiments</i>	<i>30 ans</i>
<i>Installations générales, agencements et aménagements des constructions</i>	<i>20 ans</i>
<i>Constructions sur sol d'autrui (30 ans sauf si la durée de mise à disposition est inférieure)</i>	
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	<i>5 ans</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>5 ans</i>

- Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis.

Les évolutions 2021 sont les suivantes :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES						
		2020	2021			
Compte	Rubrique	Valeur brute 31/12/2020	Augmentation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2021
	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	50 189 550	1 322 385	0	1 492 777	50 019 157
201	Frais d'établissement	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
20531	Logiciels acquis/sous-traités	48 762 816	845 961	0	1 492 777	48 115 999
2058	Autres concessions et droits simples	1 426 734	476 424	0	0	1 903 158
208	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
237	Avances, acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0	0
	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	65 704 431	7 939 514	0	1 055	73 642 890
211	Terrains	6 182 065	0	0	0	6 182 065
212	Agencements et aménagements de terrain	21 064	0	0	0	21 064
213157	Constructions	33 201 421	0	0	0	33 201 421
213557	Installations aménagements	11 143 084	54 617	0	0	11 197 702
214157	Constructions sur sol d'autrui	6 184 958	0	0	0	6 184 958
214557	Installations aménagements sur sol d'autrui	440 437	74 024	0	0	514 461
215	Installations techniques, matériel, outillage	545 667	9 177	0	1 055	553 789
216	Collection	130 159	0	0	0	130 159
218	Autres immobilisations corporelles	5 890 208	329 189	0	0	6 219 396
231	Immobilisations corporelles en cours	1 965 368	279 371	0	0	2 244 739
238	Avances et acomptes sur immo. Corporelles	0	7 193 136	0	0	7 193 136
	TOTAL GENERAL	115 893 981	9 261 899	0	1 493 832	123 662 047

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

		2020	2021			
Compte	Rubrique	Valeur brute 31/12/2020	Dotation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2021
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 523 443	2 131 714	0	1 492 777	45 162 380
201	Frais d'établissement	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
20531	Logiciels acquis/sous-traités	44 068 404	1 808 270	0	1 492 777	44 383 897
2058	Autres concessions et droits simples	455 039	323 444	0	0	778 482
208	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
237	Avances, acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 630 338	1 881 876	0	1 055	36 511 159
211	Terrains	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrain	2 243	1 326	0	0	3 569
213	Constructions	26 728 511	1 171 733	0	0	27 900 244
214	Constructions sur sol d'autrui	2 971 171	246 255	0	0	3 217 426
215	Installations techniques, matériel, outillage	487 521	27 011	0	1 055	513 477
216	Collections	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	4 440 892	435 551	0	0	4 876 443
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
238	Avances et acomptes sur immo. corporelles	0	0	0	0	0
	TOTAL GENERAL	79 153 781	4 013 590	0	1 493 832	81 673 539

3.3 Immobilisations financières

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
		2020	2021			
Compte	Rubrique	Valeur brute 31/12/2020	Augmentation de l'exercice	Reclassement de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2021
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 166 641 907	72 565 233	0	145 089 090	1 094 118 051
261	Participations	0	0	0	0	0
267	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
271-272	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
274	Prêts	1 166 578 594	72 565 233	0	145 089 090	1 094 054 738
275-276	Autres immobilisations financières	63 313	0	0	0	63 313
	TOTAL GENERAL	1 228 544 036	72 565 233	0	145 089 090	1 094 118 051

3.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3.4.1 Fait générateur

A compter de l'exercice 2016, de nouvelles dispositions comptables clarifient le principe comptable de rattachement des produits et des charges de l'exercice. Le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et les bureaux réglementaires de la DGFIP ont précisé respectivement dans un nouveau recueil du 6 juillet 2015 et dans une instruction comptable du 1^{er} avril 2016 que, faute de disposer d'une évaluation suffisamment fiable des produits à recevoir, **le droit acquis est constaté dès l'émission du titre et rattaché à l'exercice de l'émission, pour les acomptes comme pour le solde.**

Au 31 décembre 2021, le solde des créances nettes est de 1 408 M€. A noter que, comme en 2021, les échéances de prêt du mois de janvier 2022 ont été émises par anticipation en décembre 2021 afin de pouvoir envoyer les demandes de remboursement suffisamment en amont aux bénéficiaires des prêts. L'envoi des demandes de paiement déclenche l'écriture de passage de l'actif immobilisé à l'actif circulant. Ce processus modifie l'équilibre entre le haut et le bas de bilan, mais n'a pas d'autre impact sur la situation patrimoniale de l'établissement.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE							
CREANCES	Montant net du bilan	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant net du bilan	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d' 1 an	Échéances à plus d' 1 an			Échéances à moins d' 1 an	Échéances à plus d' 1 an
Créances de l'actif immobilisé				Dettes financières			
Prêts	1 094 118 050,60	136 069 680,86	958 048 369,74	Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00	
Autres créances immobilisées	0,00		0,00				
Créances de l'actif circulant				Dettes d'exploitation			
Créances sur les redevables	154 733 532,22	154 733 532,22		Dettes sur achats & prestations de service et comptes rattachés	447 051,76	447 051,76	
Avances et acomptes versés sur commandes	111 059,35	111 059,35		Dettes fiscales et sociales	265 080,51	265 080,51	
Créances diverses	17 014 812,50	17 014 812,50		Autres dettes d'exploitation	22 453 823,85	22 453 823,85	
Charges constatées d'avance	142 088 212,42	142 088 212,42		Produits constatés d'avance	0,00	0,00	
Total	1 408 065 667,09	450 017 297,35	958 048 369,74	Total	23 165 956,12	23 165 956,12	0,00

3.4.2 Charges constatées d'avance

En raison de contraintes sur les interfaces entre les SI Aides et Qualiacc, l'AESN n'est pas en mesure de constater les avances versées, en compte de tiers, selon les règles comptables. Ces avances se traduisent directement par une charge. Par conséquent, afin de régulariser la comptabilité en fin d'exercice, les charges doivent être réduites à hauteur des avances non utilisées par les bénéficiaires, par le biais d'une charge constatée d'avance. Ainsi, en 2021, la ventilation de ces charges (142 M€ au total) est la suivante:

- 46,5 M€ sont des avances accordées à l'ASP mais non consommées au 31/12 d'après les chiffres communiqués par l'ASP
- 10,3 M€ sont des avances dans le cadre d'autres conventions de mandat (collectivités notamment) non consommées au 31/12
- 85,2 M€ sont des acomptes automatiques accordés dans le cadre de subventions, avant démarrage des travaux. Le maintien à un très haut niveau (quasi identique à 2020) de ce chiffre s'explique par les mesures d'urgence prises par le conseil d'administration de l'agence pour accélérer le paiement des acomptes pendant la crise sanitaire afin de soutenir les entreprises et les maîtres d'ouvrage.

3.4.3 Dépréciation

L'évaluation du risque de non recouvrement s'apprécie créance par créance. L'évaluation des dépréciations des créances est révisée au 31 décembre de chaque année.

Les créances font l'objet d'une dépréciation en fonction des taux suivants :

Type de créances à déprécier	Compte	Critère de sélection	Taux
Collectivités, Ets publics et ministères	4111	Créances supérieures à 3 ans	50%
Clients douteux ou litigieux	416	Créances faisant l'objet d'une production de créances suite à une procédure collective	100%
Clients douteux ou litigieux	416	Créances faisant l'objet d'un recours devant le tribunal administratif	50%
Collectivités, Ets publics et ministères	46312 / 46318	Créances supérieures à 3 ans	50%
Immobilisations financières sur prêts	46312 / 46322	Créances sur débiteurs privés dont le recouvrement est compromis (remise à huissier, 2 lettres de relances sans effet, délais non respectés) mais qui ne font pas encore l'objet d'une procédure collective	100%
Immobilisations financières sur prêts	Capitaux restant dus sur prêts 2748	Capitaux restants des prêts sur créances dépréciées à la ligne n°5	100%

Les variations des dépréciations sont les suivantes

TABLEAU DES DEPRECIATIONS					
		2020	2021		
Rubrique		Provisions 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 31/12/2021
DEPRECIATIONS		4 731 845	772 880	523 802	4 980 923
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		250 421	46 528	0	296 949
297	Dépréciation des prêts	250 421	46 528	0	296 949
CREANCES D'EXPLOITATION		4 481 423	726 352	523 802	4 683 974
491	Dépréciation des comptes clients	3 103 227	726 352	332 614	3 496 964
496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	1 378 197	0	191 187	1 187 009
TOTAL GENERAL		4 731 845	772 880	523 802	4 980 923

3.5 Fonds propres

Les financements de l'actif par des tiers sont rapportés au résultat selon la durée d'amortissement des immobilisations qu'ils ont financées.

3.6 Provisions pour risques et charges

TABLEAU DES PROVISIONS					
		2020	2021		
Rubrique		Provisions 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 31/12/2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		53 381 401	96 629 571	49 287 567	100 723 405
151	Provisions pour risques	221 146	2 538	8 853	214 831
158	Autres provisions pour charges	53 160 255	96 627 033	49 278 714	100 508 574
TOTAL GENERAL		53 381 401	96 629 571	49 287 567	100 723 405

3.6.1 Provisions pour risques

A fin 2021, deux nouvelles affaires dont l'une pour la société Prochrome (366 K€) ont été provisionnées après analyse juridique pour un total de 368 K€. Les provisions en cours ont été abaissées suite à extinction du litige ou réévaluation, pour un total de 245 K€.

3.6.2 Provisions pour charges : engagements pluriannuels pour compte propre

L'engagement des primes pour assainissement collectif est provisionné, ces dernières étant acquises aux bénéficiaires. Un « taux de chute » de 0% a été appliqué sur ces engagements en 2021, les niveaux de paiement étant estimés en phase avec les prévisions observés au cours des dernières années (années d'origine 2010-2018). Ce taux était de 0,74 en 2020 et de 0% en 2018 et 2019. Au cours de l'exercice 2021, ces engagements ont considérablement augmenté, ce qui se traduit par une augmentation nette (dotation) des provisions correspondantes, pour 47;6 M€.

3.7 Emprunts

L'AESN n'a pas d'emprunt.

3.8 Compte de résultat

3.8.1 Résultat de fonctionnement et d'intervention

L'établissement ne perçoit normalement pas de subventions. En revanche, en 2021, des crédits ont été reçus dans le cadre du programme « France Relance » pour un total de 16,8 M€.

Le résultat de fonctionnement et d'intervention est de + 19,9 M€

3.8.2 Résultat financier

L'établissement n'a pas de placements financiers.

Ce résultat est très légèrement négatif (-0,05 M€).

3.8.3 Résultat de l'activité

Il constitue le niveau ultime des différents résultats, le conseil d'administration est amené à se prononcer sur son affectation.

Ce résultat de clôture est excédentaire (+ 19,9 M€)

3.9 Tableau de flux de trésorerie

	2021	2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Encaissements		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	756 562 095,64	693 936 107,02
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	189 680,53	463 751,51
Décaissements		
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	26 675 966,02	27 230 127,53
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	170 701 946,18	157 256 786,71
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	487 831 020,87	480 171 230,46
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	87 523 807,03	-29 296 158,98
<i>Trésorerie provenant de l'activité</i>	-15 980 963,93	59 037 872,81
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	3,00	1 570,00
Cession d'immobilisations financières	145 089 089,68	141 249 445,44
Autres opérations		
Décaissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 322 385,22	2 355 751,94
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 939 513,71	1 651 715,47
Acquisitions d'immobilisations financières	72 565 233,00	79 347 317,00
Autres opérations		
Variation du besoin en fond de roulement hors exploitation lié aux opérations d'investissement	35 415 775,71	93 350 358,27
<i>Trésorerie provenant des opérations d'investissement (2)</i>	27 846 185,04	-35 454 127,24
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Encaissements		
Nouveaux emprunts	0,00	0,00
Décaissements		
Prélèvement de l'Etat	0,00	0,00
Remboursement d'emprunts	0,00	0,00
<i>Trésorerie provenant des opérations de financement (3)</i>	0,00	0,00
VARIATION DE LA TRESORERIE TOTALE (1+2+3)	11 865 221,11	23 583 745,57
Trésorerie d'ouverture	182 526 832,40	158 943 086,83
Trésorerie de clôture	194 392 053,51	182 526 832,40
Variation de trésorerie	11 865 221,11	23 583 745,57

3.10. Autres informations

3.10.1 Informations relatives au personnel

A la clôture de l'exercice l'effectif temps plein (**ETP**) de l'établissement était de **356** dont 65,80 fonctionnaires en position de détachement. L'**effectif ETPT** était de **360,52**

Agents	Physiques au 31/12/20	ETP au 31/12/20	Moyenne ETPT 2021
<u>Non titulaires CDI :</u>			
1bis	3	3	3,20
1	109	103,9	106,06
2	106	101,3	102,02
3	56	53,9	54,49
4	13	11,1	11,60
5	0	0	0
<i>Sous total</i>	<i>287</i>	<i>273,20</i>	<i>277,37</i>
<u>Non titulaires CDD :</u>			
<i>Sous total</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>15,65</i>
<u>Titulaires :</u>			
Directeur	1	1	0,71
A+	11	11	9,37
A	37	36,5	39,85
B	18	17,3	17,57
C	0	0	0
<i>Sous total</i>	<i>67</i>	<i>65,80</i>	<i>67,50</i>
TOTAL GENERAL	371	356	360,52

Sur l'année s'ajoutent également 4 apprentis dont 2 sont toujours présents au 31/12/2021. Ces agents ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus car ils ne rentrent pas dans les plafonds d'emploi.

3.10.2 Engagements hors bilan

- **Engagements donnés**

- Les avances sur travaux notifiées mais non encore versées s'élèvent à 36 M€ à fin 2021 (51,3 M€ en 2020), comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année calendaire (date d'effet contractuelle initiale)	Nombre dossier	Montant avance	Montant certificat de paiement	Montant encours avance
2012	2	1 617 838.00 €	1 019 714.00 €	598 124.00 €
2014	7	1 500 165.00 €	1 065 730.00 €	434 435.00 €
2015	10	7 040 940.00 €	5 554 407.00 €	1 486 533.00 €
2016	25	17 246 289.00 €	12 864 964.00 €	4 381 325.00 €
2017	9	1 833 360.00 €	1 131 717.00 €	701 643.00 €
2018	14	1 436 913.00 €	77 826.00 €	1 359 087.00 €
2019	27	1 312 238.00 €	89 700.00 €	1 222 538.00 €
2020	50	3 745 216.00 €		3 864 707.00 €
2021	174	21 907 670.00 €		21 907 670.00 €
Total général	318	57 640 629.00 €	21 804 058.00 €	35 956 062.00 €

Les subventions sur travaux notifiées mais non encore versées sont des engagements hors bilan et s'élèvent à 1 004,2 M€ à fin 2021 (921,6 M€ en 2020), comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année calendaire (date d'effet contractuelle initiale)	Nombre dossier	Montant subvention total	Montant certificat paiement	Montant encours subvention
2011	3	2 345 043.00 €	1 463 040.00 €	882 003.00 €
2012	4	3 541 176.00 €	2 639 433.00 €	901 743.00 €
2013	2	380 668.00 €	295 522.00 €	85 146.00 €
2014	59	14 170 354.00 €	10 314 979.00 €	3 855 375.00 €
2015	146	31 938 991.00 €	24 566 219.00 €	7 372 772.00 €
2016	300	93 297 553.00 €	72 123 383.00 €	21 174 170.00 €
2017	608	132 119 260.00 €	95 885 810.00 €	36 233 450.00 €
2018	1115	275 064 575.00 €	184 353 459.00 €	90 711 116.00 €
2019	2012	366 279 108.00 €	219 051 101.00 €	147 181 428.00 €
2020	2468	461 122 241.00 €	214 081 760.00 €	247 378 694.00 €
2021	3273	520 731 336.00 €	72 306 980.00 €	448 424 356.00 €
Total général	9990	1 900 990 305.00 €	897 081 686.00 €	1 004 200 253.00 €

Les engagements de l'AESN au regard des contrats plan Etat-Région sont nuls, au 31/12/2021 pour 2022 (fin du contrat). Les nouveaux contrats sont toujours en cours de négociation, aucun engagement n'est pris à l'heure où les compte sont produits. Le détail des deux dernières années d'exécution figure dans le tableau ci-dessous:

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LES CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS					
PERIODE 2015-2020					
Régions (Nouveaux découpages)	Montant prévisionnel Période 2015-2020	Montants AE 2020 exécution	Montants CP 2020 exécution	Montants AE 2021 exécution	Montants CP 2021 exécution
Basse-Normandie	36 180 000		5 361 726		3 932 403
Haute-Normandie	30 240 000		4 675 484		3 309 176
Bourgogne	13 860 000		2 167 733		1 854 847
Centre	13 400 000		2 729 460		3 313 372
Champagne-Ardenne	18 360 000		2 685 225		1 947 819
Lorraine	7 200 000	191 744	323 287	1 007 637	261 986
Ile-de-France	30 240 000		4 287 667		2 629 755
Picardie	24 300 000		2 974 575		1 619 201
Total CPER	173 780 000	191 744	25 205 157	1 007 637	18 868 559
Plan Seine	45 340 000	2 176 890	1 185 484		100 566
Vallée de la Seine	12 000 000	74 854	936 851	433 824	231 842
Total CPIER	57 340 000	2 251 744	2 122 335	433 824	332 408
Total général	231 120 000	2 443 488	27 327 492	1 441 461	19 200 967

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui instaure le mécanisme du plafond mordant ne prévoit plus de prélèvement sur le fond de roulement mais prévoit dans son article 52 l'abaissement du plafond de ressources global pour toutes les agences de l'eau. En cas de dépassement de ce plafond, le surplus sera reversé au budget général de l'Etat. Il n'est pas possible, à ce stade, d'estimer de manière fiable la probabilité d'un dépassement global par les agences de l'eau et le montant qui serait alors à reverser par la seule AESN. Pour mémoire, l'AESN n'a pas dépassé ce plafond en 2021.

- **Engagements reçus**

Aucun.

L'Agent Comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Nanterre, le 15 mars 2022

L'Agent Comptable,



L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépenses et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

A Nanterre , le 15 mars 2022

La Directrice Générale,



Adopté sans réserve par le Conseil d'Administration dans la séance le 15 mars 2022